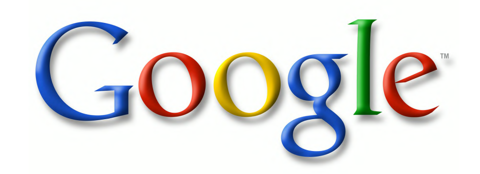
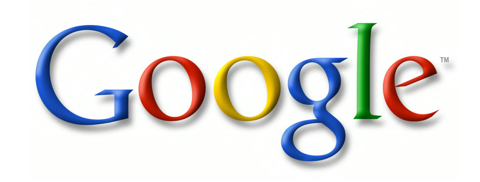



Google

LE
PÉRIL DE L'ISLAM

PAR

L.-G. BINGER
Directeur des Affaires de l'Afrique au Ministère des Colonies

Prix : 2 Francs

PUBLICATION
DU
COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE
21, Rue Cassette, Paris.
—
1906


JE SUIS CE QUI A ETE
CE QUI EST ET CE QUI SERA
ET NUL MORTEL N'A ENCORE LEVE
LE VOILE QUI ME COUVRE
THE HOOVER LIBRARY
ON
WAR, REVOLUTION, AND PEACE

PÉRIL DE L'ISLAM

PAR

L.-G. BINGER

Directeur des Affaires de l'Afrique au Ministère des Colonies

---

Prix : 2 Francs

PUBLICATION

DU

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

21, Rue Cassette, Paris.

—

1906

PRÉFACE

Si quelque lecteur, attiré par le titre redoutable de cet ouvrage, espère trouver ici des aliments à son imagination inquiète, qu'il se détrompe. M. Binger n'est point de ces prophètes sinistres qui nous montrent, à côté de notre civilisation orgueilleuse et confiante, la menace d'une barbarie prête à la submerger. Son livre n'est point le roman d'un sombre rêveur, c'est l'œuvre paisible et judicieuse d'un sage administrateur ; il ne s'adresse pas à nos nerfs, mais à notre raison.

Le péril de l'Islam... quel beau sujet pourtant, pour une émouvante dissertation ! Après l'Asie, c'est l'Afrique qui s'éveille sous le choc de l'Europe ; une mystérieuse fermentation agite le vaste continent noir ; en vain les nations civilisées se sont hâtées d'y tailler d'amples domaines : le vrai conquérant, c'est l'Islam, qui s'y propage irrésistiblement. Cette religion simple, sensuelle et guerrière, est faite pour ces populations primitives. Elle transforme l'homme dont elle s'est emparée ; elle le relève sans doute, en augmentant sa santé, sa moralité, son énergie ; mais elle l'accapare à jamais et le rend rebelle à toute autre entreprise civilisatrice ; elle le fanatise, le discipline, l'enrôle dans les rangs d'une immense armée sans cesse grossissante, — et demain, ne verrons-nous pas surgir le chef qui groupera ces forces éparses et qui, par l'extermination de l'Européen, fera l'Afrique une, sous l'étendard vert du Prophète ?

M. Binger n'a pas voulu écrire cette épopée terrifiante et grandiose. Il n'y croit pas. Il veut même nous interdire de la rêver jamais. Sa conclusion, c'est : « Le Péril de l'Islam est une chimère. » Et il le démontre par tant d'arguments décisifs, on sent en lui une si complète connaissance de son sujet, une si

juste conception des choses, qu'il arrive sans peine à nous faire partager ses convictions.

Mais ce livre ne sera-t-il qu'une œuvre négative ?

Non pas; car l'auteur, en s'adressant au public français, a voulu l'intéresser à cet effort magnifique de colonisation qui a fait de notre pays la première puissance africaine, et il trace les voies de notre politique à l'égard des populations soumises à notre souveraineté. Pour les gouverner, il faut les connaître; il les connaît mieux que personne, et il nous les fait comprendre. Son livre est un acte d'intelligence et un conseil de sagesse.

Car l'on ne craint que ce que l'on ignore. L'Islamisme, que certains affectent de redouter, que l'on s'efforce de nous dépeindre sous des couleurs insolites et menaçantes, M. Binger nous le montre avec la familiarité d'un homme qui a vu de près les populations mahométanes, qui a vécu dans leur intimité, qui a pénétré leur mentalité.

Et les fantômes en travers se dissipent, tandis que se poursuit sa tranquille causerie : la réalité est toujours plus simple que le rêve.

Ces hommes de l'Islam ont, comme tous les hommes, les mêmes passions, les mêmes faiblesses; et si leurs passions sont plus ardentes, parce qu'ils sont plus jeunes et plus frustes, leurs faiblesses sont plus grandes aussi, parce que leurs conceptions sont restées enfantines.

Parlerons-nous de leur résistance à nos armes, de leur apparente indifférence, qui cache mal l'espoir de recouvrer leur indépendance, de leur obstination à vouloir pratiquer l'esclavage et la polygamie? Sachons les juger comme nous nous jugeons nous-mêmes; n'appelons pas fanatisme ce que nous nommerions ici patriotisme, ni fatalisme ce qui n'est que la résignation devant l'inévitable, ni perversion morale ce qui n'est que la conséquence des mœurs et de l'état social.

L'erreur la plus funeste serait d'attribuer à l'Islamisme la responsabilité de ces sentiments, et de vouloir le combattre pour détruire le dernier élément de résistance chez des populations vaincues. La religion de Mahomet est une religion comme les autres. Elle

poursuit un but moral; si parfois elle seconde le sentiment national et le rend plus féroce, ce n'est pas elle qui l'a provoqué.

Il en est de l'Islam comme du christianisme. La grande force sociale qu'est une croyance ne peut rester négligée par l'ambition des dominateurs et des conquérants; ils essaient de l'asservir à leurs desseins, mais presque toujours la « guerre sainte » n'est qu'un prétexte à visées politiques et la propagande de la foi reste distincte des dons de ce monde.

Je suis persuadé que M. Binger voit profondément juste. Les grandes religions universalistes poursuivent un but essentiellement différent de celui que se propose le sentiment national. Elles visent loin, plus haut, mais surtout à côté.

L'Église catholique n'a point essayé de faire une Europe unie et disciplinée; elle a voulu créer, pardessus ces puissances temporelles, une puissance plus haute et en quelque sorte arbitrale. Ce n'est point l'internationalisme qu'elle a rêvé, mais — si ce néologisme peut être risqué — une manière de super-nationalisme.

Pourquoi donc en serait-il autrement de l'Islam, à qui manque même l'unité de direction spirituelle? Le Sultan — M. Binger nous le montre par des arguments certains — est loin d'avoir sur les musulmans l'autorité du Pape sur les chrétiens.

Ce n'est donc pas de l'Islam que peut sortir un danger pour la domination européenne en Afrique. Ce serait d'une puissance indigène demeurée indépendante et fortement organisée. Or, il n'en est point. Est-ce dans les dernières solitudes du Soudan ou du Sahara que nous l'irons chercher?

Le péril de l'Islam est un mirage de la terre africaine. M. Binger, voyageur pacifique, s'en est allé vers cette vision pour la reconnaître et la distinguer; elle s'est évanouie devant son regard.

Evitons donc tout ce qui, dans notre politique, pourrait être inspiré d'une conception fausse de la mentalité et des aspirations de nos sujets musulmans. La colonisation nous crée de nouveaux devoirs; sachons les comprendre. Le premier de tous est la tolérance et nul ne saurait sérieusement affirmer que



nous y ayons manqué partout où la France a planté son drapeau.

J'apprécie tout particulièrement cette dernière partie de l'ouvrage de M. Binger. J'y retrouve les qualités de l'homme d'action qui servit si éminemment les intérêts de notre patrie dans le monde noir.

M. Binger a débuté dans la carrière coloniale comme soldat d'abord, explorateur ensuite. Et ce fut un explorateur comme l'on n'en avait jamais vu ; il n'allait point, comme Livingstone, prêcher une morale et faire œuvre de propagande religieuse ; il ne s'entourait point, comme Stanley, de mercenaires armés ; ce n'était point non plus le trafiquant mû par une ambition immédiate et intéressée. Il allait de peuplade en peuplade, seul, sans précautions apeurées, nouant des relations, des amitiés, comme un homme chez des hommes. Et le succès de ses entreprises apprenait aux noirs que l'homme blanc — le Toubap — n'est point le sorcier malfaisant qu'ils imaginaient, et aux blancs, que l'homme noir n'est pas la bête farouche et sournoise qu'on leur avait dépeinte.

Déjà il inaugurait ainsi la politique de collaboration qui doit être et tend de plus en plus à être le but de nos efforts.

La colonisation moderne, je l'ai dit ailleurs, est un phénomène social sans précédents. Elle ne participe ni de la conquête violente, ni du prosélytisme religieux, ni de l'exploitation commerciale. Le peuple colonisateur conclut avec ses sujets un véritable contrat de civilisation. Il leur apporte les bienfaits du progrès social, il reçoit d'eux l'augmentation de puissance que crée une clientèle politique. Il leur demande la docilité; il leur offre la protection matérielle et morale. C'est une œuvre d'organisation, d'éducation qu'il doit poursuivre, et sa prospérité se lie à celle de ses satellites.

Il est un certain nombre d'erreurs qu'il faut éviter : celle de l'exploitation avide, celle des privilèges commerciaux exclusifs, et surtout celle de la dépossession de l'indigène.

Il ne faut désirer évincer ni la race ni l'esprit

du peuple conquis. Respecter ses institutions, ses mœurs, ses croyances surtout, est de la plus haute importance et de la meilleure politique. Ce n'est que peu à peu, par degrés, qu'il faut faire son éducation, par les mesures de protection, d'assistance, d'organisation, qui développent le bien-être matériel et moral de l'individu.

Je suis heureux d'être ici pleinement d'accord avec M. Binger. Nous avons acquis l'un et l'autre parmi des populations musulmanes, lui chez les nègres de notre Afrique Occidentale, moi chez les Arabes de notre Algérie, la même conviction : c'est par une large intelligence de l'esprit et des mœurs de ces populations, c'est en fécondant leur instinct par son génie, que la France pourra tirer pleinement parti de ses vastes possessions, accomplir ses devoirs de grande puissance civilisatrice, jouer dans le monde nouveau le rôle que son passé lui assigne.

Avec la compétence particulière qu'il a acquise dans les importantes fonctions de directeur des affaires d'Afrique qu'il occupe avec tant de distinction au ministère des Colonies, M. Binger peut esquisser le programme de l'organisation à réaliser. On lira avec fruit autant qu'avec intérêt ce qu'il écrit sur la nécessité de préciser la situation de l'indigène au point de vue de notre législation, et de créer, entre l'état mal défini de sujet et celui, trop perfectionné, de citoyen, l'état de *protégé français*, comportant des droits et des devoirs judicieusement compensés.

C'est bien dans cette voie que doit s'engager notre politique colonisatrice, que M. Clémentel, notre sympathique ancien ministre des Colonies, définissait si heureusement : *la politique d'association*.

Ce livre est l'œuvre d'un administrateur avisé, qui a beaucoup vu, et d'un bon Français, qui a compris la véritable œuvre à laquelle il nous appartient de convier l'énergie nationale.

Je suis heureux de lui donner ici mon adhésion complète.

Marcel Saint-Germain,
Sénateur

LE PÉRIL DE L'ISLAM

INTRODUCTION

Juger sans préventions une religion que l'on ne pratique pas soi-même, ce sera l'une des victoires les plus difficiles, et sans doute les plus tardives, de la tolérance. Croyants et incrédules auront les uns et les autres oublié jusqu'au souvenir des persécutions passées que, dans le conflit des doctrines et sur le seul terrain de la discussion, ils auront peine encore à s'affranchir de certains préjugés. Il nous est très malaisé de nous prononcer surtout sur des croyances que nous trouvons suivies dans des milieux sociaux et sous des climats différents de ceux où nous vivons, des conceptions d'où procèdent des institutions publiques ou privées étrangères à celles qui nous régissent.

Apprécier une religion sans se préoccuper ni du milieu où elle a paru, ni des mobiles humains de sa production, aboutirait sans nul doute à des conclusions erronées.

Tout jugement dès lors devient chose délicate, car non seulement il exige une documentation rigoureuse, la connaissance exacte de certaines conditions d'existence, mais encore il oblige à pénétrer en psychologue un état d'âme particulier, une intellectualité variable et plus ou moins étendue. Sans doute, de puissants esprits, comme Montesquieu dans l'*Esprit des lois*, comme Taine dans ses divers essais de critique, ont

compris que les doctrines, les législations, les arts d'un peuple dépendent avant tout des circonstances extérieures qui président à leur naissance et à leur développement. Mais ce jugement éclairé, cette perspicacité raisonnée et voulue ne seront jamais que le privilège d'une élite; la foule, par une induction hâtive de ce qu'elle pense à ce qu'elle croit être l'opinion d'autrui, de ce qu'elle sait à ce qu'elle suppose, de ce qu'elle voit à ce qu'elle imagine, ne peut qu'émettre des appréciations inconsistantes et superficielles.

Aussi, quels que soient les progrès de la science, devons-nous croire que des notions incomplètes ou inexactes subsisteront longtemps encore sur ce que pensent et veulent les diverses fractions de l'humanité. Le bouddhisme demeure enveloppé de mystères que l'on commence à peine à percer, et, plus près de nous, presque à notre contact, il semble que l'Islam ne nous ait pas encore dévoilé tous ses secrets. A la faveur de ce mystère, on construit des systèmes et l'on crée des légendes, on généralise et l'on dogmatise, et sous l'absolu des principes que l'on prétend dégager, l'on se trouve entraîné bientôt à des conclusions contradictoires. Tantôt on déclare que la cause de l'Islam est irrémédiablement perdue; « l'homme malade » ne conserve un semblant de vie que grâce aux forces artificielles que lui maintiennent la pitié, la tolérance de l'Europe, parfois sa complicité. Tantôt, au contraire, il semble que le mourant revienne à l'existence et qu'avec une vigueur dont on le croyait incapable, il se prépare à étonner le monde, peut-être à le bouleverser. Et c'est la situation de l'Afrique qui, tour à tour, justifie cet excès de confiance ou ces pronostics alarmants, selon que des contrées hier encore inconnues apparaissent comme définitivement conquises, prêtes à subir, avec le joug du vainqueur,

ses lois, ses mœurs, ses croyances, ou qu'elles semblent seulement endormies, figées sous l'immobilité séculaire de l'Islam, et sur le point peut-être de se réveiller dans quelque redoutable sursaut.

Est-il donc vrai que l'Afrique soit ainsi l'inconnue d'où dépende l'avenir de l'Islam et qu'elle doive être, mieux que l'Europe où la religion de Mahomet se meurt, mieux même que l'Asie où son expansion semble limitée, un champ d'expériences où seront tentés les derniers efforts du Croissant? Pour répondre à cette question, il conviendrait tout d'abord d'en préciser les termes. Les populations africaines, en effet, peuvent apporter à l'Islam une force nouvelle, soit en multipliant le nombre de ses adhérents, soit en faisant produire à ses principes une efficacité puissante qu'on ne leur soupçonnait plus. L'examen des deux hypothèses toutefois donnerait lieu à des constatations communes. Dans l'un et l'autre cas, ce qu'il importerait de rechercher, c'est si cette force nouvelle infusée à l'Islam ne serait pas annulée par d'irrémédiables causes de faiblesse.

En réalité, c'est bien ainsi que le problème de l'Islam se pose actuellement un peu partout et dans l'Afrique en particulier, et c'est ce qui peut expliquer les solutions contradictoires qui lui sont données. La religion du Coran porte en elle des éléments de puissance et de vitalité; elle a pour elle la simplicité de ses dogmes et de ses pratiques et l'indomptable ténacité de ses adhérents. On ne convertit pas un musulman, a pu écrire un jour dans ses *Souvenirs* le général du Barail, et cette affirmation n'est que la reconnaissance d'un fait presque universellement constaté. Mais l'Islam a contre lui des causes de désagrégation et d'affaiblissement moral ou matériel. Lequel l'emportera définitivement de ces deux courants contraires, l'un qui peut lui don-

ner un développement imprévu, l'autre qui l'entraîne à une complète déchéance, et devons-nous, entre ces deux tendances, dans les pays où s'exerce notre autorité, demeurer simplement des spectateurs désintéressés? C'est ce que je voudrais examiner, spécialement pour celles des contrées africaines sur lesquelles mes constatations personnelles me permettent d'être plus exactement renseigné.

En 1891, à la suite de mes séjours au Soudan, j'avais réuni quelques notes sur l'Islam en une plaquette intitulée : *Esclavage, Islamisme et Christianisme.* J'avais eu pour but essentiel de mettre le public en garde contre ce jugement trop accrédité que les musulmans étaient et seraient toujours nos ennemis; je m'étais en même temps, dans ces quelques pages, efforcé de détruire ce préjugé qui attribue à l'Islam tous les maux dont a souffert l'Afrique, les guerres qui l'ont ensanglantée, l'esclavage que tant de luttes intestines ont favorisé. J'avais pu déjà sur ces questions me former une opinion personnelle, que j'avais hésité toutefois à développer avec quelque ampleur, craignant de heurter trop fortement les préventions que je savais exister un peu partout sur l'Islam et ses dangers.

Depuis cette époque, les données que nous possédions sur l'Afrique se sont modifiées. Ce qu'on appelait, il y a quelques années encore, les ténèbres de l'Afrique, s'est presque partout dissipé. Des territoires immenses ont été reconnus, des frontières ont été tracées, des conquérants plus ou moins redoutables ont disparu devant nos armes, et des notions qui se précisent chaque jour ont été recueillies sur l'état social des populations dont l'existence même était jusqu'alors ignorée. Le moment est venu, je crois, de reprendre une étude à peine ébauchée sans craindre de paraître céder à la tentation du para-

doxe et de choquer trop ouvertement des opinions reçues, demeurées presque intangibles.

CHAPITRE I

PROGRAMME DU PANISLAMISME

Enumération et examen des forces dont il dispose. — Influence du parti jeune-turc sur les destinées panislamiques. — L'idée de patrie dans l'Islam. — L'hostilité envers les musulmans fortifie entre eux le lien religieux.

Les mots ont leur importance; il est de mode aujourd'hui, lorsqu'on envisage une expansion possible de l'Islam, d'invoquer le panislamisme.

Qu'est-ce donc que le panislamisme?

Si on le prend dans toute l'acception du mot, si on lui prête le programme le plus étendu, celui qui peut donner satisfaction aux aspirations les plus hautes et les plus élevées de l'Islam, il peut se résumer par la définition suivante :

« *Restituer à l'Orient son ancienne gloire, sa splendeur spirituelle et temporelle passée, par la force de l'Islam.* »

Si ce programme idéalement beau peut paraître à certains esprits plus positifs de l'Islam comme trop étendu, il se résumerait dans une définition plus restreinte qui semblerait devoir être :

« *Conserver et fortifier le pouvoir temporel de l'Islam dans les Etats où il subsiste à l'heure actuelle.* »

Enfin pour les pessimistes de l'Islam, pour ceux qui redoutent comme une éventualité à envisager, le démembrement des Etats islamiques :

« *Travailler à la formation de groupements islamiques nouveaux et assurer la conservation de la foi.* »

Que l'on envisage ces diverses aspirations dans leur ensemble ou séparément, elles n'en constituent pas moins le programme du panislamisme. Ainsi formulé, il est parfaitement adapté aux mentalités diverses que renferme l'Islam. De nature à satisfaire entièrement les partis militants, il ne peut mécontenter les partis qui, à des degrés divers, seraient enclins à préconiser un programme plus restreint et partant plus réalisable.

Une fois qu'un projet est élaboré, que le principe en est énoncé et adopté, il est aisé d'envisager les facteurs dont on dispose pour le faire aboutir. Aussi est-on amené immédiatement à rechercher les forces dont peut disposer l'Islam pour réaliser tout ou partie du programme panislamiste. Ces forces sont connues :

1° Coalition des Etats islamiques organisés ;

2° Coalition des forces religieuses dont dispose l'Islam.

Les Etats politiques de l'Islam qui pourraient éventuellement servir de base au mouvement panislamique sont situés dans le bassin méditerranéen. Le plus important d'entre eux est l'Empire ottoman, avec les Etats qui en dépendent plus ou moins : l'Asie Mineure, l'Arabie, l'Egypte, la Tripolitaine. Vient ensuite le Maroc, qui est absolument indépendant.

Au point de vue nominal, la souveraineté du Sultan s'étend sur des superficies territoriales très considérables, mais son action effective, comme on sait, s'exerce de façons bien différentes sur ces divers Etats. S'il est tout-puissant en Turquie d'Europe, où son despotisme n'est limité, comme dit Reclus, » que par les coutumes, les traditions anciennes et l'action des gouvernements européens », son autorité s'affaiblit déjà en Asie Mineure et encore davantage en Arabie.

L'Hadramaout est en partie indépendant, en

partie sous la domination anglaise; d'immenses régions sont sous l'autorité des Ouahabites ou livrées aux incursions des Bédouins pillards. L'Yémen ne reconnaît l'influence du Sultan que dans les courtes périodes où des forces militaires turques y font leur apparition; enfin l'Hedjaz, sous la haute autorité du grand Chérif de la Mecque, semble à peine graviter autour de Constantinople.

La vassalité de l'Egypte n'est que nominale; ses idées séparatistes sont anciennes, sa devise est depuis longtemps : « l'Egypte aux Egyptiens », et il n'y a que les Turcs, peut-être, qui semblent ignorer que l'Europe y exerce son autorité bien plus que les musulmans. Enfin, la Tripolitaine n'est pas une force, elle est plutôt de nature à créer des embarras au Sultan en raison des convoitises dont elle est l'objet.

La situation de l'Empire ottoman, au point de vue politique, est donc loin d'être une situation forte; ses liens de vassalité sont partout précaires : en Europe, il est entouré de voisins, qui, bien qu'hostiles entre eux, ne manqueraient pas de faire cause commune contre lui à la première occasion : tels sont les Serbes, les Bulgares, les Albanais et les Grecs.

Si la Turquie d'Europe subsiste encore, ce n'est que faute d'entente des grandes nations, mais tels événements politiques peuvent se produire plus ou moins prochainement, telles éventualités, qu'on n'escompte pas encore, peuvent surgir inopinément et fournir des éléments de partage aux puissances, et c'en est fait de l'Empire ottoman.

La guerre russo-turque lui a interdit les Balkans, la Transcaucasie est devenue russe, la Tunisie est française, Chypre est anglaise, la Crète, en dépit des victoires de Thessalie, est allée à la Grèce. Déjà la Turquie d'Europe occupe une position presque excentrique par rapport à

l'ensemble de l'Empire ottoman; bientôt il ne sera qu'un Empire asiatique, s'il ne disparaît pas complètement.

Si encore, à l'intérieur, la Turquie offrait le spectacle d'un Etat bien administré, mais on sait qu'il n'en est rien. Est-il besoin de rappeler l'administration sans contrôle du budget, les embarras financiers dont elle ne sort pas, ses revenus en partie hypothéqués, le conseil judiciaire dont l'Europe la menace, son fonctionnarisme poussé à l'excès, ses troupes mal payées, ses impôts mal assis, la suspicion qui règne partout et un état général si précaire qu'il lui faudrait subir plusieurs révolutions pour la mettre au niveau des Etats organisés de l'Europe occidentale.

Cependant la situation géographique privilégiée de la Turquie pouvait lui réserver de magnifiques destinées; ses climats variés, ses productions diverses, ses côtes découpées, ses golfes nombreux, ses archipels, auraient pu en faire une puissance maritime très forte et une puissance économique de premier ordre. Elle aurait pu tenir en ses mains la clé des communications avec l'Extrême-Orient, par l'Asie Mineure et Suez, Son commerce qui est d'environ un milliard pourrait être décuplé.

La population totale de la Turquie d'Europe et des Balkans, y compris la Serbie et la Bulgarie, s'élève à peine à 12 millions d'habitants, dont 3 millions et demi de musulmans; encore de ce nombre faut-il retrancher environ la moitié pour les musulmans serbes, bulgares et albanais qui sont hostiles à la Porte. Les Ottomans sont, en Turquie même, noyés par l'élément européen; Constantinople, qui compte avec ses faubourgs environ 600.000 habitants, n'a que 200.000 musulmans, et la population turque est en décroissance.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que toutes les nationalités qui peuplent la Turquie, y compris les Turcs, sont malheureuses, avec cette différence que les Turcs ne sont protégés par personne. Ils n'ont point la ressource de s'adresser aux puissances ou aux agences consulaires, ils ne sont pas couverts par les capitulations. Si un Turc est condamné, aucune intervention étrangère ne pourra se faire sentir en sa faveur. Les Turcs sont du reste plus souvent condamnés en dehors des tribunaux réguliers; la terreur et l'état de siège sont l'état normal de Constantinople.

L'Empire turc ne se présente donc pas comme un Etat fort à l'extérieur ni à l'intérieur. Son existence est très menacée en Europe, peut-être à un degré moindre en Asie Mineure; en tout cas, au point de vue de la politique extérieure, le rôle modeste qui lui est assigné lui interdit absolument de devenir le levier puissant destiné à faire revivre les groupements des anciens khalifats; tout au plus pourrait-il, dans un but de conservation, jouer un rôle moins effacé dans les affaires générales en gravitant dans l'orbite d'une des grandes puissances.

En ce qui concerne le Maroc, son existence politique est tout aussi précaire, et à l'intérieur le manque d'organisation est encore plus accentué qu'en Turquie. Il existe dans l'Empire marocain des pays entiers où le sultan n'est pas obéi. Il n'y a pas de mois que des expéditions plus ou moins fortes ne soient obligées de se mesurer avec des partis dissidents (1).

Le sultan n'est occupé, pour ainsi dire, qu'à réprimer des troubles à l'intérieur, et à satisfaire aux réclamations des puissances européennes contre les sujets turbulents de l'Empire chérifien.

---

(1) Ces lignes ont été écrites bien avant les événements récents du Maroc.

Il serait surperflu de s'étendre davantage sur le rôle militant éventuel que pourraient jouer, au point de vue de la politique extérieure, la Turquie et le Maroc, soit isolément, soit en cas d'entente.

Il nous reste maintenant à examiner de quelle autorité personnelle jouissent ces deux sultans au regard de l'Islam, et quel est celui des deux qui serait le plus qualifié à porter efficacement et à exercer dans son intégralité la fonction historique du khalifat. On sait que ce titre synonyme de vicaire ou de successeur, était porté, à l'origine, par les successeurs de Mahomet, qui cumulaient l'autorité spirituelle et temporelle.

En réalité, il n'y eut que quatre khalifes régulièrement investis; le dernier, Ali, mourut en 661. Le titre n'a été porté depuis que par des usurpateurs; les Omméiades le prirent illégalement au VIe siècle, les Abassides au VIIIe, enfin il fut porté aussi irrégulièrement par les Fatimites en Egypte que par les Ottomans en la personne de Sélim Ier au XVIe siècle.

En résumé, le khalifat de la Mecque, quand il fut plus tard transféré à Koufa-el-Irak et de là à Bagdad, n'était déjà plus le véritable khalifat, puisque les khalifats de Cordoue et d'Egypte fonctionnaient à côté de lui. Comme pour mieux marquer aux yeux de l'Islam ces usurpations, le khalife de Bagdad prit le titre d'Emir el Omrah (Prince des Princes).

L'usurpation du titre de khalife par Sélim Ier et son transfert héréditaire aux Osmanlis donna lieu, au sein de l'Islam, à des contestations si vives qu'elles se sont perpétrées jusqu'à l'heure actuelle. C'est en vain que le Sultan se fait appeler Emir el Moumenin (Commandeur des Croyants), le titre lui est contesté par l'ensemble de l'Islam, et des quantités innombrables de chérifs (descendants du Prophète) ont surgi de tous côtés. Au Maroc

seulement, on les compte par milliers : les origines des uns sont connues et légitimement prouvées ; d'autres, au contraire, se sont fait établir des généalogies à prix d'argent.

Le sultan du Maroc considère qu'il a des droits au khalifat, et le grand chérif de la Mecque aussi. Impuissant à l'égard des prétentions du Maroc, le sultan ne cherche pas moins, par un procédé dont les plus consommés diplomates de l'Europe ne renieraient pas la paternité, à écarter la candidature éventuelle du grand chérif de la Mecque.

Aussi, comme ce dernier est en même temps chef temporaire de l'Hedjaz, le Sultan lui donne-t-il l'investiture : ce qui, aux yeux des esprits simplistes, peut le placer au rang des subordonnés spirituels du Sultan (1).

De tels procédés, aussi appropriés qu'ils semblent à la mentalité orientale, sont cependant impuissants à renverser la tradition si fortement enracinée de l'Islam. Car ce n'est un secret pour personne, dans le monde musulman, que le grand chérif de la Mecque et les chérifs du Maroc sont les seuls membres incontestés de la famille du Prophète qui puissent prétendre au titre de khalife. On sait également que, comme ses prédécesseurs, le Sultan, pour prendre le titre d'Emir el Moumenin, est obligé de le faire légitimer par le grand chérif de la Mecque, qui seul peut le lui conférer. Aussi les Osmanlis ont-ils tous évité de faire le pèlerinage ; ce serait, de gaîté de cœur, aller au-devant d'un affront qui pourrait leur être infligé par les croyants, en ne leur donnant qu'un second, peut-être un troisième rang après le grand chérif.

Le Sultan s'en rend compte, tout en n'en lais-

(1) Il n'y a qu'à lire l'instructif livre de Léon Roches, cité à plusieurs reprises plus loin pour se convaincre des sentiments hostiles que professaient déjà au milieu du siècle dernier les grands chérifs de la Mecque à l'égard du Sultan de Constantinople.



sant rien paraître. Au regard des déceptions quotidiennes qu'il éprouve dans le domaine de la politique extérieure, ses échecs dans le domaine spirituel lui sont encore plus sensibles puisqu'ils lui viennent de la part de ses propres coreligionnaires. C'est en vain qu'il cherche à se rendre favorables les chefs de certaines confréries importantes et à s'attacher des marabouts influents par des honneurs ou même des cadeaux souvent princiers, il n'y réussit point toujours.

C'est ce qui s'est passé notamment pour Snoussi (1), si on s'en rapporte au récit de Si Mohammed el Hachaïchi, qui affirme qu'on n'est pas parvenu à attirer Snoussi à Constantinople, et que son attitude ne laisse pas que d'inquiéter le Sultan. Il ajoute que, de son côté, Snoussi ne sympathise pas avec le Sultan. C'est du moins ce que l'auteur cité a constaté par lui-même, quand il fréquentait les Khouans. On sait que la confrérie de Snoussi embrasse non seulement une bonne partie du Soudan central, mais encore tout le Hedjaz et l'Yémen, une partie de l'Egypte et de la Syrie.

Le sultan du Maroc est dans une situation aussi difficile vis-à-vis d'une bonne partie de ses administrés. Il doit compter avec les chérifs qui peuplent son royaume et dans beaucoup de provinces le vrai maître est quelqu'un de ces personnages. Aucun vizir ni chef de guerre ne peut contre-balancer ces diverses autorités. Enfin, il ne faut pas oublier que le sultan du Maroc ne devient chef légitime qu'après avoir été reconnu tel par le chérif d'Ouazzan ; c'est de tradition depuis deux siècles.

En résumé, ni l'un ni l'autre des sultans ne possède au point de vue spirituel une autorité suffisante pour grouper autour de lui les forces

(1) Chez les Snoussi et les Touareg. Si Mohammed el Hachaïchi (*Revue de Paris*, liv. du 15 août 1901).

éparses de l'Islam, aucun d'eux ne réussirait à se faire reconnaître par ses coreligionnaires comme chef religieux incontesté; tous deux seraient, en tout cas, incapables d'exercer un mandat qui ne leur a pas été donné et que l'Islam se refuse du reste à leur délivrer.

*
* *

Nous avons vu que le panislamisme ne peut trouver ni en Turquie ni au Maroc la base sérieuse, l'appui effectif ou moral indispensables pour réaliser la grande pensée qui l'anime.

Cependant il est intéressant de rechercher si la réalisation des aspirations du parti jeune-turc mènerait à des conclusions différentes.

Le programme primitif des Jeunes-Turcs, celui de Midhat pacha, était de chercher le salut dans la création d'un gouvernement constitutionnel. Il voulait un gouvernement responsable devant un parlement composé tout aussi bien de chrétiens que de musulmans. Il ne s'opposait pas au titre d'Emir el Moumenin; le Sultan, dans l'esprit des croyants, tout en étant souverain constitutionnel, pouvait être chef spirituel, mais on ne lui en faisait pas obligation. En somme, le Sultan aurait été, pour les Jeunes-Turcs, en quelque sorte roi et pape.

On sait comment, par la disgrâce, l'exil et d'autres mesures plus sévères, le Sultan arrêta ces réformes. On n'ignore pas non plus la corruption et les haines religieuses que font revivre les intrigues de la Porte pour empêcher les diverses nationalités de l'Empire turc de s'unir pour établir une unité politique.

Mais admettons, pour un instant, pour les besoins de la démonstration, que ces réformes aient abouti ou qu'elles aient des chances d'aboutir sous cette forme; que le gouvernement constitutionnel rêvé fonctionne normalement, qu'il

produise tous les heureux résultats qu'en attend le parti jeune-turc au point de vue des libertés, de la justice, de l'égalité ; qu'il mène la Turquie vers une ère de prospérité économique et financière, et qu'on se trouve en présence d'une Turquie forte sur terre et sur mer, d'un véritable Etat qui ne saurait plus être écarté du concert des puissances chaque fois qu'il s'agirait de l'ensemble des questions méditerranéennes et d'Orient ; que, dans ces nouvelles conditions, elle puisse devenir le pivot ou la base sur laquelle pourrait s'appuyer l'ensemble de l'Islam pour la réalisation de ses projets.

A première vue, les conditions requises paraissent satisfaisantes, et on pourrait être amené à cette conclusion très inattendue que le parti jeune-turc aurait fait du panislamisme sans s'en douter. Mais, dès qu'on envisage sous quelle forme la Turquie ainsi reconstituée pourrait utiliser les forces éparses de l'Islam, on se heurte à deux objections fondamentales : *le Sultan constitutionnel* n'est pas le chef incontesté de l'Islam et peut difficilement le devenir, et les intérêts politiques et économiques du pays qu'il gouvernerait comme souverain temporel seraient, sinon en opposition absolue avec les aspirations islamiques, du moins en contradiction sur beaucoup de points avec elles.

Cette observation nous amène à constater que le panislamisme perd ses forces au fur et à mesure que l'Islam crée des Etats organisés et engendre des groupements en nationalités; car parallèlement il fait naître des intérêts politiques, commerciaux et économiques différents. Et on arrive à cette conclusion inattendue que malgré lui le panislamisme est réduit à l'impuissance, et que les forces religieuses dont il pourrait disposer sont destinées à rester indéfiniment stériles.

⁂

Ces déductions ne paraissent du reste pas avoir échappé aux musulmans clairvoyants et surtout aux grands penseurs de l'Islam. On trouve chez eux partout, comme idée dominante, un sentiment de confraternité poussé dans ses dernières limites, une espèce d'internationalisme en opposition avec l'idée de patrie telle que nous autres Occidentaux la comprenons, et qu'ils résument si bien dans la définition du « Dar el Islam », terme qui embrasse tous les pays où la religion musulmane est dominante ou répandue.

A première vue, cette conception apparaît comme étant en contradiction absolue avec les agissements de l'Islam; mais après un examen plus approfondi on est bien obligé de reconnaître que le but poursuivi par les chefs de confréries, les chérifs et toute la hiérarchie religieuse de l'Islam, jusqu'au simple marabout, est de répandre leur religion, de lui trouver le plus grand nombre d'adeptes afin d'éviter la persécution possible un jour, ou pour le moins l'oppression.

C'est par pur esprit de conservation qu'ils cherchent partout à faire triompher leur foi, sinon par le chiffre le plus élevé de leurs fidèles, au moins par des minorités assez imposantes pour qu'ils n'aient rien à redouter au point de vue religieux. Il serait en effet assez difficile de nier que la note dominante vis-à-vis de l'Islam est l'hostilité, et les musulmans n'ignorent pas toutes les accusations d'hérésie dont on les accablait au moyen âge. Ils savent que, de nos jours encore, pour la masse, leurs croyances confinent à l'absurdité et ils ressentent douloureusement tout le poids des préjugés et des erreurs que les siècles ont accumulés sur leur religion.

Les publications contre l'Islam sont nombreuses, elles font clairement apercevoir que la religion

est en cause plus que la politique. Le danger commun soutient les musulmans, ils sentent qu'ils doivent disparaître, comme nations politiques, et ils demandent au moins qu'on leur laisse leur foi.

Avec une franchise et une grande droiture qui font leur éloge, un petit nombre de gens éclairés ont prêché la tolérance et le rapprochement à l'égard de l'Islam, car ils ont foi dans le relèvement de ses adeptes ; mais on préfère à cette minorité infime la masse qui ne voit dans cette religion qu'une morale basse engendrant des mœurs abominables, un fanatisme outré, ou encore qui dénonce des conquérants et des meneurs de guerre sainte, là où il n'y a souvent que des gens qui cherchent un refuge ou un asile devant l'Europe envahissante, en appliquant ce précepte élevé du Coran : « Dieu a dit : La terre n'appartient à personne. »

CHAPITRE II

REPROCHES QUE L'ON ADRESSE A L'ISLAM. — DES GUERRES. — DE L'ESCLAVAGE. — DE LA POLYGAMIE. — DU FATALISME ET DU FANATISME.

Ce qui fortifie singulièrement le sentiment d'hostilité à l'égard de l'Islam, c'est que dans ces dernières années nos officiers et nos troupes ont eu bien des fois pour adversaires en Afrique les musulmans, et que dans diverses circonstances nos colonnes ont eu à soutenir contre eux des luttes plus ou moins longues, plus ou moins pénibles, coûteuses en argent et en hommes. L'erreur réside en ce que l'on reporte la cause de ces événements uniquement et sans autre examen à l'Islam. Ceux qui se cantonnent dans cette erreur sont de ce fait excusables. Tout d'abord, il est

certain que les troupes ont en général plus de difficultés à réduire un ennemi organisé, un peuple qui occupe déjà un certain rang dans l'échelle sociale, et c'est souvent le cas dans les régions musulmanes. Il est certain également qu'il est plus facile d'avoir raison d'un pays où l'organisation est encore dans sa forme la plus simple, la plus rudimentaire, où elle se traduit en fait par l'agglomération politique de deux ou trois villages, ou même à des contrées entières où chaque village est indépendant, et ce cas est très répandu dans les régions fétichistes. Car qui dit réorganisation politique, dit évolution; et il est bien naturel que l'unité politique ne soit survenue qu'à la suite de guerres intestines, qu'à la suite d'évolutions qui avaient eu pour motif la résistance à un ennemi commun.

Si tel est le cas pour des régions où l'élément musulman dominait en nombre ou simplement où la classe dirigeante était musulmane, c'est aussi le cas pour d'autres régions exclusivement fétichistes. Je n'en veux pour exemple que les luttes soutenues par les Anglais dans l'Achanti fétichiste, par les Belges au Congo, par nos propres troupes au Dahomey où le général Dodds n'avait comme adversaires que les fétichistes de Béhanzin. Enfin, la résistance du Baoulé, où nos troupes n'ont pas encore amené la pacification complète, offre un autre exemple, tout à fait caractéristique.

Le fait de lutter plus ou moins longtemps contre nous, de résister avec plus ou moins de succès à la pénétration, n'est donc pas imputable exclusivement à l'Islam. Les Etats nègres organisés, qu'ils soient musulmans ou fétichistes, ont pour la plupart opposé une résistance plus ou moins longue à l'envahissement des Européens. Le seul Etat chrétien africain, l'Abyssinie, offre du reste un exemple analogue. Il serait absolu-

ment injuste de prêter aux uns plutôt qu'aux autres d'autres sentiments que ceux dont nous serions animés nous-mêmes, si notre existence politique était menacée.

Je dois du reste ajouter que, dans bien des expéditions que nous avons faites en Afrique, les éléments de résistance se composaient à la fois de sujets musulmans et fétichistes, par exemple dans la lutte que nous avons soutenue contre Tiéba. D'autres fois nous nous sommes battus contre des chefs qui, bien que musulmans, auraient été reniés par l'Islam. Je citerai entre autres le légendaire Samory, que je croyais moi-même fervent musulman et qui au fond se souciait de l'Islam comme de son premier boubou.

Etant son hôte au camp de Sikasso, dont on se rappelle le mémorable siège, il me fit cadeau d'un bœuf. On sait qu'il est de règle, dans ce cas, d'envoyer certains morceaux de la bête à la personne qui vous l'a donnée. Afin de me permettre de satisfaire à cette règle élémentaire de politesse, j'avais prié Samory de m'envoyer un marabout pour tuer l'animal suivant le rite musulman, tous mes hommes à moi étant fétichistes : « Cela ne fait rien, me dit Samory, fais-le tuer par tes hommes, j'en mangerai tout de même. » Et en effet, il en mangea ainsi que tous ses familiers musulmans.

Plus tard, à Saint-Louis, je retrouvai Samory prisonnier, en route pour l'exil, et j'appris avec plus de stupéfaction encore qu'il était prêt à embrasser le christianisme en échange de sa liberté. Tiéba était du reste animé de dispositions à peu près aussi larges en matière d'Islam.

Certes, il est loin de ma pensée de faire état plus que de raison de ces constatations et d'établir qu'en aucun cas l'islamisme n'a exercé une part d'influence dans les hostilités qui ont marqué notre établissement en Afrique occidentale, car

chez El Hadj Omar et Mahmadou Lamine, pour ne prendre que ces deux exemples, l'idée religieuse a joué un rôle prépondérant ; mais là encore, quand on étudie avec soin l'évolution de leur puissance, on reconnaît que le but de conquête qu'ils poursuivaient dérivait d'un sentiment très naturel, puisqu'il est humain, et qu'ils ont utilisé d'une façon très habile l'idée religieuse pour servir leurs projets et satisfaire leurs ambitions. A moins de parti pris, on ne saurait leur en faire grief.

Quand on se reporte à notre propre histoire, on trouve de nombreux cas où la religion a été sinon l'instrument principal, au moins l'adjuvant nécessaire pour mettre en mouvement les masses et servir des ambitions. On ne saurait donc en rendre plus particulièrement responsable la religion musulmane.

Encore de nos jours, dans notre Europe civilisée, des ambitions politiques ou individuelles utilisent et exploitent le sentiment religieux.

Un des reproches que l'on adresse aussi le plus souvent à l'Islam et dont la masse ignorante s'est emparée avec le plus d'avidité, c'est qu'il serait seul responsable de l'esclavage.

Est-il besoin de rappeler que l'esclavage existe et a existé depuis que le monde est monde? De tout temps la volonté a été imposée par le plus fort au plus faible; il n'est pas besoin de déductions bien profondes pour avancer que l'impératif est le plus ancien temps du verbe. Que l'on s'occupe d'histoire ou d'économie politique, de poésie, de théâtre, de science, d'art militaire ou naval, on retrouve partout l'esclavage dans les auteurs anciens. L'Islam est venu au monde bien longtemps après lui, Mahomet l'a trouvé partout, et on peut dire qu'il a été touché de ses maux. Impuissant à l'extirper complètement pour des causes sociales et en raison de l'évolution encore imparfaite de

l'humanité, il s'est efforcé de chercher les moyens de l'adoucir. Il en a transformé l'institution en s'inspirant de sentiments très élevés, et en ne l'envisageant que comme un état momentané de l'humanité. Il le considérait comme un état social intermédiaire, par lequel devaient passer les fétichistes pour les amener à croire en Dieu. Jamais il n'a entendu l'étendre aux juifs ni aux chrétiens dont il respectait les croyances.

On peut dire que, dans cette étape momentanée du fétichiste dans l'esclavage, Mahomet voyait surtout un moyen d'élever les ignorants vers la civilisation.

« Quand un de tes esclaves te demandera *la liberté par écrit*, tu la lui donneras en y ajoutant une partie des biens que le Seigneur t'a prodigués » (*Coran*, ch. XXIV, vers. 33). Tels sont les sentiments qui guidaient Mahomet dans la question de l'esclavage.

Si dans certains passages du Coran il est question de la guerre à faire aux infidèles et de l'esclavage qu'il y a lieu de leur imposer, ils s'expliquent par des causes historiques. On sait que les tribus arabes très jalouses de leur indépendance opposaient une résistance opiniâtre à se soumettre à certaines d'entre elles qui avaient embrassé l'Islam. Elles éprouvaient une sorte de répugnance, non pas à cause de l'Islam qu'elles professaient, mais il leur en coûtait énormément de marcher sous la même bannière que les tribus pour lesquelles elles avaient un certain mépris, en raison de la supériorité qu'elles s'attribuaient à elles-mêmes par les traditions.

Le Prophète ne l'ignorait pas : il savait également qu'il fallait agir avec la plus grande énergie vis-à-vis de peuples qui étaient passés déjà du sabéisme au monothéisme ponr revenir aux idoles (1).

(1) De Castries, *L'Islam*.

L'avènement de l'Islam, c'est incontestable, a été marqué par des violences et suivi du cortège des cruautés inhérentes aux guerres : il faut cependant reconnaître que très rapidement l'Islam manifesta un grand libéralisme et une tolérance qui lui ont attiré très vivement des sympathies, même parmi les chrétiens qui ont subi les invasions dites arabes.

Contrairement à l'opinion répandue, l'Islam n'a cherché en aucune façon l'apostasie des chrétiens. Sa tolérance est manifeste : il suffit, pour s'en convaincre, de lire le remarquable ouvrage de Castries, *l'Islam*, auquel nous avons emprunté de nombreux détails, et dans lequel on retrouve les actes de conversion exigés d'une part par les musulmans, et d'autre part par les chrétiens.

Il est exact d'ajouter que, devenus maîtres incontestés du bassin Sud de la Méditerranée, les musulmans devenaient les fournisseurs d'esclaves des puissances chrétiennes, mais, en résumé, ils ne prenaient que la suite des affaires d'une raison sociale qui existait avant eux et avait le même objet. Et l'on peut ajouter que ce ne sont pas les mahométans qui ont donné à cette honteuse branche de l'activité humaine le degré de prospérité qu'elle a atteint après les grandes découvertes géographiques.

Qui a provoqué ce débit effrayant de la marchandise humaine, si ce n'est l'Europe chrétienne dans le but de la mise en valeur des nouveaux mondes ? et quels étaient les fournisseurs de ces honteux trafics ? C'étaient les peuples nègres fétichistes eux-mêmes qui se livraient les uns aux autres aux négriers des puissances colonisatrices. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'époque où la traite des nègres a atteint le maximum de son intensité en Afrique, les musulmans n'y exerçaient encore qu'une autorité très précaire : ils existaient

à l'état isolé, aucun groupement politique islamique puissant ne s'était effectué; c'étaient les peuplades fétichistes, à elles seules, qui alimentaient ce honteux commerce.

Si, depuis, des musulmans se sont faits chasseurs d'esclaves, ils n'ont fait que perpétuer un état de choses qui existait avant eux au Soudan.

Les musulmans ne seraient pas excusables pour cela; étant donné leur degré de civilisation plus prononcé que celui des fétichistes, ils devraient même être reconnus plus coupables qu'eux, car dans maintes circonstances, les razzias se sont faites sous le couvert du prosélytisme. Cependant, quand on considère l'état social de ces peuples, on est obligé de porter un jugement moins sévère sur eux et de constater que le musulman comme le fétichiste sont en partie excusables. L'examen des conditions de leur existence, les besoins du portage qu'exigeait le commerce qu'ils faisaient entre eux, les difficultés de recrutement des troupes sont autant de circonstances atténuantes dont il faut tenir compte. Le prestige qui s'attache à tout individu qui se fait précéder ou suivre de quelques esclaves, constituait une des seules façons de marquer son degré de richesse. Enfin le fait d'attribuer des esclaves à quelqu'un était pour le chef la seule façon de récompenser les services qui lui étaient rendus. La mentalité de ces peuples n'est pas, tant s'en faut, la même que la nôtre ; l'incident suivant auquel j'ai personnellement été mêlé le prouvera plus que de longues dissertations.

Tout le monde sait que tous nos officiers qui ont commandé au Soudan se sont toujours fait un devoir de réprimer par tous les moyens les honteuses pratiques de la traite. Un de ces moyens qui était le plus souvent à leur portée consistait à grouper dans un village que l'on formait à leur intention, les captifs qui étaient sans maîtres et



aussi ceux qui tombaient entre nos mains comme prisonniers à la suite de quelques succès de nos troupes. Groupés ainsi sous l'autorité d'un chef qu'ils choisissaient parmi eux, munis par les soins de l'administration de quelques outils, de semences et de bétail provenant de prises, ils recouvraient ainsi, en même temps que leur liberté, la libre disposition des biens qu'il leur était loisible d'acquérir par le travail. Un jour, à l'occasion de mon service, je visitais un de ces villages créé deux ans auparavant; j'en connaissais le chef et j'étais très connu de lui pour lui avoir rendu quelques services. Après avoir causé avec lui quelques instants, je le questionnais sur la situation présente, et lui demandais tout naturellement s'il était satisfait de son nouveau sort et de celui de ses administrés, et il me fit la réponse suivante qui est bien faite pour déconcerter une âme européenne :

« Oui, je suis très heureux et les hommes du village aussi; mais ce qui nous manque, c'est... c'est des esclaves ! » Ainsi, voilà des gens qu'on avait soustraits à l'esclavage et qui trouvaient qu'il ne manquait que des esclaves à leur propre bonheur. Comment, dans ces conditions, est-il possible d'incriminer l'esclavage et d'en accuser musulmans ou fétichistes, quand on sait qu'ils vivent et les uns et les autres dans une situation sociale qui accuse une mentalité aussi spéciale?

Cet état de choses qui s'est déjà heureusement modifié changera complètement avec le temps et surtout avec notre appui dans des conditions que nous examinerons un peu plus loin.

Mahomet a certainement obéi à des préoccupations encore plus impérieuses que celles que nous venons de citer, puisqu'il s'agit d'une époque éloignée de nous de treize siècles. Ne pouvant extirper l'esclavage, il l'adoucit en prescrivant l'émancipation par l'éducation.

Je puis du reste affirmer que les prescriptions coraniques sont fréquemment appliquées, j'en ai eu des preuves maintes fois. Il n'est point rare de trouver, assis à côté d'un chef musulman influent, plusieurs anciens esclaves de sa famille absolument émancipés et occupant de très hautes fonctions. Du reste, l'histoire fourmille d'exemples de cette nature. Non seulement sous les khalifes des esclaves arrivaient aux plus hautes fonctions, mais encore des chrétiens et des juifs. Au Maroc, il y a eu des vizirs juifs, et il n'est pas rare de rencontrer des esclaves devenus pachas.

L'Islam donne ainsi des exemples d'une tolérance que l'Europe civilisée n'a pas encore partout admise. Tandis qu'un étranger peut aspirer chez les musulmans aux plus hautes fonctions, en Europe il ne peut les briguer qu'après naturalisation.

***

La polygamie paraît, à un égal titre que l'esclavage, avoir attiré des inimitiés à l'Islam. Pour la masse de la chrétienté et pour la civilisation occidentale, qui dit polygamie dit débauche.

Est-il besoin de faire remarquer que la polygamie, elle aussi, est aussi ancienne que le monde, qu'elle existe tout aussi bien chez les fétichistes que chez les musulmans et que son existence est une question sociale et non pas religieuse ?

Les causes qui ont engendré la polygamie sont nombreuses.

Tout d'abord, il y a lieu de considérer que ni pendant la gestation ni pendant l'allaitement (1) les nègres musulmans ou fétichistes n'ont de

---

(1) L'allaitement à la mamelle dure de 2 à 3 ans par suite de la pénurie des ressources en alimentation appropriées au premier âge.

rapports avec leurs femmes. Il est facile de calculer que, dans ces conditions, si on admet qu'une femme peut être mère pendant vingt ans, elle peut avoir au maximum cinq enfants. Et comme l'hygiène de l'enfance se réduit à des pratiques, plutôt qu'à des soins délicats, la mortalité infantile est considérable. Sur cinq de ces petits êtres, on en élève deux au maximum. Donc, si les indigènes étaient monogames, les familles les plus nombreuses ne comporteraient que deux ou trois enfants. Or, on sait que, chez les peuples cultivateurs ou pasteurs, la richesse d'une famille augmente avec le nombre des enfants, puisque ce sont des auxiliaires non rétribués et qui en fait ne coûtent aucun frais d'entretien.

Enfin, l'alimentation de ces peuples est assez compliquée, quoi qu'on puisse en penser. Certes, les nègres mangent des mets simples, mais leur préparation n'en est pas moins très longue. Toutes les réserves de graines sont en épis, pour la bonne raison que sous cette forme et en cas de razzias toujours à craindre, l'ennemi ne peut soustraire que des quantités bien moindres que si elles étaient déjà réduites en grains. La préparation des mets est, de ce fait, très laborieuse puisqu'il s'agit d'aller prendre la provision souvent assez loin, de retirer la graine de l'épi, de la réduire en semoule et finalement en farine, la cuisson ne venant qu'après. L'eau est souvent rare ; dans certaines régions où les cours d'eau sont à sec une partie de l'année, les femmes couchent au puits pour ne pas manquer leur tour de puiser. Le bois également ne se trouve pas toujours à portée, les abords des agglomérations déjà un peu anciennes sont défrichés jusque très avant dans la campagne. L'imprévoyance a laissé détruire toutes les ressources en bois, et c'est souvent toute une journée qu'il faut pour aller en chercher une charge. Une seule femme peut donc

difficilement suffire à ces laborieuses besognes. Avoir recours à une domesticité n'est pas possible puisqu'elle n'existe pas encore. Reste la ressource d'acheter une esclave ou de prendre une seconde femme... C'est en général à ce dernier parti que l'indigène a recours puisqu'il est le moins dispendieux; c'est pourquoi la polygamie subsistera encore pendant un certain temps, comme une nécessité sociale. Dans le milieu où elle s'exerce, nous ne pensons pas qu'elle constitue une source de débauche, nous estimons plutôt que, dans une certaine mesure, elle limite les excès.

L'abus dans la polygamie a aussi souvent été engendré chez les chefs dans un but politique. La plupart de ces mariages constituent, chez beaucoup d'entre eux, des alliances politiques; car il ne faut pas oublier que chez les musulmans, plus que partout ailleurs, la femme jouit d'une grande influence : il n'est pas rare de voir leur autorité égaler celle de leur mari, de leur frère, de leur fils ou de tout autre parent au pouvoir.

Quand les nécessités qui ont engendré la polygamie auront disparu, elle disparaîtra elle-même, c'est une question d'évolution sociale. Déjà, dans les centres où l'Islam est en contact avec l'Européen, les mariages multiples sont très peu nombreux. Musulmans et fétichistes se rendent compte que si, dans certains cas, la pluralité des mariages constitue une nécessité ou une économie, il n'en est pas de même dans la ville où la femme sera toujours une source de dépenses. Du reste, dans la plupart des pays musulmans où la civilisation a pénétré, la monogamie est presque de règle dans les classes élevées, en Tunisie et en Egypte et en Syrie par exemple. Il est aussi à remarquer que la monogamie se répand au fur et à mesure que la mortalité infantile diminue.

Mahomet pour ces diverses raisons n'a pas cru devoir prohiber la polygamie ; elle n'est pas

cependant obligatoire, mais simplement tolérée et sous certaines conditions. « Heureux est l'homme qui a une *seule* femme vertueuse et pieuse » (*Coran*, chap. IV). Ce précepte est favorable à la monogamie. Le Prophète dit aussi : « Le plus grand bonheur de l'homme, après celui d'être musulman, est d'avoir une épouse fidèle qui le réjouit lorsqu'il la regarde, qui lui obéit lorsqu'il la conseille, et qui garde son honneur et ses biens lorsqu'il est loin d'elle. » Tel est le portrait de la femme modèle dans l'Islam. Moslema ben Abdullah a dit également : « Une épouse vertueuse est plus précieuse à l'homme que ses yeux et ses mains. » En tolérant la polygamie, Mahomet a fait évidemment une grande concession à la faiblesse humaine, mais il l'a faite pour lui permettre de proscrire les unions clandestines ou temporaires de l'époque, qui nuisaient à la constitution de la famille. Il a en somme réglementé et légalisé le mariage, il lui a même donné de véritables garanties en accordant à la femme des droits égaux à ceux du mari.

La femme musulmane peut vendre, acheter et administrer sa fortune personnelle sans l'autorisation de son mari. Veuve ou divorcée, elle se remarie sans consentement. En matière de divorce, elle a les mêmes droits que le mari.

Enfin, la mère jouit d'une grande autorité sur les enfants, et l'on peut constater que, même à un âge avancé, les musulmans parlent toujours avec le plus profond respect de leur mère et observent scrupuleusement la prescription coranique du chapitre IV : « Respectez les femmes qui vous ont donné naissance. » La plupart d'entre eux ont pour elles un véritable culte.

Les poètes musulmans qui ont chanté et chantent encore la femme sont innombrables, surtout aujourd'hui où l'on compte dans le monde musulman de nombreuses femmes de lettres qui

écrivent en arabe, en turc, en persan et même dans des langues hindoues.

La polygamie n'a jamais été un agent de diffusion de l'Islam, elle n'a pas provoqué, jusqu'à présent, de conversion chez les peuples fétichistes; tout au plus la tolérance à son égard ne lui a-t-elle pas aliéné des adhésions chez les peuples qui ne peuvent pas s'en passer en raison de leur état social peu développé.



De ce que le mot Islam veut dire « Résignation », il ne faut pas en inférer que le fatalisme est un dogme absolu de l'Islam. Les théologiens musulmans sont en tout cas très divisés à ce sujet. Si les Djabarites s'en remettent plutôt à Dieu, les Kadarites disent : « Aide-toi et le ciel t'aidera. » La question du libre arbitre a donné lieu, dans l'Islam, à des controverses auxquelles nous n'avons pas échappé au sein de la chrétienté. Nous disons aussi souvent que les musulmans : « C'était écrit », et ce serait une grave erreur de penser, quand le mahométan se soumet, qu'il est fataliste. Il lutte au contraire avec un grand courage; quand il succombe, il est bien obligé de se résigner, et on ne peut nier que la résignation est souvent un solide adjuvant moral. Le fatalisme dans l'Islam n'est pas différent de ce qu'il est chez les âmes fortes et bien trempées des autres religions. Il ne comporte chez le musulman ni l'acceptation de la misère, ni la soumission à l'injustice ; *il n'est que la résignation stoïque devant l'inévitable.*

Enfin l'obéissance aveugle et passive n'est pas non plus un dogme de l'Islam; maintes fois les sujets mahométans se sont fait justice eux-mêmes en déposant ou en détrônant leurs souverains despotes. Mahomet a du reste dit dans les *Haddith :*

« Un gouvernement d'infidèles peut durer s'il est juste; un gouvernement de vrais croyants, s'il est injuste, doit périr. » Au sein de la chrétienté, on attribue également quelquefois des catastrophes à la colère subite de Dieu et l'inévitable est tout aussi souvent invoqué par les chrétiens que par les musulmans. On peut en trouver un exemple typique dans l'histoire même de l'invasion arabe. De Castries rapporte qu'à cette époque les chrétientés d'Asie et d'Afrique capitulèrent et se convertirent en masse, et qu'elles expliquèrent ce fait en l'attribuant à la volonté de Dieu. Le fatalisme n'est donc pas propre à l'Islam, et le post-scriptum « Inch Allah », « si Dieu le veut », qui accompagne les adresses de leurs lettres, ne signifie pas que la lettre n'arrivera absolument qu'avec la volonté de Dieu ; cette formule s'explique d'elle-même, quand on songe que la région désertique, et en général la majorité des pays d'Islam, est dépourvue de bureaux de poste et qu'il faut véritablement qu'une bonne volonté évidente se manifeste pour que la correspondance arrive à destination.

L'esclavage, le fatalisme et la polygamie ne suffisent pas à ceux qui poursuivent l'Islam de leur inimitié, ils ne sauraient en effet à eux seuls justifier tous les reproches qu'on lui adresse. Ces défauts ou ces travers sont susceptibles de raisonnement ou de discussion, on peut les expliquer tandis que le fanatisme dont on charge trop volontiers le musulman peut être invoqué sans craindre le raisonnement. Il constitue un état qui ne se discute pas, il offre moins de controverses que la folie ou l'irresponsabilité. Un fanatique est un fanatique, il ne comporte pas divers degrés, le fatalisme s'exerce toujours dans un sens funeste.

Si le musulman défend son pays, son foyer, son indépendance, ses libertés, ce ne sera ni un

patriote ni un homme qui se sacrifie à un sentiment généreux et élevé, ce sera un fanatique.

Fait-il régulièrement ses prières, suit-il simplement sa religion?... C'est un fanatique...

Le trouve-t-on en train de lire son Coran, l'unique livre qu'il possède? Ce sera aussi un fanatique.

Se refuse-t-il à servir vos intérêts? Ce sera par fanatisme.

Se réunit-il à ses coreligionnaires pour discuter le Pentateuque ou l'Evangile, pour apprendre peut-être simplement à lire convenablement ses prières? Ce sera dans le but d'exercer plus tard son fanatisme.

S'est-il allié dans une guerre avec d'autres musulmans? Ce sera toujours par fanatisme et par haine du chrétien.

En un mot, tous les actes du musulman, surtout les actes qui sont contraires à notre politique ou à nos intérêts, peuvent être imputés au fanatisme. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la plupart de ces actes hostiles inspirés par ce soi-disant fanatisme seraient considérés, par nous-mêmes et chez nous, comme des qualités très louables, comme des actes de patriotisme élevé, ou encore comme étant d'une haute portée politique. Un Vercingétorix, apparaissant chez les musulmans, serait traité de fanatique par nous.

Et pour donner à l'ensemble de ces actes un caractère bien déterminé, un but bien défini, une inspiration unique et mystérieuse, le tout dirigé contre nous, contre l'Europe, on met en avant les confréries religieuses qui représentent la profondeur des pensées, les insondables visées politiques, n'ayant qu'un but unique, celui d'armer le bras de l'infidèle contre la chrétienté.

Je me refuse à croire que, même quand on est pratiquant et qu'on suit une même religion, avec toute la foi des musulmans, il n'y ait pas de

défaillances, pas de jalousies, pas d'ambitions, pas d'intérêts personnels et de compétitions. Les musulmans ne seraient pas des êtres humains, et, si une religion quelconque devait amener de semblables résultats, et en particulier l'islamisme, ce serait trop beau : il ne nous resterait plus qu'à en recommander l'adoption universelle à tout prix. Ce serait la paix, la fraternité, l'avènement d'un âge d'or, l'idéal!

CHAPITRE III

DES SECTES RELIGIEUSES. — DE LA COHÉSION DE L'ISLAM. — DES AGENTS DE PROPAGATION DE L'ISLAM. — RÔLE DES CONFRÉRIES.

Bien que l'on ne soit pas toujours d'accord sur les origines des confréries musulmanes, on peut en attribuer la création à une cause unique, au moins à l'origine.

Pendant un certain temps, les sectes et les confréries religieuses n'ont été que des écoles purement théologiques s'occupant de controverses religieuses, de divergences de doctrine, de questions abstraites, comme le libre arbitre par exemple.

Ce n'est que plus tard, et à une époque très récente, que leur caractère religieux s'est peu à peu modifié, et qu'elles se sont transformées en confréries politico-religieuses. Cette évolution est due à des causes purement historiques, et leur examen en est facile.

Après l'évacuation de l'Espagne par les derniers Maures, les musulmans avaient espéré un moment que les Etats barbaresques avec l'Egypte, l'Arabie, la Syrie et la Turquie resteraient pour eux le refuge sacré de l'Islam, et qu'à l'abri du large fossé de la Méditerranée, ils pourraient

librement reconstituer un vaste empire politique et théocratique. Ils oubliaient bien vite que jadis, au temps du Khalifat, l'Etat avait péri à cause de la décentralisation inévitable, de la diversité des races asservies. Leurs souverains, apôtres plutôt que diplomates, avaient été incapables d'organiser leurs conquêtes, et leur politique entre eux n'avait été ni sage ni avisée. Ils ne se rendaient pas compte que ces mêmes causes continueraient à mener leurs Etats inévitablement à la désagrégation forcée.

N'ayant plus le prestige de la conquête, ni la cohésion que donne la force des armes et des succès militaires, ils ont succombé par la lassitude qui suit les grands efforts, la détente a été terrible. Très rapidement, ils se sont rendu compte que bien malgré eux ils devaient se borner à jouer un rôle très effacé, car ni les Etats barbaresques, ni leur prolongement vers l'Arabie et la Turquie, ne possédaient l'énergie nécessaire pour faire de grandes choses. L'effort même les avait épuisés.

Un état de lassitude aussi profond était bien fait pour faciliter l'éclosion de dissensions intestines, pour réveiller les discordes, faire revivre les luttes de prépondérance et hâter le morcellement en petits Etats.

C'est avec grand'peine que les sultans, beys ou pachas, maintenaient leur autorité ; les liens de vassalité au Maroc, en Egypte et ailleurs se relâchaient. La Turquie elle-même voyait son prestige péricliter de jour en jour. Ce lamentable désordre obligea non seulement les souverains musulmans à bannir de leur ambition l'extension de leur autorité au dehors, mais les força même à chercher autour d'eux des appuis à leur propre politique intérieure, et ils s'adressèrent tout naturellement aux confréries religieuses. Et c'est ainsi qu'appelées à étayer de leur autorité le

pouvoir temporel, ces associations se transformèrent peu à peu en confréries politico-religieuses.

Pour prix de leur appui moral, elles demandèrent et obtinrent un certain nombre de privilèges, entre autres l'exemption de l'impôt et l'inviolabilité pour les biens de la communauté. Elles furent ainsi tout naturellement amenées peu à peu à constituer des Etats dans l'Etat et à former une vaste féodalité.

Jouissant ainsi d'une quasi-autonomie, elles devaient fatalement obliger les sultans à compter avec elles, et entrer en lutte avec le pouvoir temporel quand leur intérêt était en jeu.

Cette participation occulte aux affaires intérieures des divers Etats musulmans leur créa bientôt une situation privilégiée. Ne participant pas ouvertement aux actes gouvernementaux, en fait responsables de rien, elles conservaient par devers elles cette arme formidable à deux tranchants... la critique, qui permet de louer ou de blâmer tous les actes gouvernementaux, qu'il s'agisse de politique intérieure ou extérieure.

Aussi exploitent-elles tous les événements à leur profit; s'ils ont une influence heureuse, c'est à leur inspiration qu'on le doit; si des événements malheureux surgissent, la faute en est au pouvoir temporel qui n'a pas écouté leurs sages avis.

A l'aide de ce procédé très simple, elles ont exploité largement les coups portés à la domination islamique par la France en Algérie et en Tunisie, par l'Angleterre en Egypte, par la Russie en Turquie. Ouvertement, leurs chefs de confréries répandent parmi leurs adeptes que la conquête européenne et l'infiltration de la civilisation occidentale qui en est le corollaire forcé, ont pour cause la tolérance et les tempéraments apportés aux principes religieux de l'Islam, et que sous peine de voir disparaître un jour leur

religion, il faut s'unir pour travailler à la rénovation de la foi.

Les confréries trouvent ainsi un moyen simple et facile d'augmenter le nombre de leurs adeptes et d'acquérir une puissance assez forte pour vivre et subsister dans une autonomie complète.

Le but ainsi poursuivi ne peut échapper à personne; il ne sert uniquement qu'à fortifier le pouvoir du chef de la confrérie, à lui procurer généralement des ressources considérables, en un mot, à servir son ambition.

Avancer le contraire serait vouloir altérer sciemment la vérité. Assigner aux confréries un grand rôle destiné à servir les grandes pensées que l'on peut prêter au panislamisme, serait nier l'évidence; car il est aisé de prouver que les conquérants musulmans, qui sont plus ou moins leur instrument, travaillent individuellement, sans cohésion, sans aucun lien avec les autres confréries et les autres conquérants. Leurs intérêts sont et demeurent distincts, et, malgré la foi qui anime le monde musulman, cet intérêt plie et pliera toujours sous le faix des rivalités, des jalousies, des intérêts et des misères humaines qui sont, il ne faut pas l'oublier, du domaine universel.

Il n'y a pas d'exemple, au moins dans le monde musulman qui nous occupe, dans celui de l'Afrique, d'alliances entre confréries ou entre conquérants. Que les luttes soient des luttes intérieures, des luttes de prépondérance, ou bien qu'elles offrent le caractère de résistance à l'invasion européenne, les musulmans se laissent écraser, soit les uns par les autres, soit par l'Europe envahissante. En aucune circonstance, ces forces ne se sont prêté l'appui nécessaire pour faire triompher un de leurs partis. Dans bien des cas, cependant, la convergence des efforts aurait pu sinon les garantir absolument contre l'asser-

vissement de l'Europe, au moins en retarder les effets.

Les Etats musulmans organisés ont laissé écraser Abd el Kader. L'émir n'avait même pas réussi à grouper sous sa bannière l'ensemble du monde islamique algérien. Les Derkaoua notamment lui sont toujours restés hostiles (1).

Que nous prenions El Hadj Omar, Ahmadou et ses frères, Mahamadou Lamine, les tribus arabes sur nos confins du Soudan, Samory, Tiéba, les souverains du Sokoto, du Bornou, Rabah, Fad el Allah, Snoussi et le Madhi d'Egypte, nous sommes amenés aux mêmes conclusions.

Leur prestige et leur gloire sont toujours limités par les rivalités et par les divergences d'intérêts de leurs propres coreligionnaires.

Quand El Hadj Omar, après avoir groupé sous son autorité les contingents des chefs qui n'ont pu lui résister ou qui par ambition ont cherché fortune sous son étendard, demanda aux musulmans des Etats de Kong de lui faire leur soumission, il éprouva un refus formel. C'est un fait historique peu connu dont j'ai eu connaissance dans les circonstances suivantes et qui est assez curieux pour être rapporté.

Etant à Kong, je m'étais lié d'amitié avec les souverains, l'imam et les principaux musulmans de la région, parce qu'ils représentaient l'élément éclairé et lettré, et que par leur fréquentation il m'était permis de pousser les investigations historiques et géographiques sur le pays, plus loin qu'avec les fétichistes. Ils furent ainsi amenés à me demander si le général Faidherbe, le vainqueur d'El Hadj Omar, était encore en vie, et à me charger de lui faire parvenir une missive

---

(1) Les Derkaoua étaient partisans de Hadj Moussa el Derkaoui; sa secte professait, à peu de chose près, des doctrines se rapprochant de celle des Ouahabites.

dans laquelle ils remerciaient l'ancien gouverneur du Sénégal de les avoir préservés de la domination d'El Hadj Omar.

« Comment, leur dis-je, les victoires de Faidherbe ont-elles pu avoir une influence salutaire sur vos propres destinées, puisque vous étiez très loin du théâtre des opérations?

— C'est que, quelque temps avant le siège de Médine, El Hadj nous avait envoyé un émissaire pour nous dire de nous soumettre à son autorité, et que, sur notre refus, il nous aurait fatalement fait la guerre; nous nous y attendions, et nous nous y préparions lorsque Faidherbe l'a vaincu.

— Mais, ajoutais-je, El Hadj Omar était bon musulman, il avait fait le pèlerinage de la Mecque?

— C'est vrai, dirent-ils, mais nous sommes tous musulmans ici, et nous n'avions besoin de personne pour nous mener dans la voie droite. Nous sommes en outre commerçants, les guerres ruinent et ne développent pas le commerce : c'est pourquoi nous n'avons jamais prêté notre concours ni à El Hadj, ni à Tiéba, ni à Samory. Nous ne voulons pas aliéner notre liberté et notre pouvoir politique au profit de qui que ce soit, fût-il encore meilleur musulman qu'El Hadj Omar. »

Cet état d'esprit, comme on le verra plus loin, est assez général et nous le retrouverons ailleurs.

Si nous prenons les successeurs d'El Hadj Omar, à savoir Ahmadou et ses frères, ainsi que Mahamadou Lamine, qui était « hadj » aussi, puis Samory et Tiéba leurs contemporains, nous ne trouvons aucune corrélation entre les opérations militaires qu'ils ont dirigées, soit simultanément, soit isolément contre nous.

Samory avait beau inviter les uns et les autres à se liguer à lui pour une action commune, toutes ses tentatives sont restées lettres mortes, les

chefs auxquels il s'adressait étaient trop bien avisés pour ne pas savoir que finalement ils seraient les propres victimes de Samory.

Non seulement il n'a existé aucune alliance entre Samory, Tiéba et les Etats de Kong, mais encore les deux premiers se sont fait une guerre acharnée, et les florissants Etats de Kong ont succombé dans la lutte qu'ils ont soutenue contre Samory.

Porte-t-on des investigations de cette nature vers les tribus Maures qui confinent à nos populations nègres du Sénégal et du Soudan, on arrive à des constatations analogues. Elles ne sont jamais groupées sous un même drapeau et se font, pour la plupart, des guerres acharnées entre elles, au point que des tribus entières ont préféré notre domination à celle de tribus de même sang et de même religion.

Les Maures sont ennemis entre eux, ils sont également ennemis des Touareg ; quant à ces derniers, ils sont au moins aussi divisés.

Plus dans l'Est, dans l'aire géographique du Snoussisme, nous assistons à des événements analogues peut-être encore plus curieux et plus probants que ceux que nous venons de rapporter. Nous voyons tout d'abord se développer, parallèlement à l'œuvre de pénétration religieuse du Snoussisme, l'œuvre de conquête de Rabah et plus tard de son fils Fad el Allah. Nous ne nous proposons pas d'écrire l'histoire de ces conquérants ; elle a été magistralement exposée dans le livre très documenté de M. le baron Max Oppenheim, conseiller à la légation allemande du Caire, auquel il faudrait pour ainsi dire tout emprunter, mais il est facile de s'y reporter (1).

Que constatons-nous? Tout d'abord que l'in-

---

(1) *Rabeh*, par le baron MAX OPPENHEIM.

fluence incontestable de Snoussi ne s'est jamais exercée en faveur de Rabah, ni pendant la conquête des peuples noirs par ce dernier, ni pendant les luttes qu'il a eues à soutenir contre nous. La partie était belle cependant, l'appui moral de Snoussi n'était pas à dédaigner, ses adeptes sont nombreux, ses relations avec le monde islamique très étendues; c'était évidemment une force qui s'ajoutait à une force. Bien au contraire, nous savons que Snoussi ne voyait pas d'un œil favorable grandir la puissance de Rabah. Pourquoi? Pour deux raisons : d'abord parce que la puissance de Rabah portait ombrage à la puissance de Snoussi, ensuite parce que ce dernier tirait de grandes ressources, des cadeaux importants, sinon des tributs, du Baguirmi, du Kanem et du Ouadaï.

Il ne pouvait laisser subsister à côté de sa propre puissance celle de Rabah et abandonner l'influence morale qu'il exerçait sur ces régions, en même temps que le plus clair de ses ressources (1).

On sait que les trois tentatives de Rabah sur le Ouadaï ont échoué, et qu'il a porté la guerre, après ces échecs, non pas vers le Kanem, qui était également inféodé à Snoussi, mais dans le Bornou et le Sokoto. Dans ces régions encore Snoussi ne lui a pas ménagé son inimitié. Bien mieux, Rabah qui dans l'origine était affilié aux Snoussistes, s'est affilié, au cours de ces événements, aux Tidjiani. Pour toutes ces raisons, Snoussi, le Ouadaï, le Kanem et le Baguirmi ont laissé écraser Rabah par nos troupes. Là encore, les rivalités, les intérêts généraux et privés ont primé l'idée religieuse.

En ce qui concerne les relations de Snoussi avec

(1) D'après Mohammed el Hechaïchi, il tirait 150.000 francs de revenus annuels du Ouadaï seul.

nous, on sait que Snoussi a laissé traverser sans coup férir les régions qui lui sont dévouées, par les missions Joalland et Foureau-Lamy. On sait aussi que tout récemment la neutralité qu'il avait si bien observée à notre égard s'est traduite, dans le contact obligé de nos troupes avec les régions où son influence s'exerce de façon efficace, à Bir Alali et Mao dans le Kanem, par des combats entre nos troupes et ses partisans. On est en droit de se demander comment Snoussi, qui nous est représenté comme une grande intelligence, a pu laisser passer le moment où, par un appui opportun prêté à Rabah, il aurait pu causer de graves embarras à nos troupes du Chari, notamment après le désastre infligé à la mission Bretonnet. Evidemment, si cet apôtre et les adeptes de sa puissante confrérie n'avaient été animés que de sentiments purement religieux, orientés vers l'idée panislamique, c'est ainsi qu'ils auraient agi. Mais là encore, nous percevrons nettement que tous les actes de la politique de cette confrérie sont subordonnés aux mesquines rivalités et aux intérêts matériels de leur chef.

Toute cette politique de Snoussi, en apparence si avisée, se résume, qu'il s'agisse de Rabah ou de nous, à empêcher de toucher au Kanem, au Baguirmi, au Ouadaï, puisqu'ils constituent pour lui une source de revenus faciles qu'il remplacerait difficilement.

C'est évidemment sous l'empire de préoccupations d'un même ordre que Snoussi a conservé la plus stricte neutralité lors des soulèvements madhistes de Khartoum et de ceux plus récents d'Omdourman. Comment, en présence de tant d'événements absolument contemporains, se passant sur des théâtres d'opérations différents, mais en somme offrant la plus grande analogie entre eux, ne pas être frappé par des faits aussi pro bants?

Pour avancer, dans ces conditions, que le panislamisme poursuit dans une pensée commune un plan concerté, il faut vraiment vouloir laisser surprendre sa bonne foi. Cela ne peut s'expliquer autrement. L'examen impartial des agissements dont nous sommes partout témoins ne peut mener qu'à ces conclusions. Pour en admettre d'autres, il faudrait ne pouvoir puiser ses informations qu'à deux sources : à celle qui est ignorante des choses de l'Islam, ou à celle qui lui est hostile.



La paternité ou le monopole de l'introduction et de la propagation de l'Islam n'est pas imputable plus spécialement à un peuple ou à une race. C'est à tort que pour les uns ce sont les Arabes ou les Peulhs, pour les autres les Mandés, les Soninkés ou les Haoussas, ou encore telle ou telle confrérie.

En réalité, il serait aussi téméraire d'avancer que la propagation islamique doit être attribuée plutôt à un peuple qu'à un autre, que de dire qu'il n'a existé qu'un foyer de propagande unique.

Les Soudanais ont été, dès l'apparition de l'Islam, en contact plus ou moins direct avec les peuples qui l'avaient embrassé. Tandis que dans nos possessions du Sénégal et du Haut-Niger ce sont les Arabes et les Berbères qui ont mis les musulmans en contact avec les nègres, plus à l'Est, c'est du foyer islamique de l'Egypte que la nouvelle religion a envahi le Darfour et le Ouadaï, pour gagner de proche en proche la boucle du Niger.

Les agents de transmission ont été les peuples soudanais eux-mêmes ; car, contrairement à une opinion très répandue, les Arabes et les Peulhs n'ont pas joué dans cet ordre d'idées un rôle

plus prépondérant que les autres peuples. L'action des Arabes s'est exercée près des frontières de leur habitat, celle des Peulhs a été localisée dans deux régions, au Sokoto et au Fouta; et encore elle ne s'est exercée qu'à une époque toute récente; les Soninkés avaient embrassé l'Islam bien avant eux, et quand les Peulhs (1) sont devenus agents de transmission en la personne d'Othman dan fodia et d'El Hadj Omar, ils étaient déjà fortement métissés de sang noir, ils étaient devenus toucouleurs.

Peu importe du reste que ce soit l'un ou l'autre de ces peuples nègres qui ait été le premier propagateur de la foi; les procédés ont été partout les mêmes, et l'évolution de l'Islam a été identique partout. Que l'on examine un foyer après l'autre, c'est par des procédés invariables que la foi s'est propagée.

Ces procédés peuvent se résumer ainsi :

1° Procédés pacifiques dans un but commercial;

2° Procédés violents dans un but de conquête;

3° Procédés pacifiques dans un but essentiellement religieux.

1° Les procédés pacifiques dans un but commercial sont très connus, car ils sont très répandus; il s'agit, en somme, de mettre un centre commercial important en relations suivies et faciles avec d'autres régions commerçantes. On retrouve, dans la préoccupation qui guide dans ce cas les musulmans, l'idée nette de l'exportation, de l'importation et du transit. Il s'agit, en un mot, de s'assurer des routes sûres où le commerce puisse se faire sans s'exposer aux razzias

(1) On prétend au Fouta qu'il y a eu deux migrations de Foulbés. La première aurait été fétichiste : on nomme encore leurs descendants « Pouli » pour les distinguer des Foulbés musulmans de la deuxième invasion.

et aux voleurs de grand chemin en même temps que de se soustraire aux exigences des autorités des pays traversés qui réclament souvent des courtages onéreux.

C'est un sentiment très louable qui guide dans ces pays et dans ce cas le prosélytisme musulman.

Qu'il s'agisse de Soninké, de Mandé-Dioula, de Peulhs ou de Haoussas, la façon de procéder est uniforme : un centre commercial important fixe sur les parcours commerciaux qu'il a intérêt à fréquenter, une famille au moins dans chaque village devant servir de gîte d'étape.

Le musulman ainsi installé sert d'hôte à ses concitoyens de passage; il aplanit les difficultés qui peuvent surgir entre eux et les autochtones, provoque les transactions et guide ses coreligionnaires dans le choix des chemins. Le pays n'est-il pas tranquille, il intervient auprès des chefs hostiles, facilite l'arbitrage ; et, comme en raison des relations étendues de ses concitoyens marchands, il est agent d'informations par excellence, et souvent le seul lettré auquel on puisse avoir recours, son influence grandit de jour en jour. Peu à peu le musulman amène les autochtones à accepter la protection de la cité commerciale, et il y arrive d'autant plus aisément qu'il n'impose point la conversion. Apôtre et fidèle, il attend. Au bout d'un certain nombre d'années, les protégés se rendent compte des facilités commerciales que rencontre le marchand musulman, et ils adoptent la nouvelle religion. Ils ont le sentiment très net que leur conversion augmentera en même temps leur bien-être.

2° Par des procédés violents dans un but de conquête.

C'est l'éternelle histoire de l'individu qui acquiert ou par des qualités qui lui sont propres ou qu'il demande à la religion, bravoure, cou-

rage, générosité, stricte observation de sa religion, ou par des relations commerciales étendues, une autorité relative sur ses concitoyens.

Il obtient ou usurpe le titre de chef de village, le groupement d'autres villages suit, en vue de résister à quelque autre chef plus puissant. Ou bien encore il épouse les querelles de tel parti contre un autre, et tire profit de toutes les situations qui lui offrent une occasion de pêcher en eau trouble et de grandir son propre prestige. Dès que ses forces lui paraissent suffisantes, il étend son rayon d'action, il devient conquérant : c'est l'éternel recommencement des époques féodales.

Si, au début, ses aspirations étaient limitées, il ne tarde pas à se laisser entraîner par l'ambition dans l'orbite de chefs plus puissants, ou bien devient lui-même un instrument de destruction. Incapable d'équilibrer son budget, ses besoins augmentent, il ne peut plus vivre qu'en faisant la guerre. Ces fortunes facilement édifiées restent toujours éphémères, le pouvoir souvent ne se maintient que par la terreur inspirée, par les atrocités commises.

Si le conquérant est musulman, il fait, sous le couvert du prosélytisme, la guerre aux fétichistes pour les vendre comme captifs et se procurer des ressources. S'il est fétichiste, les choses se passent de façon analogue, sous d'autres prétextes, et quelquefois avec plus de cruauté, car la religion ne peut exercer chez lui aucune influence, ni inspirer aucune clémence.

Les nations européennes ont pour strict devoir, en Afrique, d'empêcher l'éclosion des conquérants : ils sont dangereux à tous égards. Ils doivent être surveillés tous au même titre, à quelque religion qu'ils appartiennent, et être mis à tout prix dans l'impossibilité de nuire. Il revient à la France et à son armée l'insigne honneur

d'avoir servi avec un grand désintéressement la cause de l'humanité en abattant la puissance d'un grand nombre de ces perturbateurs, même quand elle n'y était pas exclusivement intéressée comme nation colonisatrice directement menacée.

3° Par un procédé pacifique, dans un but exclusivement religieux.

Ce cas s'applique tout spécialement à un petit nombre d'individualités musulmanes et aux confréries. Le musulman, animé du désir de convertir dans le but unique de gagner par cet acte méritoire le paradis, est très rare ; il n'est pas en tout état de cause dangereux pour la société ; il mène en général une vie exemplaire, toutes ses ambitions se concentrant dans le but qu'il poursuit.

Nous avons vu, dans un chapitre précédent, par quelle évolution des confréries ont été amenées à jouer un rôle dans la politique intérieure de certains Etats musulmans. Il est avantageux pour leurs chefs de se mêler plus ou moins ouvertement à la politique, puisque c'est un des moyens les plus puissants dont ils peuvent disposer pour augmenter le nombre de leurs adeptes, et partant leurs revenus. Le principe de ces sectes est toujours basé sur l'exacte observation de la loi divine ; elles ordonnent aux hommes de faire le bien, développant les idées de fraternité et d'hospitalité, car elles sont persuadées que le meilleur moyen de propagande est de bien traiter les étrangers. Ceux-ci portent au loin non seulement le renom de piété de la secte, mais encore ses qualités; les Khouans n'ignorent pas que l'influence augmente en raison de la sympathie que l'on inspire. C'est surtout le chef de la confrérie qui joue un rôle important. En général, il n'ordonne que de prier; il ne fait pas état de sa puissance, sa vie est exemplaire et d'une grande simplicité, il n'a pas de cour, et le faste est banni de

son entourage. Il affecte de se tenir à l'écart des questions politiques et se garde, vis-à-vis de ses adeptes, de montrer une préférence pour tel ou tel gouvernement. Enfin, s'il est réellement un homme supérieur, il ne prend aucun titre qui puisse faire attribuer au pouvoir qu'il exerce un caractère temporel. Il recommande aussi à ses adeptes de se soumettre aux lois, et n'accepte d'être arbitre que lorsque les plaignants sont dans l'impossibilité absolue d'avoir recours à une action gouvernementale.

Souvent encore, pour accentuer ce détachement des questions politiques, les confréries fuient le pouvoir temporel et préfèrent la méditation dans une oasis au bien-être relatif qu'elles pourraient se procurer dans des régions plus clémentes et plus favorisées. Elles créent ainsi un domaine privé à l'Islam, et font souvent de la colonisation sans s'en douter. C'est ce que fit Snoussi en quittant la Tripolitaine pour aller s'installer dans l'oasis de Koufra.

A ce propos, il est utile de faire remarquer qu'il serait dangereux de voir dans cette décision de Snoussi un désintéressement absolu des choses terrestres; bien au contraire, c'est d'une politique très habile. Pour ainsi dire enclavée dans les Etats où la souveraineté du Sultan s'exerce, son action était trop limitée pour son ambition. Il a pensé, avec juste raison, que tout en donnant des apparences de désintéressement à son exode, en laissant croire qu'il fuyait des intrigues anglaises ou italiennes, il pouvait, du même coup, augmenter le rayon de son influence et l'étendre plus efficacement aux abords de puissances nègres, ne relevant encore d'aucun gouvernement légalement établi.

Professant des sentiments d'une aussi grande austérité, menant une vie aussi exemplaire et aussi désintéressée, un chef de confrérie doit

forcément exercer un ascendant moral considérable sur ses adeptes, et sa renommée doit impressionner singulièrement en sa faveur les peuplades qui ont des relations de voisinage avec lui. Comment ne s'adresseraient-elles pas à un homme dont les grandes vertus offrent un ensemble de garanties si propices à l'arbitrage? Et c'est en fait ce qui advient forcément et ce qui fait grandir progressivement son influence, mais c'est aussi ce qui éveille son ambition. Si elle se limite au programme religieux primitif, elle est inoffensive; mais quelquefois elle change de nature, et l'ambition, dans ce cas, devient la fin de la sagesse. Car il faut bien convenir que chez les musulmans, comme ailleurs, l'ambition ne sert utilement que les êtres supérieurs et merveilleusement équilibrés. Chaque fois qu'elle s'éveille chez des individus moins bien doués, ou peu doués, elle les dessert inévitablement et les mène à leur perte. Seules les âmes bien trempées résistent aux griseries des honneurs et de la gloire, parce qu'elles savent estimer à leur juste valeur la part qui leur en revient, et qu'elles en reportent la plus grande partie à leurs collaborateurs et aussi aux événements. C'est ce manque de juste équilibre cérébral qui a provoqué quelquefois au sein des confréries l'éclosion d'un « Madhi » (1), d'un soi-disant prophète, d'un conquérant. Chaque fois aussi où, de la sphère élevée où il se tenait, un Madhi a pris les armes, il a été précipité dans l'infortune et a dû reconnaître bien vite combien ses conceptions politiques étaient vides et chimériques.

---

(1) L'origine du madhisme remonte à la mythologie persane et aux Hébreux. Le madhisme laisse croire à la disparition passagère d'un héros, qui attend caché l'heure de reparaître. C'est dans le but de ne laisser aucun espoir de ce genre aux partisans d'un madhi que, dans certains cas, il est sage, quand un de ces perturbateurs a trouvé la mort, de le décapiter publiquement.

Est-il équitable de rendre seul l'Islam responsable de ces explosions ambitieuses? Ce serait injuste; l'histoire nous apprend que des événements analogues sont nés également dans le sein d'autres religions. On ne saurait leur en faire grief davantage, car les conceptions dangereuses, les soulèvements, les perturbations germent tout aussi bien chez les individualités prises hors du sein de la religion. L'armée et la politique en fournissent des exemples dans tous les pays, avec cette seule différence cependant que, chez les musulmans, l'ascendant moral est dû surtout à une vie exemplaire et que, chez les nations civilisées, les qualités morales ne jouent souvent dans ce cas qu'un rôle très secondaire.

Le monde islamique, tel qu'il existe, ne peut constituer un danger universel. Son agrégation en vue d'une action commune a été impossible jusqu'à présent, et le restera dans l'avenir, car il renferme dans son propre sein, dans l'ensemble de ses propres forces, pour ainsi dire, et intimement juxtaposés à elles des dissolvants par trop puissants pour permettre une cristallisation.

Si, dans sa répartition géographique et politique, l'Islam peut constituer des dangers locaux, ces dangers ne sont pas d'un ordre différent de ceux qui doivent par ailleurs retenir notre attention. Nous estimons même et nous démontrerons plus loin dans nos conclusions que, si la puissance religieuse de l'Islam n'a cessé d'augmenter jusqu'à présent, elle devra subir un temps d'arrêt dans sa propagande et rétrécir son aire d'expansion.

Enfin nous estimons que ni la rénovation de la foi, ni l'augmentation indéfinie des fidèles ne peuvent empêcher la disparition progressive du pouvoir islamique temporel, ne serait-ce que par la seule raison que les Etats faibles sont absorbés par les puissants. L'Islam ne pourrait trouver un

salut relatif que si une des forces vives de l'Europe était amenée à l'utiliser à son profit.

Le danger universel n'existe donc pas; quant aux dangers locaux que peut faire naître ou entretenir l'islamisme, ils ont été, à notre avis, anéantis ou conjurés par les moyens dont l'Europe civilisée a fait usage jusqu'à présent en Afrique pour y établir et maintenir sa domination, qu'il s'agisse de musulmans ou de non-musulmans. Des défections chez des chefs qui sont actuellement nos protégés sont toujours possibles, mais elles seront de plus en plus rares surtout dans les régions où notre occupation est effective et permanente, comme dans la boucle du Niger par exemple. Cependant il existe encore quelques districts où l'œuvre de domination n'est pas aussi complètement assise, où des alternatives de soumission et de rébellion peuvent se produire.

Ces velléités d'indépendance peuvent naître chez des musulmans et des fétichistes, et avoir pour origine des causes très diverses engendrées tout aussi bien par la nature insoumise des peuples que par des erreurs provenant de notre fait.

Certains de ces peuples ont en effet réussi jusqu'à présent à se soustraire même à toute domination des races qui, géographiquement, sont juxtaposées à eux. Et en raison de cette indépendance conservée ou de cette persistante inviolabilité, ils peuvent être précisément enclins, dans leur ignorance, à conserver quelque espoir de se soustraire à notre domination.

Mais ces trahisons ou ces actes de rébellion ne seront pas spécialement imputables aux musulmans. Bien au contraire, à l'heure présente les régions de l'Afrique occidentale où ces mouvements sont à redouter ou à surveiller appartiennent exclusivement au domaine fétichiste. Exemple : le Lobi et le Baoulé.

Dans les régions musulmanes du Tchad, où notre occupation est plus récente, où la pénétration est à ses débuts, les défections peuvent avoir pour origine d'autres causes. Il ne serait pas surprenant de voir des Etats que nous avons sauvés d'une ruine certaine, en les soustrayant à la domination rabbiste rechercher l'appui senoussiste. Ils préféreront la domination senoussiste ou toute autre domination indigène, même si elle est plus dure que la nôtre, parce qu'elle se rapproche plus de leur mentalité, et que cette nouvelle vassalité indigène tolérera les pratiques esclavagistes qui sont une richesse pour le suzerain et le vassal. Et ces aspirations dureront tant que nous n'aurons pas procuré à ces peuples des ressources équivalentes à celles que nous leur faisons perdre en leur interdisant le trafic humain.

Ce n'est point une question islamique, c'est une question sociale. Si le Baguirmi ou tel autre pays tchadien qui reconnaît notre domination s'avisait à se réclamer de Snoussi, ou se proposait de se placer sous une domination indigène, même au prix d'une honteuse défection ou d'une trahison, offrant de faire la guerre contre nous, ce ne serait pas l'idée islamique qui le guiderait, ce serait l'intérêt social et économique qui l'y pousserait. Le remède réside dans notre domination effective et dans l'orientation que nous saurons donner à l'état social et économique des peuples que nous dominons. Si de semblables éventualités peuvent se produire, même sous le couvert de la guerre sainte, nous n'avons pas à les redouter davantage que celles que nous avons déjà rencontrées au Soudan. Nous serons à même, en général, d'en étouffer les germes et si nous n'y réussissons pas par imprévoyance, nos forces seraient largement suffisantes, comme elles l'ont prouvé à maintes reprises déjà, pour avoir raison de n'importe quel soulèvement.

Il ne faudrait du reste pas attacher une importance excessive à cette qualification de guerre sainte. L'étude de ces guerres, au cours des siècles passés, prouve surabondamment qu'elles ne sont jamais faites dans un but exclusivement religieux. Les causes qui en apparence les ont engendrées peuvent bien être attribuées en partie à l'idée religieuse, mais en fait elles ont toujours eu pour mobile caché des intérêts politiques ou privés, des ambitions ou encore la délivrance du joug étranger.

Si les croisades étaient pour les musulmans, comme pour les chrétiens, une guerre sainte, il ne faut pas oublier que les intérêts politiques étaient souvent pendant cette légendaire épopée plus forts que les haines religieuses. Sans cesse on combattait chrétiens contre chrétiens, musulmans contre musulmans. On a même vu des princes chrétiens contracter des alliances avec des musulmans contre des chrétiens.

« En Terre-Sainte, l'enthousiasme religieux ne « détruisait pas les rivalités de commerce, ni les « haines de races ; c'étaient des disputes conti- « nuelles entre les princes des différents Etats, « entre Français, Allemands et Anglais, entre mar- « chands de Gênes et de Venise, entre Templiers « et Hospitaliers (1). »

Le même désaccord régnait du reste entre les croisés d'Europe et les chrétiens de Syrie qu'entre les catholiques romains et les orthodoxes, et entre les musulmans eux-mêmes. A ce propos, il est à noter que, jusqu'au XIe siècle, les pèlerins chrétiens n'avaient jamais été troublés dans la visite des Lieux-Saints; les Arabes favorisaient même les pèlerinages, car ils en retiraient de grands avantages. Leur propre loi leur prescri-

(1) LAVISSE.

vait, du reste, de respecter le tombeau du Christ. Ce n'est qu'à partir de la substitution de la domination turque à la domination égyptienne en Syrie (1078) que l'accès de Jérusalem devint moins facile. Les Turcs nouvellement venus d'Asie étaient plus barbares, moins civilisés et moins tolérants que les Arabes. A l'arrivée des premiers croisés en Syrie, les Turcs avaient déjà été refoulés et les Arabes subirent la guerre comme s'ils l'avaient eux-mêmes provoquée.

On trouve un des exemples les plus topiques d'une des guerres qui se sont faites sous le couvert de la guerre sainte, dans la guerre des Albigeois. Elle avait pour mobile la conquête du comté de Toulouse et les chevaliers que Simon de Montfort rallia à sa cause marchaient sous sa bannière autant par cupidité que par le désir de se mesurer avec les hérétiques. Au sac de Béziers, 60.000 personnes furent égorgées sans distinction de catholiques ou d'Albigeois, et les mêmes horreurs se renouvelèrent à Carcassonne et ailleurs.

Pendant la guerre de Cent Ans, tandis que quelques-unes de nos provinces pactisaient avec les Anglais, d'autres envisageaient la lutte contre le joug étranger comme une guerre sainte. On se battait cependant contre des soldats de même religion.

Au sein de l'Islam lui-même, on trouve une guerre d'affranchissement qui se faisait sous le couvert de la guerre sainte. La lutte soi-disant religieuse des Ouahabites (1), au commencement du siècle dernier, était dirigée secrètement par les meneurs et la *connivence* d'un *grand chérif de*

(1) Les doctrines professées par Abd el Ouahab sont basées sur la seule croyance d'un Dieu unique, et n'admettent Mahomet que comme une personne aimée de Dieu; ils repoussent le culte dont il est honoré comme prophète, et n'admettent la canonisation d'aucun saint ni marabout, ni leur intermédiaire entre Dieu et l'homme.

la Mecque contre le pouvoir turc. Bien que Abd el Ouahab, le fondateur de la secte, ait exploité à cette occasion l'idée religieuse, la prise de Médine et de Djeddah et le sac de la Mecque dans lequel tous les objets précieux entassés autour du tombeau de Mahomet furent pillés, prouvent surabondamment que l'idée religieuse ne guidait pas exclusivement les Ouahabites. La guerre revêtait du reste nettement aux yeux de l'Angleterre le caractère d'une guerre politique, elle sentait si bien que ses intérêts commerciaux dans le golfe Persique étaient menacés, qu'elle contracta, pour y mettre fin, alliance avec l'imam de Mascate et le Sultan de Constantinople.

Ce dernier provoqua l'intervention armée de Mehemet-Ali, et ce n'est que grâce à la défection d'un autre grand chérif de la Mecque, que la lutte se termina en 1818 par la défaite des Ouahabites.

Ces événements causèrent dans la suite une telle atteinte au pouvoir des grands chérifs, qu'en 1842, lors de la visite de Léon Roches à la Mecque, le grand chérif alla jusqu'à déplorer auprès de notre compatriote les conséquences de l'intervention égyptienne qui a replacé l'Yémen et l'Hedjaz sous la domination turque.

Pour triompher et tenir en échec Constantinople, il n'a manqué aux Ouahahites qu'un grand chérif de la Mecque, incapable de défection.

De quelque côté que se porte l'examen historique des faits, on est obligé de reconnaître que le genre humain se ressemble partout. Que l'idée religieuse domine ou qu'elle soit inconsistante, l'humanité traîne toujours plus ou moins après elle le cortège immuable des vertus et des défauts qui lui sont propres.

Les droits et les devoirs des nations colonisatrices à l'égard des peuples africains doivent donc être les mêmes, et la religion que suivent ces

peuples ne doit exercer aucune influence sur le traitement qu'on leur inflige.

Si certaines nécessités obligeaient les nations civilisées à prendre des mesures, ou à exercer des représailles à l'égard de sujets ou de groupes musulmans, elles ne devraient jamais revêtir le caractère d'une mesure générale à l'égard de la religion musulmane. Ce serait infliger un traitement immérité à une religion qui, dans l'échelle des hiérarchies religieuses, occupe incontestablement un rang élevé.

De tous temps, les gouvernements ont eu des préoccupations du genre de celles que je vise, et en mettant dans l'impossibilité de nuire certains groupements religieux, l'Europe catholique ou protestante n'a jamais entendu frapper la religion elle-même.

Il serait du reste injuste et inutile de nourrir une combativité à l'égard de la religion musulmane: injuste, à cause de l'intolérance qui doit être bannie du cœur humain ; inutile, parce qu'on ne fait pas disparaître une religion par la persécution. Exemple : les protestants et les juifs.

CHAPITRE IV

DE L'ISLAMISME ET DU CHRISTIANISME. — CAUSES DE VITALITÉ DE L'ISLAM. — PROPAGANDE ISLAMIQUE. — DE L'ACTION DES MISSIONS CHRÉTIENNES.

En quoi la religion musulmane mérite-t-elle donc d'être traitée avec rigueur ? Ce n'est évidemment pas à cause des maux de l'esclavage qu'on lui attribue, de la tolérance qu'elle professe à l'égard de la polygamie, ni du fatalisme et du fanatisme qu'on lui impute. Ne serait-ce pas plutôt parce qu'elle nous heurte dans nos sentiments religieux, qu'elle nous est représentée comme

hostile à notre propre religion, qu'elle serait incompatible avec nos idées de liberté ? Ou encore tout simplement à cause de sa grande vitalité, ou parce qu'elle serait un obstacle à la diffusion de notre propre civilisation ?

Le reproche qu'on lui adresse vise plutôt l'ensemble de sa doctrine, de ses principes, car on noie volontiers les vertus et les qualités que proclame cette religion dans ses défauts ou dans ceux qu'on lui attribue. Enfin, il faut bien le reconnaître et se l'avouer, le fait d'opposer une barrière infranchissable à la propagande chrétienne chez les peuples qui se rapprochent de sa mentalité ne lui a pas rallié des sympathies.

Faut-il en conclure pour cela sans examen que l'Islamisme doit forcément heurter nos propres doctrines religieuses et qu'il est animé d'hostilité vis-à-vis du Christianisme ?

Tout d'abord, il y a lieu de bien établir que Mahomet n'a jamais professé de sentiments hostiles à l'égard du christianisme. Bien au contraire, il est visible que le prophète a manifesté un grand respect pour les religions monothéistes, et qu'il a même fait tous ses efforts pour faire dériver la religion qu'il enseignait, du judaïsme et du christianisme. C'est ce principe qui l'a amené à placer Jésus au même rang que ceux qui ont eu des communications avec Dieu et à le considérer comme un grand prophète à l'égard duquel il témoigne un même respect que pour Abraham et Moïse.

S'il ne considère pas le Christ comme le fils de Dieu, il ne croit pas non plus à sa mort, ni à sa résurrection. Il pense que Dieu l'a sauvé par substitution et qu'il l'a appelé à lui envers et contre toutes les croyances établies. Il blâme du reste les Juifs de l'avoir persécuté. C'est cette grande tolérance professée à l'égard des religions monothéistes qui assura aux musulmans dans les

premiers temps de la conquête des millions d'adhésions. Elle explique aussi les défections des chrétientés d'Asie et d'Afrique, car l'Islamisme n'apparaissait pas comme une religion nouvelle, il se présentait comme une religion dérivant du christianisme et respectant en partie ses croyances. Mahomet a toujours rêvé le rapprochement entre musulmans et chrétiens. Il y a de nombreux exemples que ses préceptes n'ont pas été oubliés, entre autres celui d'Ahamed Tidjani, de la secte réputée de cet ordre, qui avait demandé, avant sa mort, la création d'un hôpital dirigé par les Pères Blancs, dans sa propre zaouïa d'Aïn-Madhi. Mahomet n'a du reste cessé de répéter que le monothéisme a eu trois prophètes : Moïse, le Christ et lui, qu'ils ont été tous trois investis de la mission divine par un même Dieu. Sa tolérance à l'égard des autres religions est manifeste.

« Certes ceux qui croient (les musulmans), ceux qui suivent la religion juive, et la chrétienne, en un mot, quiconque croit en Dieu et au jour dernier, et qui aura fait le bien, tous ceux là recevront leur récompense du Seigneur. (*Coran*, ch. II, verset 59.)

Quelle autre religion promet des faveurs célestes à ceux qui ne suivent pas ses préceptes ?

Du reste, les principes établis par les docteurs les plus vénérés de l'Islamisme, qui doivent servir de règle aux musulmans dans leurs rapports avec les chrétiens, pourraient remplir un volume de citations.

Nous nous bornerons, d'après l'ouvrage si documenté de Léon Roches, déjà cité, à en résumer le sens général.

« Un peuple musulman doit résister autant que possible à la domination d'un peuple chrétien, mais quand il est certain que la résistance est devenue inutile, il doit se soumettre à la domination du peuple chrétien et le servir fidèlement.

« La trahison dans ce cas envers un gouvernement chrétien est aussi condamnable que si elle s'exerçait à l'égard d'un gouvernement musulman : les conditions des traités conclus entre chrétiens et musulmans doivent être scrupuleusement observées par ces derniers.

« La rébellion des musulmans serait licite et constituerait même un devoir si le conquérant, chrétien ou idôlatre, voulait ordonner d'abjurer la religion ou de n'en plus observer les préceptes.

« Le meurtre d'un chrétien, en dehors de la guerre, est aussi réprimandable que celui d'un musulman. »

Je dois du reste ajouter que, dans mes conversations avec les lettrés musulmans, j'ai toujours trouvé chez eux une grande tolérance à l'égard des religions monothéistes ; ils tiennent en grand honneur les trois livres sacrés dépositaires de la Loi divine, le Pentateuque, l'Evangile, le Coran, et ils sont commentés tous trois dans les mosquées. A Kong, les trois religions sont comparées à *trois chemins qui mènent à un dieu unique, bien que par des voies différentes*. Et ce qu'il y a de curieux à noter, c'est qu'interrogés par moi sur les raisons qui à leurs yeux constituent la supériorité de l'Islam sur notre propre religion, les musulmans ne m'en ont jamais donné qu'une : « C'est que leur religion est la dernière révélée, que Mahomet est le dernier prophète ayant porté la parole divine aux hommes, et qu'après lui, la loi divine n'a pas été modifiée. »

C'est cette raison, à leurs yeux péremptoire, qui rend le musulman réfractaire à toute conversion. Elle émousse le zèle des missionnaires, et ceux-ci, dans les pays où ils sont en contact avec les musulmans, notamment en Algérie, doivent se borner à tenir des établissements hospitaliers ou se consacrer à des œuvres de bienfaisance.

Quels que soient les sentiments que l'on prête

à Mahomet, qu'on les attribue à l'inspiration divine, ou à des préoccupations d'un autre ordre, on est forcé de reconnaître qu'il n'a pas cherché à froisser les convictions des adeptes du monothéisme. S'il a supprimé les mystères, ce n'est pas par simple esprit de contradiction avec la loi chrétienne, c'est qu'il a remarqué que les mystères sont un obstacle à la diffusion d'une religion, et qu'entre autres la trinité pourrait faire croire au trithéisme. Il a voulu, en affirmant l'existence d'un Dieu unique, rendre la croyance plus facile et dégager la religion de tout ce qui pouvait égarer l'intelligence des simplistes.

Evidemment, en procédant avec partialité au même examen que nous, les modifications apportées par Mahomet à la loi chrétienne peuvent se retourner, en partie tout au moins, contre lui ; on peut nier que, par la suppression de la mort et de la résurrection du Christ, il n'ait été guidé uniquement par le désir de simplifier la croyance et de la dégager des sujets de controverse auxquels leur examen peut donner lieu. Il serait facile de lui prêter d'autres préoccupations, par exemple celle de se mettre lui-même à l'abri des persécutions et d'un crucifiement, mais ce serait alors en contradiction formelle avec ses propres actes et les propos qu'il a bien souvent tenus, car jamais le Prophète n'a dit qu'il avait des pouvoirs surnaturels. Au contraire, chaque fois que l'occasion s'est présentée, il a affirmé qu'il n'était qu'un homme comme tout le monde, et que pas plus que quiconque il n'était à même d'exercer une influence sur ses propres destinées ou celles des autres. Il voulait bien que tout le monde sache qu'il était aussi incapable de conjurer un danger que de le faire naître autrement que par les voies normales.

« Je ne suis chargé par Dieu que d'annoncer la loi divine, et rien de plus. »

***

L'Islamisme ne semble pas non plus en opposition avec nos idées de liberté, car Mahomet a proclamé que tous les hommes sont égaux devant Dieu et entre eux. Il a même, par sa doctrine, développé d'une façon étonnante les idées de fraternité et d'hospitalité, l'aide mutuelle et la solidarité.

« Le mal et le bien ne sauraient marcher de pair. Rends le bien pour le mal, et tu verras ton ennemi se changer en ami. » (*Coran*, ch. XLI, verset 34.)

« Une parole honnête, le pardon des offenses valent mieux qu'une aumône faite après la peine causée. » (*Coran*, ch. XI, verset 265.)

« Ils t'interrogeront (c'est Dieu qui parle au Prophète) comment il faut faire l'aumône. Dis-leur : Il faut secourir les parents, les proches, les orphelins, les pauvres, les voyageurs, etc. Le bien que vous ferez sera connu de Dieu. » (*Coran*, ch. XI, verset 211.)

Dans sa remarquable étude sur la théorie du droit musulman, Savvas Pacha dit : « La première condition que Mahomet impose à l'homme par ordre céleste *est de croire à l'unité de Dieu et à la mission de son élu;* la seconde *est la prière;* la troisième est *la redevance de l'aumône*. La redevance de l'aumône se prélève sur les biens des riches et se distribue aux pauvres. Cette redevance se prélève sur la valeur des biens meubles. Elle représente la quarantième partie de leur valeur (2 $^1/_2$ 0/0), sa perception est organisée sur la base d'une espèce de cens.

« Tous ceux dont la fortune mobilière reste en dessous de ceux établis par la loi à propos de chaque espèce de biens meubles, les biens servant aux besoins premiers et journaliers étant

exonérés, ne sont pas taxables. Le pauvre et l'homme possédant le strict nécessaire ne sont pas soumis à cet impôt. Le riche seul le paye. Les règlements sur la redevance de l'aumône sont conçus de façon à en faire retomber le poids sur les richesses et spécialement sur le luxe. Cette redevance servait — son nom l'indique — à secourir les pauvres vertueux et surtout à les mettre à même de travailler, de devenir, par leurs propres efforts, indépendants, productifs et utiles à leurs semblables. Elle était avant tout destinée à mettre le citoyen honnête et malheureux à l'abri des situations qui précipitent l'homme dans le gouffre du crime. »

Le Prophète professait aussi des idées très avancées frisant presque le socialisme, car il a préconisé le rapprochement du capital et du travail par l'interdiction du prêt à intérêt. Si ces admirables prescriptions ne sont plus toutes en vigueur, c'est qu'il en est de l'Islamisme comme des autres religions : l'évolution des sociétés en a rendu l'application de plus en plus difficile. Il est certain notamment que si dans notre Europe occidentale nous devions appliquer les lois de l'hospitalité du Coran, nous serions bien embarrassés; cependant on peut constater que, même dans des circonstances assez difficiles, l'hospitalité musulmane est restée au-dessus de toute critique.

« Quand un étranger se présentera chez toi, donne-lui d'abord à boire et à manger, tu lui demanderas ensuite d'où il vient et où il va. »

« Ne passe jamais devant un étranger avec une marmite pleine sans t'arrêter. »

« Si quelque idolâtre te demande un asile, accorde-le-lui, afin qu'il entende la parole de Dieu, puis fais-le conduire en lieu sûr. » (*Coran*, ch. IX, verset 60.)

On met souvent en avant certains crimes commis

par des musulmans, en violation avec les règles d'hospitalité que préconise le Coran. Ces crimes sont moins fréquents qu'on ne le pense, et, comme ils se produisent le plus souvent dans des conditions assez mystérieuses, on a une tendance à les expliquer par une trahison. Bien souvent il n'en est rien cependant.

Tous ceux qui ont été en contact avec les noirs musulmans ou non musulmans savent que si la vie de l'Européen est quelquefois menacée, c'est moins par hostilité des indigènes que par la propre ignorance dans laquelle se trouve l'Européen. Ignorance des mœurs, des coutumes, des susceptibilités des indigènes, ou encore de certains événements qui se déroulent à son insu. C'est ce qui explique très bien les revirements subits qui s'opèrent dans le caractère des relations entre Européens et indigènes. J'en ai été moi-même victime en plusieurs circonstances, entre autres lors de mon séjour dans le Mossi. J'entretenais des relations très cordiales et presque amicales avec le Naba de Ouagadougou, lorsqu'un beau jour, et de façon tout à fait inattendue, le Naba me fit transmettre l'ordre d'avoir à rebrousser chemin et d'évacuer le Mossi. Rien ne m'avait préparé à un semblable refus ; bien au contraire, toutes les dispositions avaient été prises par moi et par lui, pour me permettre de continuer ma route vers l'Est. Aussi avais-je lieu d'en être très surpris, fis-je tous mes efforts pour faire revenir sur cette décision et pour connaître pour le moins les raisons qui pouvaient motiver une semblable rigueur. Ce fut peine perdue : non seulement je n'obtenais plus aucune audience du Naba, mais son entourage même me refusait le moindre renseignement. Après des vicissitudes sans nombre et très pénibles à travers le Gourounsi, j'atteignis un mois environ après le Dagomba. Là, j'eus connaissance, sans pour

ainsi dire l'avoir demandé, que pendant mon séjour à Ouagadougou, le Naba avait appris qu'un autre Européen circulait avec une troupe armée sur la Volta, aux environs de Salaga (1), qu'il m'avait soupçonné de connivence avec lui et d'être venu au Mossi pour espionner et travailler à sa perte. Admettons pour un instant que le caractère de ma mission ou que mes propres projets aient été de nature à me faire passer outre aux ordres du Naba et de ne tenir aucun compte de ses sujétions, j'allais à une mort certaine : le Naba m'aurait fait certainement tuer dans l'intérêt de sa propre sécurité et de celle de son royaume.

D'autres fois, on se met en mauvaise posture, à cause des exactions qu'exerce votre propre personnel à votre insu. Enfin, dans maintes circonstances, des Européens ont trouvé la mort à la suite de rixes entre le personnel de la mission et les indigènes, la rixe dégénérant très facilement en combat. Une fois un coup de fusil parti, on ne peut plus répondre de rien. Il serait facile de citer des cas de ce genre tirés de l'épopée de la pénétration, et d'indiquer maintes autres circonstances où l'Européen est mort, ou a failli mourir, pour des motifs ayant un caractère de gravité moindre. Qu'on examine ces catastrophes les unes après les autres, elles ont toutes pour origine l'ignorance, le défaut de préparation, quelquefois l'emportement, et, le plus souvent, un manque de renseignements qui ne permet pas d'apprécier une situation critique. Que ces événements se passent chez les musulmans ou chez les fétichistes, le même sort attend l'explorateur, et il serait injuste de les imputer plutôt aux uns qu'aux autres.

---

(1) Il s'agit du lieutenant allemand von François.

*
* *

La grande vitalité de l'Islam, la rapidité et la facilité avec laquelle cette religion se propage, la barrière qu'elle oppose aux progrès de notre propre religion, ne la rendent ni sympathique à nos missionnaires, ni à tous ceux qui suivent leurs efforts. Ce sentiment est bien naturel quand on ne considère que la lutte entre les deux religions en Afrique, et la résignation avec laquelle l'une est forcée de plier devant l'autre. Il ne devrait cependant en résulter aucun froissement d'amour-propre, car bien que cette lutte de prépondérance ait tourné jusqu'à présent à l'avantage de l'Islam, il est juste de reconnaître que l'inégalité des forces religieuses en présence ne pouvait amener que ce résultat.

Cette inégalité des forces en présence, cet avantage de l'Islam sur la religion chrétienne dans la propagation de la foi, résulte de deux ordres de faits absolument distincts; les uns visent la religion musulmane en elle-même, les autres d'essence plus matérielle sont du domaine exclusif de la propagande.

Nous avons vu dans les chapitres précédents que les nègres ont été en contact avec les foyers islamiques dès les premiers siècles de l'hégire. Il est avéré aussi que déjà, au xe et au xie siècles, l'Islam avait des adeptes dans ce que l'on peut convenir d'appeler les « ports du désert », c'est-à-dire les centres commerciaux les plus septentrionaux des pays noirs où aboutissaient, après la traversée désertique, les caravanes venant de l'Egypte ou des États barbaresques. On sait que ces caravanes, après avoir transité par certaines localités, telles que Tichit, Chinguéti, Hoden, ou encore Oualata, Arouan, Tademekket, avaient pour objectifs principaux Tombouctou, Sokoto, Kouka et Kano, ou les localités sur les ruines

desquelles certaines d'entre ces villes se sont édifiées depuis.

Ces ports désertiques étaient les seuls points de contact du commerce soudanais avec le reste du monde. C'est par Tombouctou qu'une bonne partie de notre Afrique occidentale actuelle se ravitaillait jadis des objets de première nécessité et surtout du sel. On peut dire qu'à cette époque le Soudan en tirait tout, sauf les vivres. Et cette situation commerciale prépondérante s'est maintenue florissante et prospère jusqu'à l'époque où l'Europe civilisée est parvenue à disséminer ses établissements commerciaux sur la périphérie de l'immense continent noir. Ce contact commercial de l'Europe date du reste d'une époque toute récente ; si on laisse de côté les expéditions commerciales isolées du xv[e] et du xvi[e] siècles, les plus anciennes tentatives commerciales sérieuses des Européens remontent au xvii[e] siècle, d'autres et les plus nombreuses datent d'hier. Et pendant cette longue période qui embrasse sept et huit siècles, la religion musulmane avait le champ libre, elle pouvait se présenter aux peuples nègres sous les diverses formes de propagande que nous avons énumérées, avec un avantage marqué, celui d'une religion unique, sans concurrente.

Nos missionnaires ne sont venus que longtemps après ; ce ne sont pas les chapelains de Bethencourt, ni les quelques pères isolés dont l'histoire nous conserve les tentatives et les efforts louables aux siècles derniers, qui auraient pu faire connaître le christianisme autrement que dans de rares circonstances et sous une forme absolument localisée. L'écho de leurs tentatives, comme l'apparition des découvreurs normands et portugais, n'a guère dépassé le littoral, les premières chutes des fleuves africains, la lisière de la forêt dense, ou le rideau de palétuviers qui borde les lagunes.

La pénétration des missions, bien que maintes fois elle ait précédé les explorations, date d'hier. Et comment s'est-elle effectuée? Avec une lamentable pénurie de personnel: les vastes domaines qui constituent l'Afrique Occidentale française, y compris le Congo, n'ont jamais donné asile qu'à quelques centaines de missionnaires à la fois (1). Ceux qui mouraient à la peine — et c'était le sort réservé à peu près à tous — étaient toujours remplacés, mais jamais les missions n'ont pu essaimer vers ces régions, faute de ressources, le personnel nécessaire pour produire une évangélisation intense qui soit comparable par les résultats obtenus à l'œuvre musulmane.

Il serait donc souverainement injuste de les incriminer. Ils ont consacré à l'œuvre d'évangélisation toutes leurs forces, sans aucun ménagement, ni pour leurs ressources, ni pour leur vie, mais ils étaient trop peu nombreux.

Qu'y a-t-il de surprenant à ce que leur œuvre soit restée moins féconde que celle des marabouts? Le manque de personnel a été si manifeste, que l'évangélisation des fétichistes est à peine ébauchée. Cependant des millions de fétichistes peuplent des régions très accessibles aux missionnaires, notamment sur le littoral du golfe de Guinée. Dans certaines de ces régions, les convertis n'atteignent peut-être pas un pour mille ; dans d'autres, ces proportions sont encore moindres.

En tenant compte du chiffre total que peuvent atteindre les convertis au catholicisme et au pro-

(1) D'après les statistiques les plus récentes empruntées au Père Piolet (*Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle*, V^e volume : *Afrique*), les missions entretiennent dans les régions qui nous occupent environ 300 prêtres blancs, 200 prêtres noirs, frères blancs ou noirs et catéchistes et environ 300 sœurs.

Le nombre des missionnaires protestants paraît être sensiblement égal, mais la proportion des pasteurs est très différente; la majorité penche vers l'élément indigène, les pasteurs blancs sont la minorité.

testantisme dans toute l'Afrique occidentale française et étrangère y compris le Congo, on peut évaluer que leur proportion n'est que de 2 0/0 au maximum sur l'ensemble de la population musulmane ou fétichiste qui peuple ces pays.

A cette infériorité numérique des agents de propagation qui est déjà si sensible, s'ajoutent d'autres causes qui tiennent à l'essence même des deux religions en présence. Si l'une se présente aux nègres sous une forme convenant davantage à leur mentalité, l'autre s'adapte moins à ce milieu. Notre religion ne convient que difficilement à cette partie du genre humain, aux mœurs et aux besoins desquels elle se présente avec toute sa rigueur morale, sans être animée du large esprit de tolérance pour la faiblesse humaine qui convient si bien aux âmes simples et aux goûts terrestres.

Il a manqué à la diffusion de la chrétienté en Afrique l'adoption de quelques sages modalités, destinées à atténuer dans la mesure du possible l'écart qui existe entre la mentalité du nègre et la nôtre. L'Eglise en s'y résignant par prudence, comme elle l'a fait du reste dans maintes circonstances dans la société moderne, aurait pu apporter certains tempéraments qu'elle tolère dans l'Amérique du Sud, et aussi ailleurs. Pour vaincre en Europe les résistances des autres croyances, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, l'Eglise était du reste entrée dans cette voie, quand elle a très sagement, à notre avis, fait coïncider dans la mesure du possible, les principaux événements de la vie du Christ avec certaines anciennes fêtes de l'idolâtrie.

Le christianisme dans d'autres circonstances a pensé également que, dans la propagande première, il était dangereux de rompre trop brutalement avec les mœurs établies et les erreurs ou les vérités admises par les peuples qu'on cherche à

convertir. On en trouve un exemple topique en Afrique même, en Ethiopie, où les pratiques religieuses chrétiennes ne sont encore, à l'heure actuelle, pas affranchies des coutumes judaïques dont les peuples abyssins sont restés très fortement imprégnés.

Enfin on retrouve des préoccupations de cet ordre dans l'Islamisme, qui a recommandé non seulement le respect des religions monothéistes, mais a encore étendu ses tolérances à l'idolâtrie arabe.

On sait que, d'après les traditions arabes, la Caâba fut reconstruite en dernier lieu, peut-être un siècle avant la naissance de Mahomet, par un Arabe idolâtre nommé Ahmeur ben Laha (1), qui y plaça une idole appelée Hobal, et que d'autres tribus idolâtres y placèrent la leur. Lorsque Mahomet rentra victorieux à La Mecque, il détruisit les idoles du temple et abolit l'idolâtrie. Il consacra toutefois l'ancien pèlerinage des Arabes, en déclarant que la visite de la Caâba, *Bit Allah* (la maison de Dieu), était une œuvre pie pour tout musulman ; et il est indiqué dans un chapitre du Coran les règles que l'on doit suivre pour accomplir le *heudj* (pèlerinage). L'usage de recouvrir à l'époque du pèlerinage la Caâba d'une immense enveloppe en soie noire appelée *kessoua* remonte également aux Arabes idolâtres (2).

Chez les nègres, ces modalités offrent du reste de moins graves inconvénients qu'en Europe.

Le nègre même, quand il atteint un âge avancé, conserve quelque chose de l'enfant dans son caractère, qu'il soit chrétien, musulman ou fétichiste ; il aime les réjouissances et les fêtes, tout lui est prétexte pour s'amuser, et c'est avec le

(1) Consultez l'ouvrage déjà cité de Léon Roches.

(2) La kessoua est fabriquée au Caire au compte du Sultan de Constantinople; le droit de la fournir est considéré comme un acte de souveraineté.

plus profond naturel qu'il s'en explique comme on va voir. J'avais incité un de mes jeunes domestiques catholiques à apprendre un métier, et il était devenu excellent menuisier. Il m'en avait toujours conservé une certaine reconnaissance et chaque fois que je passais au Sénégal, il venait régulièrement me voir au passage. Un jour, en venant me saluer à bord d'un bateau de passage à Dakar, il avait mis un boubou par-dessus son veston d'ouvrier, et comme je lui exprimais mon étonnement de le voir habillé à la mode musulmane, il me répondit : « Pardon, monsieur Binger, je suis toujours catholique; mais de temps à autre, je fais aussi un peu musulman, à cause des fêtes. »

Cette réponse peut être très déconcertante pour quiconque n'a vécu de la vie de nos Soudanais. Pour tous ceux qui ont séjourné quelque peu dans nos possessions africaines, elle est tout aussi naturelle que pour mon ancien boy, qui n'y verra jamais une action blâmable, c'est une question de mentalité.

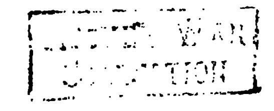
L'Eglise actuelle n'a pas cru, à tort ou à raison, devoir, pour hâter et augmenter le nombre des conversions, entrer dans la voie des concessions momentanées, ou de la tolérance que commandait ce milieu. Elle s'est présentée sur la terre d'Afrique avec la satisfaction, bien légitime d'ailleurs, d'avoir évangélisé l'Europe et l'Amérique, et il lui répugnait de se plier aux exigences d'une vie sociale qui n'a pas encore évolué. Elle n'a pas compris que le manque d'enthousiasme que les nègres professaient à l'égard du christianisme tient surtout à l'écart considérable de nos conceptions avec les leurs, à leur état social si différent du nôtre, et que pour se conformer à notre religion, ils allaient être obligés de changer du tout au tout les conditions matérielles de leur propre existence.

Car s'il est vrai que l'humanité a besoin de religion, il est vrai également qu'elle ne l'accepte souvent que si elle doit lui procurer des satisfactions répondant à ses besoins ou à ses aspirations. Dans certains milieux, elle réclame le mysticisme; dans d'autres, ses ambitions sont plus terrestres; enfin dans beaucoup de cas, et c'est celui du nègre, elle réclame l'un et l'autre. Et il faut bien reconnaître qu'une des forces de l'Islamisme est qu'il a su allier à ce qu'il y a plus de conciliable avec la nature ce qui peut être adopté sans examen par des êtres simples. Le mystère ainsi que les préceptes trop gênants de l'humanité sont supprimés. Comme le dit si bien de Castries : « L'Islam a su écarter les obstacles de l'esprit et ceux de la chair. » Et c'est là évidemment une des grandes causes de succès de cette religion. Par la simplicité de son dogme, elle plaît aux âmes simples et par certaines de ses complications, elle est de nature à satisfaire même des âmes élevées. En un mot, elle est l'un et l'autre, elle s'adapte à tous les milieux, et elle est capable de se faire accepter à peu près partout en Afrique, car en alliant la sévérité au pardon, elle a trouvé, selon l'expression d'un musulman, le juste milieu entre les prescriptions trop législatives du Pentateuque et de la Bible, et les préceptes exclusivement moraux de l'Evangile.

Cependant il faut reconnaître que, malgré son aptitude à se faire accepter partout, la religion musulmane ne pourrait lutter qu'avec insuccès contre l'Eglise chrétienne. L'expérience a démontré que l'Islam ne trouve son véritable champ d'action que là où il peut donner un premier élément de civilisation, ou encore auprès de peuples qui sont sous le joug d'une religion trop tyrannique (1).

---

(1) De Castries.



Le christianisme reproche à Mahomet de n'avoir su toucher l'âme du musulman autrement que par la promesse d'une vie future remplie de jouissances terrestres, et c'est en effet une conception qui n'idéalise pas la religion musulmane. Le Prophète évidemment s'en rendait compte, mais il connaissait à fond le cœur humain, et il pensait qu'il valait mieux parler à ces âmes simples, à ces êtres qui vivaient pour la plupart dans des régions désertiques, de choses concrètes, de sources, de jardins ombragés, de fruits, de houris, que d'un paradis qu'il n'aurait su définir et que son auditoire n'aurait pas compris.

Ce moyen tiré des faiblesses humaines doit lui être pardonné, puisqu'il ne s'en est servi que pour faire connaître l'existence de Dieu et tirer une partie de l'humanité de l'ignorance.

Pour ma part, je suis sûr que le musulman éduqué perçoit autre chose dans ces promesses que des satisfactions terrestres, car j'en ai rencontré beaucoup chez qui la vie mortelle n'est que la préparation à la vie immortelle. Tous du reste, qu'ils se complaisent dans la prière, dans la propagande militante, dans l'éducation de leurs semblables, ou bien encore dans une vie purement exemplaire, estiment qu'à des degrés divers, ils ont été agréables à Dieu, et sont en droit d'aspirer aux félicités célestes.

Je me plais, à cet égard, à citer un cas que je prends parmi tant d'autres et qui m'a bien profondément frappé : c'est celui de Karamoko-Oulé, le souverain qui régnait sur Kong.

La seconde fois que je quittais cette cité, pour n'y plus retourner depuis, Karamoko-Oulé, très fervent musulman, m'accompagna jusqu'à une certaine distance de la ville. Le jour paraissait à peine, et malgré l'heure matinale il avait désiré me donner ce dernier témoignage de sympathie. Je m'arrêtais bientôt près d'un tamarinier pour rendre

la liberté à ce brave et digne homme et prendre congé de lui. En le remerciant de la grande sympathie qu'il n'avait cessé de me témoigner, je l'assurais de ma bien vive et sincère amitié. De son côté, après m'avoir chargé de ses meilleurs souhaits pour ma mère et donné sa bénédiction et ses vœux de bon retour, il ajouta d'un air attristé : « Dieu seul sait si nous nous reverrons jamais ; je suis vieux déjà ! » — « Mais, ajoutai-je, tu jouis d'une bonne santé et tu es homme de bien, et si Dieu t'appelle à lui, ce que je souhaite n'arriver que le plus tard possible, tu jouiras de toutes les félicités promises par le Prophète, et sur lesquelles, hélas ! nous autres chrétiens, nous ne pouvons compter ! » Le vieux musulman, après avoir esquissé un fin sourire et m'avoir remercié, ajouta : « Je n'ai pas la crainte de mourir, j'ai la certitude de m'être bien conduit sur terre, et me suis efforcé ma vie durant de faire le bien : aussi j'espère que Dieu, en m'appelant à lui, m'en tiendra compte. Pour ce qui est du reste (il faisait allusion aux jouissances terrestres, que je lui avais laissé entrevoir), je ne m'en suis jamais préoccupé, car, pour moi, la satisfaction d'une vie éternelle auprès de Dieu est bien autrement supérieure à tout. »

Cette conception de l'éternité, je l'ai rencontrée ailleurs, mais toujours chez les musulmans éduqués, et elle fortifie dans ma pensée ce sentiment qui existait déjà en moi : « Lorsqu'une religion peut amener l'homme à des aspirations aussi belles, et qu'elle est capable d'inculquer des sentiments aussi élevés, le moins qu'on puisse faire pour elle est d'agir à son égard avec la plus large tolérance. »

L'œuvre d'évangélisation de nos missions a été aussi largement contrariée par le manque de missionnaires que par les moyens inefficaces employés par eux, pour former des missionnaires

indigènes. Ces derniers auraient pu, dans une certaine mesure, évangéliser à leur tour, mais la plupart, même quand ils étaient animés d'une vocation sincère au début, n'ont pas persévéré dans la voie où ils avaient été menés avec beaucoup d'abnégation et de dévouement, à cause de la question du célibat. Au besoin, les indigènes destinés à devenir prêtres auraient bien renoncé à la polygamie, mais le célibat les mettait dans une situation si exceptionnelle vis-à-vis des leurs, si difficile vis-à-vis de leur propre famille, qu'il n'y a pas lieu de s'en étonner. Quelles raisons plausibles les missionnaires catholiques auraient-ils pu invoquer auprès de ces natures simples, pour démontrer la nécessité de ce sacrifice? Aucune. — Les missionnaires étaient embarrassés de leur donner d'autres motifs que ceux qu'ils invoquent eux-mêmes, mais qui ne paraissent pas suffisants aux indigènes, chez lesquels les idées patriarcales et de famille sont si développées. C'est le célibat du prêtre catholique qui le place en infériorité vis-à-vis du pasteur protestant, et il explique le succès des missions protestantes dans certaines colonies anglaises. Si encore, sans transgresser les lois de l'Eglise, les missionnaires, au lieu de pousser leurs catéchumènes jusqu'à l'ordination, avaient songé à leur donner une situation intermédiaire entre le prêtre et le fidèle ! Quelque chose comme la qualité d'évangéliste ou de catéchiste qui leur aurait permis de se marier tout en les incitant et les autorisant à évangéliser et à obtenir des conversions. Ils auraient ainsi suppléé au manque de personnel dont ils souffraient. Mais presque rien n'a été fait dans ce sens, ou du moins très peu, car ce n'est que tout récemment que les missions ont songé à créer ces auxiliaires noirs et je sais des esprits distingués, appartenant aux Missions, qui l'ont toujours déploré.

En regard de ce manque de missionnaires blancs, de ce défaut d'auxiliaires noirs, nous voyons les musulmans apporter une religion adéquate à la mentalité nègre et la propager dans des conditions qui ne peuvent être opposés au système de nos missions. Tout d'abord chez le musulman, il n'y a ni prêtre ni fidèle, tout le monde est croyant, chacun peut convertir. Il suffit d'emmener le néophyte à la mosquée, de lui apprendre à faire ses ablutions, ses prières, de l'obliger à n'y point manquer et le voilà converti. Il est loin de notre pensée de dire que le musulman ainsi obtenu soit réellement un bon musulman. Assurément, non; mais il se perfectionne, l'initiation continue à mesure que son instruction religieuse se développe, et il se rend compte qu'il ne cesse de grandir aux yeux de ses coreligionnaires, en se perfectionnant dans la religion nouvelle.

Par la fréquentation des lettrés ou de gens mieux éduqués, il s'élève continuellement au niveau et même au-dessus de ses semblables. S'il est trop tard pour lui d'apprendre à lire, il fera instruire ses fils; s'il ne joue encore dans les réunions publiques qu'un rôle secondaire, il a l'espoir d'être appelé plus tard à en jouer un plus considérable, car il ne cesse de s'élever dans son propre milieu. Et toute cette évolution a eu pour unique origine l'entrée dans une mosquée, ou simplement une prière en pleine brousse. Pas de sacrements, pas de mystères, un credo simple qui, selon la jolie expression de Castries, se résume, à l'article de la mort, par un geste : « l'index levé vers le ciel, marquant ainsi l'existence de Dieu, d'un Dieu unique. »

CHAPITRE V

DE L'INTENSITÉ RELIGIEUSE ISLAMIQUE SUIVANT LES MILIEUX. — CONDITIONS NOUVELLES D'EXISTENCE DU NOIR. — FÉTICHISTES RÉFRACTAIRES A L'ISLAM.

Bien que l'Islam soit incontestablement, et tout le monde le reconnaît, la religion qui convient le mieux aux Orientaux et aux Nègres, il ne s'ensuit pas qu'il revêt absolument les mêmes formes chez les uns et les autres. On peut observer déjà que le musulman marocain n'est pas le même que l'Algérien. Ce dernier diffère du Tunisien qui lui-même ne ressemble pas servilement à l'Egyptien et au Syrien, ni au Turc, et encore moins à celui de la presqu'île Arabique. Léon Roches fait même à ce sujet des constatations bien curieuses. « Je commençai alors à me rendre compte par moi-même, dit-il, de la vérité des observations faites bien avant moi par des écrivains autorisés, lesquels ont constaté que le fanatisme musulman, dont le foyer le plus ardent est au Maroc, diminue d'intensité chez les peuples qui occupent la partie septentrionale de l'Afrique, à mesure qu'ils sont plus rapprochés du berceau de l'Islam (1). » Enfin tous ces musulmans de peau plus ou moins claire se différencient encore davantage avec le musulman nègre. L'homme a beau suivre une même religion, il subit incontestablement l'influence du milieu.

Tout en croyant pratiquer sa religion dans la plus stricte orthodoxie, il s'en écarte souvent,

(1) Léon Roches. *Trente-deux ans à travers l'Islam*, 1832-1864. Paris, 1887.

volontairement ou non, suivant la forme ou la rapidité avec laquelle la civilisation pénètre dans les divers mondes musulmans, elle peut en modifier plus ou moins les mœurs et faire naître des aspirations très différentes. Dans certains milieux, la civilisation devra compter plutôt avec des influences religieuses qu'avec des conceptions d'essence plus terrestres ; chez les autres, ce sera le contraire.

Si, au Maroc, les compétitions religieuses et politiques existent pour ainsi dire en permanence, l'Algérie s'agite le plus souvent pour des questions d'un tout autre ordre; la Tunisie elle-même, par sa forme de protectorat, évolue d'une façon différente. Enfin, l'Egypte et les autres régions musulmanes ont des préoccupations qui sont influencées par la domination de l'Europe ou par l'état d'abandon auquel les livre leur isolement. L'ensemble du monde musulman doit, en tout cas, compter de jour en jour davantage avec la civilisation européenne. La pénétration de l'Europe dans les derniers refuges de l'Islam, en Afrique, la domination qu'elle ne tardera pas à y exercer dans ses moindres recoins, ne cesse de modifier continuellement les forces de l'Islam.

Il n'y a pas de doute que la forme sous laquelle la conquête s'est effectuée, que la rapidité avec laquelle les nations européennes se sont substituées aux groupements politiques musulmans, ont exercé une influence bien différente sur la mentalité du vaincu.

En Algérie, la conquête a été longue et laborieuse, et l'établissement du premier réseau de chemin de fer en s'effectuant parallèlement au littoral a provoqué la dépossession des terres en faveur de l'Européen; le vainqueur a été forcément dur pour le vaincu. Dans maint district, l'Arabe, l'ancien possesseur du sol, cultive pour le compte d'autrui la terre qu'il estimait lui ap-

partenir. Après soixante-dix ans d'occupation, un certain mécontentement a persisté, nos sujets se croient spoliés et avoir donné sans recevoir. Les bienfaits de notre civilisation ne leur sont pas encore apparus partout comme une compensation équivalente.

Dans l'Afrique nègre, les choses se sont passées heureusement d'autre façon. L'Europe s'est pour ainsi dire ruée sur le domaine de l'Islam et du fétichisme ; les parcelles les plus éloignées du continent noir ont été disputées et enlevées en si peu d'années, avec une si grande soudaineté et une si multiple convergence d'efforts, que ces populations en sont comme frappées de stupeur.

Que les groupements politiques aient été musulmans ou fétichistes, que leurs souverains aient été chasseurs d'esclaves ou convertisseurs, rois tyrans, pacifiques ou débonnaires, partout ils ont dû plier devant l'Europe envahissante, et partout aussi les groupements politico-islamiques en formation se sont heurtés à l'occupation européenne. Cette activité si surprenante pour nous-mêmes a été stupéfiante pour les Nègres, au point qu'aucun d'eux ne songerait à nier qu'il est destiné à être subjugué par l'Européen. Déjà il y a quinze ans, ils envisageaient comme un événement naturel et comme une fatalité inéluctable leur subordination aux Blancs. Si quelques-uns d'entre eux ont résisté jusqu'à l'heure présente, c'est que sur certains points l'activité de l'Europe s'était manifestée d'une façon moins intense, ou encore qu'ils pensaient que loin du littoral ils étaient moins vulnérables. Mais, en résumé, l'intensité avec laquelle s'est effectuée la conquête de l'Afrique a vivement impressionné fétichistes et musulmans.

Malgré la foi aveugle que ces derniers pouvaient conserver dans les destinées de l'Islam, ils se sont bien vite rendu compte que l'Européen est partout et que sa puissance de rayonnement était

autrement forte que celle du Sultan qu'on leur représentait comme invincible.

Si le sentiment panislamique a pu pénétrer chez certains noirs, ceux-ci ont vite compris qu'on ne pouvait faire aucun fondement sur les encouragements que semait parmi eux le Sultan, car l'aide effective, celle qu'ils auraient pu comprendre, leur a toujours fait défaut. Les musulmans nègres ont constaté également qu'aucune tentative de groupement politique islamique n'a réussi et n'a été secondée effectivement. L'appui effectif, la haute direction leur a manqué, les efforts étaient désordonnés.

Des émissaires ont eu beau présenter avantageusement aux yeux des noirs ignorants certains événements européens destinés à grandir la gloire du Sultan de Constantinople, la guerre russo-turque par exemple, et, plus près de nous, les événements de Thessalie, ou encore d'autres faits plus ou moins importants, ils ne sont pas de nature à leur faire oublier l'anéantissement successif des groupements musulmans, des conquérants, des madhis. La gloire de ces chefs leur apparaît tout naturellement comme factice et éphémère, à côté de la puissance de l'Européen.

Le noir, dans son ignorance relative, n'est pas dépourvu de jugement et sa naïveté enfantine fait place plus souvent qu'on ne pense à une logique très serrée; il se dit avec juste raison que, si le Sultan est fort, sa puissance ne se fait jamais sentir; que si le monde musulman représente, dans son ensemble, une force, cette force ne peut rien contre l'Européen.

Dans un ordre d'idées un peu différent, il sait aussi que tout ce qui s'importe chez lui est de fabrication européenne, aucun produit, aucune arme ne porte la marque de l'Islam. Ceux d'entre eux allant au littoral et qui sont à même d'admirer la puissance des marines de guerre, ou

de commerce se rendent bien compte qu'aucun des pavillons ne porte le croissant. Font-ils le pèlerinage de la Mecque, ils constatent que si l'on rencontre des musulmans partout, partout ils paient tribut, partout ils sont subjugués, tenus en tutelle par la puissante Europe.

A Djeddah même, au seuil de la ville sainte de La Mecque, le pèlerin voit se manifester l'action des consuls et s'exercer le contrôle de la commission sanitaire internationale.

Aussi la mentalité du Nègre musulman ne peut-elle se comparer à celle du musulman des États barbaresques et du bassin de la Méditerranée. Si ce dernier peut être animé d'idées hostiles qui se justifient à tort ou à raison à ses yeux parce qu'il se considère comme opprimé, il n'en est pas de même du Nègre, car au contraire de ce qui se passe chez l'Arabe ou le Berbère, si l'Européen lui est apparu comme un maître, il lui est aussi apparu comme un sauveur. Il se rappelle combien sa condition était malheureuse, combien les chefs indigènes étaient cruels, avec quelle facilité ils infligeaient la torture et la mort. Il se souvient aussi de l'insécurité dans laquelle le plongeaient les guerres continuelles, les razzias d'esclaves et tout le cortège des maux que l'occupation européenne a fait cesser. S'il est fétichiste, il se rappelle que les exécuteurs publics étaient aussi nombreux que les empoisonneurs, et il se félicite d'avoir vu disparaître les sacrifices humains.

Enfin, le Nègre, même s'il a vécu dans une région où l'autorité d'un chef musulman s'exerçait d'après des bases d'organisation politique et administrative rationnelles, sait bien faire la différence entre les exigences de notre administration et l'ancienne. Les prestations et les impôts que nous lui imposons, aussi excessifs qu'ils pourraient être, resteraient encore bien au-dessous des obligations que lui imposait son souverain dont les

exigences n'étaient limitées que par son propre caprice. Il payait plusieurs fois l'impôt sous toutes les formes, était corvéable à merci ; le seul avantage qu'il retirait du fait de vivre sous la domination d'un chef puissant consistait à le mettre à l'abri des exactions d'un chef voisin. Vivait-il sur les confins d'un pays, dans ce que l'on pourrait comparer à une marche au moyen âge ? il payait successivement l'impôt aux deux chefs en présence et était razzié alternativement par l'un ou par l'autre. Sa situation, qu'il vive sous l'autorité musulmane ou fétichiste, était la même ; il payait de gré ou de force et n'était protégé par personne.

Sous l'autorité de son propre chef, il était exploité de façon permanente, avec régularité ; quand il arrivait à s'y soustraire, il l'était de façon intermittente et avec irrégularité ; les moyens seuls variaient.

Notre administration s'est très heureusement substituée à ces procédés arbitraires. L'impôt frappe régulièrement et uniformément tous nos sujets. La quotité seule varie suivant la faculté du pays. L'indigène sait ce qu'il a à payer et qu'il n'a à payer qu'une seule fois, et ses biens sont à l'abri des convoitises des chefs. La famille peut se constituer et se développer normalement. L'esclavage est tari, les guerres et les chasses à l'homme sont supprimées, un état social nouveau s'est créé.

Dans ces dernières années, on pouvait craindre qu'un certain mouvement esclavagiste continuât à subsister grâce à la difficulté d'exercer une surveillance suffisante sur les régions désertiques qui confinent à notre Soudan. Cette appréhension doit cesser. Les conquérants ont disparu, et la pénétration commerciale qui d'année en année devient plus intense a tué ce honteux trafic. La porte qui restait ouverte sur le désert se ferme

peu à peu, et il devient de plus en plus facile d'empêcher l'infiltration des esclaves dans cette direction, même s'il s'agissait de cas isolés.

Les Maures, grands fournisseurs de sel aux peuples noirs, recevaient, en échange de ce produit, quelques céréales et surtout des esclaves. La multiplicité des établissements commerciaux créés le long du littoral et dans l'intérieur a eu pour effet d'enlever en grande partie la clientèle du sel aux Maures et d'en faire baisser considérablement le prix. Les quantités qu'ils peuvent continuer à livrer ont une valeur moindre, à peine suffisante pour leur procurer les céréales qu'ils ne peuvent demander au désert. L'achat d'esclaves leur est donc interdit, même s'ils avaient la faculté de s'en procurer.

La conquête de l'Afrique par l'Europe a donc changé complètement la situation sociale des peuples conquis, et les modifications qui en sont résultées sont toutes à leur avantage. Non seulement les Noirs l'ont compris, mais encore les tribus maures. Certaines d'entre elles, frappées de la sécurité dont jouissaient leurs voisins nègres, sont venues d'elles-mêmes se fixer dans nos lignes, pour se livrer, à l'abri de nos postes, à l'élevage, offrant d'elles-mêmes à se soumettre à l'impôt. De quelque côté que l'on tourne les yeux, on est forcé de constater que la situation de nos sujets musulmans ou fétichistes s'est considérablement améliorée par l'occupation.

Aucun germe de mécontentement ne subsiste chez nos administrés, aucun levain de révolte ne fermente. Quelle prise pourrait avoir dans ces conditions un mouvement religieux ? Aucune. Car, il faut bien en convenir, une explosion est toujours déterminée par quelque chose. Un mouvement d'hommes, une révolte ne naît pas simplement des prédications ou des incitations religieuses, il faut encore qu'elles puissent trouver un

écho ; et pour cela il faut qu'elles profitent d'un état de malaise latent, qu'elles s'appuient sur un mécontentement général ou encore sur des revendications au moins justes en apparence. Pour mener un peuple à la rébellion, la simple raison religieuse est insuffisante : il faut lui rappeler ses souffrances, faire état de sa misère et lui faire entrevoir des libertés à conquérir.

Vouloir soutenir le contraire serait aussi téméraire que d'avancer que l'incitation religieuse pourrait à un moment donné transformer des rentiers en perturbateurs.

Aussi le rôle des puissances en Afrique doit-il être tout d'humanité et de tolérance : ces deux vertus n'excluent pas du reste la fermeté.

De même que tout effort tenté en commun par l'Islam serait fou et impossible, à cause de la différence des races, des intérêts, des aspirations et de la faiblesse politique de ses États, de même il est impossible que les musulmans nègres se réunissent jamais en un effort commun en Afrique.

La perspicacité de ces gens, aussi peu développée qu'elle soit, est suffisante pour leur permettre de comprendre qu'ils se heurteraient à la puissance de nos armes, au moindre mouvement, et que ce serait leur anéantissement.

Les empiétements du monde civili é ne peuvent plus réveiller l'Islam en Afrique, sil est trop tard : le progrès a marché à trop gra nds pas, la pénétration est trop complète, l'occupation trop effective, dans vingt ans, peut-être avant, le chemin de fer sera partout.

Si le panislamisme n'a peut-être pas dit son dernier mot, son programme devra se restreindre et ses aspirations se limiter au prosélytisme, dans le seul but d'éviter l'anéantissement de la foi.

Ce programme même, si restreint qu'il puisse

paraître, ne se réalisera pas aussi aisément qu'on le suppose généralement. Déjà deux des facteurs principaux, ceux qui amenaient le plus de prosélytes à l'Islam ont disparu. La conversion par contrainte, celle que nous pouvons attribuer aux conquérants, est terminée. L'autre, celle qui était rattachée à l'idée commerciale disparaît. Pourquoi les centres islamiques continueraient-ils à essaimer leurs colons sur les parcours commerciaux ? Les routes sont devenues libres, les indigènes peuvent circuler à peu près partout sans craindre d'être razziés ou d'être réduits à l'esclavage. Notre réseau de postes accorde une protection complète. Les chefs qui gouvernent ou administrent ne le font que sous notre autorité. L'indigène n'a donc aucun intérêt à devenir musulman. Certes, il embrassera plus volontiers cette religion qu'une autre, mais comme elle ne lui apportera dans l'avenir aucune satisfaction bien déterminée et tangible, qu'il est de son naturel assez indifférent, s'il se convertit, il ne deviendra jamais un fervent musulman, de même qu'il ne sera jamais un chrétien modèle.

Nous empruntons à l'intéressant recueil des *Cou tumes indigènes de la Côte d'Ivoire* de MM. Clozel et Roger Villamur l'appréciation suivante qui rend si bien notre pensée : « En ce qui concerne plus spécialement les Mandé Dioulas, ils sont trop âpres, trop travailleurs, trop absorbés par leur négoce pour faire une large part dans leur vie au mysticisme et à l'idéal. » Et ailleurs, les auteurs ajoutent : « Que pas plus que les Kabyles algériens ils ne se sont crus obligés de se soumettre à la législation tirée des préceptes du Coran par les jurisconsultes musulmans, et ils font remarquer qu'ils n'ont trouvé qu'une seule prescription coranique dans leur législation actuelle. Car il ne faut pas perdre de vue qu'avant d'embrasser l'Islam, ces populations ont été féti-

chistes, et de même que les fétichistes de ces contrées sont, au point de vue social, un peu musulmans, de même, à cet égard, les musulmans sont un peu fétichistes. » C'est donc à tort qu'on s'imagine parfois, à priori, que la législation de nos sujets algériens est celle à laquelle obéissent corps et âme leurs frères noirs. C'est une législation accommodée par ces cerveaux primitifs et, partant, pas toujours en fidèle conformité avec les préceptes coraniques.

Nous avons cité, au cours de cette étude, le cas d'un catholique qui, selon sa propre expression, « faisait de temps à autre un peu musulman » ; nous pourrions citer le cas de quelques nègres chrétiens « qui font aussi de temps à autre un peu fétiche », et ajouter que chez les musulmans noirs la tiédeur est proverbiale, la tolérance va souvent très loin, au point de choquer tout bon musulman. Il serait trop long de citer tous les cas que nous avons observés, je n'en rappellerai qu'un qui est caractéristique.

A Kong, il existait en 1887 deux brasseries de dolo (bière de mil ou de maïs) ; les tenanciers n'étaient pas musulmans, ni les femmes qui débitaient la boisson ; cependant l'établissement appartenait aux Ouattara de Kong, précisément à la famille du brave chef dont j'ai raconté les adieux et les conceptions élevées. Et quand, hôte de la cité, je visitais ces brasseries en compagnie de Mokhosia (1), il mit une certaine fierté à m'apprendre que, quoique musulmans, ils étaient brasseurs : le fidèle s'effaçait devant l'industriel. Il est à noter aussi que ces musulmans n'ont jamais pensé transgresser les prescriptions du Coran en se livrant à cette industrie, car ils estimaient respecter suffisamment les textes en ne buvant pas de boissons fermentées.

(1) Un de mes amis de là-bas.

Nous avons toujours pensé que si l'Islamisme privé de ces deux plus importants facteurs de propagande continuait à se répandre dans la partie de l'Afrique où nous dominons, ce sera avec une certaine lenteur; nous estimons également que les conversions obtenues seront très tièdes.

Il faut du reste dire que si l'Islam a rencontré en Afrique d'excellents terrains de culture, il a échoué dans beaucoup de régions. On rencontre dans la boucle du Niger des espaces considérables où il n'a pu pénétrer. En Guinée, les non-musulmans sont très nombreux. La Côte d'Ivoire est pour ainsi dire complètement fétichiste, quelques districts du Nord font seuls exception. Il en est de même à la Gold Coast, au Togo et au Dahomey. Dans cette dernière colonie, d'après une statistique toute récente effectuée par les soins de M. le gouverneur Liotard, l'Islamisme compterait 79.000 adeptes, et dans ce chiffre sont compris une vingtaine de mille indigènes qui se disent musulmans et que M. Liotard signale comme fétichistes.

Dans l'ensemble de cette population musulmane, il n'y a peut-être pas 200 individus, toujours d'après la même autorité, qui sachent déchiffrer à peu près convenablement l'arabe. Cependant le Haut Dahomey par le district de Say confine à un ancien foyer de l'Islam, au Sokoto. Enfin le Congo ne compte des colonies musulmanes que dans la Haute Sangha et le Chari.

Nous estimons que dans le domaine de la France en Afrique Occidentale, y compris le Congo, la proportion des musulmans par rapport aux non-musulmans, est à peine de 10 0/0.

Si nous considérons l'Afrique orientale qui a été fréquentée par les musulmans, jusqu'au Mozambique, dès les premiers siècles de l'hégire, les progrès ne sont pas plus accentués. Leur aire

géographique comprend quelques parties du littoral avec Zanzibar et les Comores ; Madagascar a été à peine entamée sur la côte Ouest, et jamais l'Islam n'a pénétré chez les Hovas.

L'établissement de nombreuses missions chrétiennes a contribué certainement très largement à écarter les Hovas de l'Islam, mais cela tient aussi à une autre cause qui, jusqu'à présent, n'a pas été mise en lumière.

L'ignorance dans laquelle on se trouve vis-à-vis du fétichisme professé par certains peuples a fait classer bien à tort les peuplades indigènes d'Afrique en deux catégories, musulmans ou fétichistes, c'est assez naturel, mais ce n'est pas absolument exact. Cela tient à ce que les moyens d'investigation sur le fétichisme dont on a disposé jusqu'à présent, n'ont pas permis de l'étudier convenablement. Les études sur la linguistique de ces peuples n'ont pas été poussées assez loin, et il y a encore trop peu d'indigènes dont la culture intellectuelle soit assez prononcée pour qu'on puisse obtenir d'eux des informations précises sur leur culte. Cependant la fréquentation de nombreuses peuplades fétichistes et les occasions multiples qui se sont offertes à nous de les observer nous ont permis de constater qu'il était possible dès maintenant de les diviser en deux grandes catégories.

1° Ceux qui sont dominés par de grossières superstitions se rattachant pour la plupart à la crainte que leur inspirent les forces naturelles ou surnaturelles, produisant des effets fastes ou néfastes. Pour conjurer ces effets ou se les rendre favorables, les fétiches vont du brin de paille ou d'une pierre à l'image grossière d'objets, d'animaux ou d'êtres humains. Pour ces peuples, tout se résume en une question de chance ou de malchance, aucune idée déiste ne trouve place dans ces pratiques simples. Les fétiches individuels doivent favoriser la chance de celui qui les a lui-

même institués. Les fétiches de la famille ou de la tribu n'exercent leur influence que vis-à-vis de la famille ou de la tribu. Enfin on trouve aussi, chez eux, des fétiches particuliers à telle rivière, telle ou telle chute ou rapide ou encore à tel endroit où l'on peut courir quelque danger. On ne se le rend pas favorable par une invocation ou une manière de prière, mais par un acte toujours très simple, en posant par exemple une pierre à côté de lui, ou en accrochant un chiffon à un buisson... etc. Chez les fétichistes de cette nature, la mort met fin à tout. Ils ne croient ni à une vie future, ni à une survivance humaine sous aucune de ses formes.

2° Une autre catégorie de peuplades, classée à tort dans les fétichistes, ne se distinguant pas en apparence de la précédente par la simplicité et la forme de ses pratiques, occupe cependant déjà un certain rang dans l'évolution religieuse. On distingue parfaitement par un peu d'observation que le fétichisme ne s'est pas réfugié exclusivement dans une manière de culte d'images grossières ou dans la crainte de forces connues ou inconnues, car ces peuples y ajoutent une manière de croyance en la survivance humaine. On les reconnaît en général à une pratique qui consiste à déposer par terre, avant le repas et les libations, un peu de nourriture ou de boisson, destinées à ceux des leurs qui ont disparu.

Presque toujours chez cette dernière catégorie de soi-disant fétichistes on rencontrait, avant notre occupation, les sacrifices humains. Pour ne pas laisser le défunt isolé dans la vie future, les héritiers, quand ils en avaient la faculté, lui adjoignaient un ou plusieurs serviteurs destinés à préparer ses aliments et à ne laisser manquer de rien le défunt dans l'au-delà. Ce sont les clients d'autrefois qu'immolaient nos ancêtres.

Ces pratiques ont donné lieu, chez plusieurs

peuples, notamment chez les Achantis, les Agni et d'autres encore, à de véritables hécatombes. Au moment de la mort des souverains, on n'hésitait pas à mettre à mort tous les serviteurs et une partie des propres femmes du défunt. Autant pour satisfaire aux besoins futurs du trépassé que pour devenir solidaires de l'existence du souverain, tous ceux qui étaient appelés à le servir durant son vivant mourraient avec lui. Ils pensaient éviter ainsi, dans une large mesure, par ces pratiques monstrueuses, les empoisonnements et les attentats contre la vie du chef de l'Etat. Les souverains qui pratiquaient ces horribles coutumes ont heureusement disparu, ou bien sont tombés sous la domination de l'Europe. Quant aux sacrifices de famille, ils ont cessé avec la disparition de l'esclavage et aussi avec l'occupation européenne.

On peut également constater que ces mêmes peuples ont déjà évolué dans un sens favorable à notre civilisation : propreté des villages, confortable relatif des habitations, water-closets, et surtout propreté corporelle et hygiène. Ils se lavent plusieurs fois par jour au savon, et à chaque habitation est adossé un petit enclos affecté exclusivement aux ablutions. La plupart de ces indigènes, à l'instar des Hovas, se préoccupent, de leur vivant, de leur cercueil et de leur sépulture.

Ils sont très enclins à recevoir l'instruction. Etant gouverneur, j'ai réussi souvent à faire cesser immédiatement un état d'hostilité par la promesse de l'installation prochaine d'une école. Le sentiment commercial est aussi très développé chez eux : il n'est pas rare de voir, notamment à la Côte d'Ivoire, des indigènes essayer de faire directement du négoce avec l'Europe, posséder chaloupe à vapeur, et employer

un comptable européen pour suppléer à leur défaut d'instruction.

La bienséance et la civilité sont de règle, le cérémonial des fêtes privées ou des palabres officiels est fixé par des coutumes aussi puissantes que notre décret de messidor. Enfin des coutumes-lois sont en vigueur comme un code, fixent les successions, les droits, les devoirs des parties, règlent la procédure du divorce, punissent l'adultère, le vol, le crime, etc... La distribution de la justice repose essentiellement sur la réparation du dommage causé, augmentée d'une peine.

J'ai trouvé chez ces peuples souvent en pleine forêt à une étape de tout lieu habité, en bordure du sentier, des dépôts considérables de marchandises qui y restaient plusieurs mois sans que personne ne s'avisât d'y toucher. Ce respect de la propriété d'autrui n'était point inspiré par l'autorité du chef, ni peut-être même par la morale et l'éducation. Il avait suffi à leur propriétaire de déposer sur les colis un objet quelconque, un fragment de poterie, un bout de bois, un chiffon, un os, etc., pour rendre le dépôt sacré à tout passant.

Ces peuples, que l'on peut rattacher la plupart à la grande famille Achanti, ne connaissent pas d'industrie donnant lieu à un commerce d'échange. Sauf l'exploitation des bois et des caoutchoucs que nous leur avons appris, ils ne s'occupaient que de la préparation de l'huile de palme et quelquefois de l'extraction de l'or.

Ils ont une unité monétaire avec ses fractions divisionnaires régulières, 1/2, 1/4, 1/3, etc., et encore d'autres divisions en dehors de la progression arithmétique qui permettent d'effectuer assez facilement n'importe quel paiement à 0 fr. 125 près.

L'évolution chez ces peuples a été considérable, on ne peut raisonnablement les assimiler

complètement aux peuples que l'on confond généralement dans l'appellation de fétichistes. Ils ont progressé sans le secours du Christianisme et de l'Islamisme, c'est vrai, mais nous croyons fermement qu'ils ont une religion (ne consisterait-elle que dans la croyance d'une survivance humaine) qui les a moralisés dans une certaine mesure, et menés dans la voie du progrès. MM. Delafosse, Nebout, le Dr Mondière et le colonel anglais Ellis pensent qu'ils sont déistes pour le moins dans les classes élevées. Une partie des croyances de ces peuples se retrouve chez les Hovas de Madagascar. Il est à remarquer que l'Islamisme ne pénètre que très difficilement chez ces peuples, précisément parce qu'ils ont déjà une religion et qu'ils ne la changeront pas contre une plus compliquée.

L'humanité, comme on le voit, se ressemble sous toutes les latitudes ; si elle est appelée à changer de religion, elle n'en changera que pour en prendre une plus simple.

Si l'Islam n'a pas eu de prise sur les peuples de cette catégorie, il a en revanche trouvé un excellent terrain de culture chez les peuples où le fétichisme ne suppose que la vie présente, et nous devons le reconnaître avec toute sincérité, l'Islamisme a réellement été pour eux un agent moralisateur de premier ordre. Les Mandé Dioulas doivent à l'Islam une ouverture d'esprit, une dignité extérieure de vie, une aptitude à vivre en sociétés régulières et régies par des lois respectées qui ont contribué à leur donner la supériorité réelle qu'ils possèdent sur la plupart des peuplades païennes. « Mais avant tout commerçants, ne dédaignant pas les jouissances que peut procurer la richesse, ils considèrent comme le premier des biens la paix et la sécurité des routes suivies par leurs caravanes (1) et ils acceptent

(1) Clozel et Villamur déjà cités.

volontiers notre autorité qui leur assure ces bienfaits. »

Chez ces peuples, l'Islam a introduit une hygiène plus soignée, les ablutions, les soins de la barbe et des cheveux, et ceux de la bouche par l'usage du mesvak (1), prohibé l'alcool, les viandes corrompues provenant d'animaux crevés, supprimé l'anthropophagie, donné de fortes notions de bienséance et de civilité, et développé les sentiments de fraternité et d'hospitalité. Il a introduit la décence par l'usage des vêtements, créé des industries telles que le tissage, l'art de la teinture, le tannage et le travail du cuir et des métaux, et perfectionné l'habitation, et souvent aussi l'agriculture et l'élevage. Avec une sécurité plus grande sur les parcours commerciaux, il a provoqué une consommation plus intense, la circulation d'une monnaie fiduciaire et le change. Enfin l'Islam n'a pas été un obstacle au recrutement de nos troupes et de nos marins, et les commerçants les plus habiles et les plus travailleurs, les Dioulas, sont musulmans.

Il faut ajouter encore que dans l'ordre économique, à côté de la propriété commune qu'il a laissé subsister, l'élévation sociale s'est manifestée aussi par la constitution d'une propriété individuelle et dans le respect de l'autorité.

Au point de vue pratique et administratif, nous avons pu observer des formes de protectorat très bien appropriées, et même l'établissement de représentants accrédités auprès des chefs. Si cette salutaire évolution a souvent été troublée par les guerres suscitées par l'ambition ou la rivalité, ces guerres ne sont pas exclusivement imputables à l'Islam; dans la plupart des cas, elles n'avaient rien à voir avec la religion.

(1) Nom arabe donné à la baguette de bois tendre qui sert à nettoyer les dents : le sotiou des Ouolofs.

CHAPITRE VI

DES DIVERS AGENTS CIVILISATEURS CHEZ LES NOIRS. — DROITS ET DEVOIRS DE LA FRANCE. — CONCLUSIONS.

Un certain nombre d'ouvriers, d'employés, de fonctionnaires sont sortis des missions du Sénégal, du Gabon, de Sierra-Leone et de Gold-Coast, pour ne citer que les plus actives. Les missionnaires en ont en général fait des sujets fidèles, mais les résultats obtenus ont été surtout appréciables quand leurs efforts se sont portés de préférence sur l'éducation professionnelle ; s'il est juste de le reconnaître, il faut aussi constater que leur œuvre n'a créé aucun groupement politique proprement dit. Malheureusement jusqu'à présent les missions ne se sont adressées en général qu'à une certaine classe de la société nègre, laissant de côté la masse, les cultivateurs, chez lesquels aucune diffusion appréciable de notre civilisation ne s'est produite, de leur fait.

Ces constatations nous permettent de considérer qu'en Afrique occidentale nous nous trouvons en présence d'un certain nombre de facteurs civilisateurs qui, à des degrés divers, ont élevé le noir vers un état plus perfectionné :

1° Les missions, 2° notre contact direct sans le secours d'aucune religion, 3° l'Islam, 4° enfin certains peuples se sont élevés par eux-mêmes ou par le contact de peuples plus avancés, déjà éloignés de la barbarie.

Elles nous amènent à formuler ce principe :

« De quelque côté, de quelque manière que la civilisation pénètre chez les noirs, il faut nous en louer, ne pas l'entraver, user de la plus

large tolérance à son égard, même si elle émane d'une source qui ne jaillit pas de notre propre religion. »

Nous pouvons également tirer de ces constatations une déduction qui a son importance :

« Que c'est à tort que l'on accuse les noirs de se laisser écraser partout par la puissance de la nature, d'être enclins à la paresse à cause du climat et d'être absorbés par l'instinct végétatif. »

On peut au contraire affirmer que partout où l'indigène est à même d'augmenter son bien-être, en se livrant à des occupations qui sont de son goût ou correspondent à ses aptitudes, il ne manque pas d'exercer ses facultés. Il est loin de ma pensée de vouloir affirmer que ses besoins l'incitent partout au travail. La pénétration ne vient que de se produire, nous n'exploitons pas encore d'une façon assez intensive pour que le noir ait compris qu'il puisse augmenter sa richesse et en jouir, car il ne saurait que faire du superflu en ce moment. Ce sont les chemins de fer qui réaliseront ce progrès, car ils offriront les débouchés qui manquent à l'indigène et lui feront percevoir les richesses inexploitées qui sont autour de lui.

Si le repos, la tranquillité amenés par la paix que nous nous efforçons de faire régner partout sont un moyen de civilisation incomparable pour les noirs, le commerce et l'agriculture en sont les agents les plus puissants. Ils éveillent la communauté d'intérêts et amènent le rapprochement qui crée le bien-être.

La propriété foncière s'individualisera par le respect des droits des indigènes. Enfin, nous devrons faire administrer la justice en tenant compte des usages établis, notre propre juridiction ne devant s'étendre aux indigènes que lorsque l'évolution les aura rapprochés de nous.

Nous avons pour devoir de les traiter avec la

plus grande équité, et par l'instruction, l'éducation, la création d'institutions d'hygiène, d'assistance et de bienfaisance, les amener à comprendre que notre occupation est un bienfait.

Ces mesures constitueront à l'égard de l'indigène le mode d'éducation le mieux approprié à sa mentalité et à la diffusion de notre propre civilisation. « Quelles que soient d'ailleurs les destinées réservées aux cultes qui ont leurs ministres à la Côte d'Ivoire (catholiques ou musulmans), nous estimons que l'action méthodique et combinée des administrateurs, des instituteurs et des commerçants, jointe à la réalisation des diverses entreprises propres à faciliter et à rendre fréquents les rapports des indigènes entre eux et avec les blancs, arrivera sinon à détruire radicalement le fétichisme, du moins à le mettre au rang des superstitions qui persistent encore chez bien des paysans de l'Europe (1). »

Ce programme en voie de réalisation, au moins dans notre domaine africain, sera certainement un fait accompli dans très peu d'années. Il nous reste à examiner si, pour le mener à bien, nous avons besoin d'user de rigueur vis-à-vis des musulmans. de nous servir de la violence, ou, comme le préconisent certains esprits, d'adopter des mesures qui pourraient se résumer par la devise : « Aider les musulmans tièdes, frapper les fidèles. » Nous devons dire que si nous examinons cette question, ce n'est que parce qu'elle est posée par des partisans d'une mentalité spéciale, car nous ne saurions partager ces vues pour une foule de raisons.

Chaque fois que l'on envisage la question islamique dans nos possessions africaines et quels que soient les sentiments qui animent ceux qui s'y intéressent à des degrés divers, on a toujours été

(1) Clozel et Roger Villamur.

amené, pour résoudre le problème, à envisager les solutions suivantes : écraser l'Islam, le désagréger, s'y agréger, favoriser son expansion, le limiter, enfin l'abandonner à lui-même en le pénétrant des idées civilisatrices qu'il est susceptible de recevoir. Mais il y a lieu de remarquer — et c'est là une constatation qui a son importance — que tous les auteurs qui ont vécu réellement au contact de l'Islam et ont acquis de ce fait une grande compétence doublée d'une grande impartialité préconisent la tolérance à l'égard de l'Islam. Je n'en veux pour exemple que les remarquables travaux de MM. de Castries et Le Châtelier. Je citerai encore Mgr Le Roy, qui a passé de nombreuses années dans les milieux musulmans et dont la compétence et les sentiments élevés sont connus.

Après avoir dit que personne ne peut songer à écraser l'Islam ni à s'y agréger, Mgr Le Roy estime qu'il ne serait ni juste, ni digne, ni bon de travailler à sa désagrégation. Enfin il n'est pas d'avis d'en favoriser le maintien et l'expansion. Et il formule ainsi ses conclusions : « L'abandonner à lui-même, à ses croyances, à son culte, à ses lois, à ses usages, à ses libertés, tout en le dominant au point de vue politique, d'une action très précise et très ferme, mais très juste, c'est, il me semble, tout ce que l'Islam noir demande et tout ce que nous devons lui donner. (1) »

M. Bourdarie, dans les articles cités plus haut, tout en demandant une large tolérance pour les musulmans, conclut à la limitation de son expansion par la création de marches aux frontières fétichistes. Il est juste d'ajouter qu'il n'envisage dans son étude que la situation du Congo pour lequel il préconise l'interdiction de la pénétration musulmane vers le Sud ; il voudrait confiner

(1) Voir dans la *Dépêche coloniale* les articles de M. Bourdarie, *Islamisme et fétichisme*, nº du 1er mars [illegible] et suivants.

l'Islam du Tchad vers le Kanem, le Baguirmi et le Ouadaï. En résumé, dit-il, il semble bien que c'est par le développement intense et rapide des intérêts économiques systématiquement ramenés vers le Nord que se solutionnera le plus efficacement le problème de la limitation de l'Islam.

Quoique nous partagions sur beaucoup de points les idées de M. Bourdarie, nous estimons que la solution qu'il préconise en particulier pour le Congo ne remplirait qu'imparfaitement le but qu'il se propose d'atteindre. Son système ne tendrait à rien moins qu'à isoler l'Islam, à le confiner dans des régions où il finirait par se constituer un domaine privé et personnel qui aboutirait à la formation de nouveaux Etats politiques musulmans que nous n'avons aucun intérêt à créer.

Une telle mesure ne manquerait pas de fortifier les musulmans dans la pensée que nous tolérons une évolution sociale sans y jouer nous-mêmes un rôle prépondérant et que nous les reconnaissons aptes à évoluer sans le secours de notre propre civilisation. Enfin ce serait aller à l'encontre de nos intérêts économiques que de ne pas laisser dériver les ressources d'un pays vers des débouchés naturels mieux situés que ceux qui traversent les régions désertiques. Ce serait faire perdre aux musulmans le bénéfice de notre propre contact civilisateur qui s'exerce, quoi qu'on en dise, de façon plus ou moins intense sur la vie islamique, et inciter les musulmans à n'exercer leur puissance commerciale qu'au contact de leurs propres coreligionnaires.

Notre politique doit au contraire rechercher la fusion, de plus en plus intime, des intérêts économiques des peuples que nous gouvernons et s'efforcer de les lier en même temps étroitement aux nôtres ; les intérêts communs s'imposent tout naturellement quand on veut confondre les aspi-

rations. Confondre les aspirations n'est en somme qu'amener gouvernés et gouvernants à vivre de la même vie de progrès, à poursuivre un même idéal. Il est à remarquer, du reste, qu'au fur et à mesure que nous avons imposé notre domination aux musulmans et aux fétichistes, nous avons toujours stipulé que nous respecterions leurs croyances, leurs mœurs et leurs coutumes. En exigeant l'exécution des engagements qu'ils ont pris à notre égard, nous devons respecter les libertés que nous leur avons reconnues. La France, en tant que souveraine, et ses sujets en Afrique, en tant que commerçants, ont de tout temps donné l'exemple de la plus grande loyauté dans les engagements avec les indigènes. Faillir à ce strict devoir d'humanité serait vouloir détruire gratuitement le respect et le prestige que jusqu'à présent la France a inspirés aux peuples qui se sont rangés sous sa domination.

Il serait du reste vraiment anormal d'être dans la métropole partisans de la liberté de conscience, et de ne pas l'être dans notre domaine d'outre-mer.

D'autre part, la France est, à n'en pas douter, la première puissance musulmane par le nombre de ses sujets qui pratiquent cette religion, elle est aussi celle qui compte le moins d'hostilité dans le monde islamique. Serait-il de bonne politique de transformer des millions de nos sujets en mécontents ?

La question ne peut se poser.

Que nos sujets soient chrétiens, musulmans ou fétichistes, nous avons les mêmes devoirs vis-à-vis d'eux, et nous leur devons une égale protection. En échange, ils doivent laisser la France exercer vis-à-vis d'eux son autorité incontestable dans tout son domaine. Telle a été jusqu'à présent la politique suivie par tous nos gouverneurs; ils ont sévi avec une égale rigueur contre tous ceux qui

ont méconnu notre autorité, qu'ils soient fétichistes ou musulmans.

Respecter leur religion et leurs croyances, ne pas favoriser l'extension de l'Islamisme, mais ne pas l'entraver, telle a été leur devise. Nous ne devons pas exiger l'abandon de leur foi, mais nous devons nous efforcer de faire évoluer les musulmans dans leur propre civilisation, en y ajoutant tout ce que la nôtre a de compatible avec la leur. Nous ne devons rien négliger pour leur faire apprécier les bienfaits de la paix et leur donner la dose d'instruction, d'éducation nécessaire pour faire naître l'aisance chez eux. Ils accepteront d'autant plus facilement nos directions que nous éviterons de froisser leurs sentiments et qu'ils correspondront mieux à leurs propres aspirations.

A côté de ces devoirs, nous avons certaines obligations vis-à-vis de nos sujets musulmans et vis-à-vis de nous-mêmes. Elles sont autant de nature à influencer favorablement leurs propres destinées que les nôtres, puisqu'une commune solidarité doit nous guider vers le progrès.

On sait que, dans la société musulmane blanche, il s'est formé une manière de clergé, représentée par les ouléma, les muphti, les chorfa, etc., presque tous à la solde des gouvernements musulmans qui les utilisent pour leur faire rendre des décisions coraniques, appelées *fatoua*, destinées à faciliter l'exercice du pouvoir temporel. Le peuple ne sait pas toujours qu'ils sont d'une grande vénalité et ne se rend pas compte qu'il est exploité par ces sortes de classes religieuses dirigeantes. Les Khouans (affiliés d'une secte) paient, eux aussi, des sommes assez considérables sous le couvert religieux; souvent ces redevances se traduisent par des impôts aussi élevés que ceux payés déjà aux gouvernements établis. M. Depont, à qui l'on doit de si remarquables travaux sur l'Islam, et en particulier sur les congrégations islamiques,

estime que pour l'Algérie ces taxes ne s'élèvent pas à moins de 7 millions que se partagent plus de 6.000 agents. Bien qu'au Soudan rien de semblable n'existe, on y rencontre cependant assez souvent certains musulmans que nous confondons sous le nom de marabouts et qui offrent quelque analogie avec eux. Ils exploitent les indigènes en tirant de leur crédulité tout ce qu'ils peuvent, en échange de gris-gris qu'ils leur vendent. D'autres, en petit nombre toutefois, extirpent, également sous d'autres prétextes, des dons, des cadeaux, aux fidèles ainsi qu'aux fétichistes. Il appartient de signaler ces exploiteurs de la crédulité publique à nos administrateurs pour leur permettre de les surveiller ou de les déplacer afin de mettre les sujets qu'ils administrent en garde contre leurs exigences ou à l'abri de leurs agissements. Les mêmes procédés devront être appliqués aux sorciers et aux féticheurs.

En ce qui concerne les sociétés religieuses islamiques, elles ne constituent point un danger dans l'Afrique nègre. Si, en Algérie, il peut y avoir intérêt à capter leurs forces, au Soudan, il n'en est pas de même, car elles ne se sont pas encore manifestées. D'une enquête faite de 1900 à 1901, il résulte qu'il y avait dans les régions musulmanes de la haute Côte d'Ivoire vingt-deux personnages religieux. Sur ce nombre cinq appartenaient à la confrérie des Kadria, cinq à celle des Tidjana et trois à celle des Moussya. On n'a pas trouvé d'affiliation aux neuf autres. Le gouverneur, en envoyant ces renseignements, ajoutait : « L'enseignement musulman donné dans leurs écoles est très rudimentaire, leur influence restreinte aux quelques villages avoisinant leur résidence est plutôt bienfaisante et ne s'est, en tout cas, jamais exercée contre notre autorité. »

D'ailleurs, si le cas se produisait, si la formation de confréries ou de sectes devait s'étendre

aux régions soudanaises, il n'y aurait qu'à les interdire. Il ne serait pas difficile de démontrer l'inutilité de leur existence aux indigènes, personne n'en souffrirait, pas même la religion musulmane. Il ne faudrait, en tout état de cause, jamais donner d'autorisation de ce genre sous prétexte d'utiliser plus tard, ces influences à notre profit. Ce serait en consacrer l'existence et provoquer la formation de nouveaux groupements.

Il n'est du reste nullement prouvé que ces sociétés trouveraient des adeptes sérieux chez les nègres, car, il faut bien le dire et il est bon de le répéter, la société musulmane nègre n'est pas identique à la société arabe ou berbère. Cette dernière évolue dans une aire géographique qui comprend de nombreuses zones désertiques, isolées du monde civilisé. Il n'y a rien d'étonnant que l'existence dans le désert, la vie dans les solitudes, les soirées contemplatives sous un ciel étoilé, ne soient de nature à renforcer la foi, et plus propices à son maintien intégral que la vie active et les soucis qu'elle comporte pour nos Soudanais. Là encore, l'influence du milieu se fait sentir et modifie la mentalité. N'était le désert, il n'y a pas de doute que la civilisation arabe, après avoir survécu au naufrage des Khalifats, aurait fini par attiédir l'Islam, par s'imprégner de la philosophie occidentale. Le milieu dans lequel elle s'est maintenue l'a seul préservée.

La diffusion de l'instruction et de l'éducation — et nous entendons par ce dernier terme, non pas le savoir-vivre, la civilité et la bienséance, mais bien l'enseignement moral par l'éducation professionnelle, — doit attirer tout spécialement notre attention. C'est un des côtés de l'enseignement que nous ne devons pas négliger, car un des reproches les plus justifiés que l'on puisse adresser à la société musulmane du bassin méditerra-

néen est d'être restée dans une grande ignorance. Elle est, en effet, très en retard dans le domaine des arts et des sciences exactes, des travaux publics et de l'enseignement en général.

On est d'autant plus frappé de ces constatations que les musulmans ont toujours montré une grande aptitude aux lettres et aux sciences. La littérature et la poésie ont toujours été en honneur chez les Arabes ; quant aux sciences, il est hors de doute que la langue arabe est, parmi toutes, un merveilleux instrument scientifique.

Les Espagnols des classes dirigeantes cultivaient la langue et la littérature arabes, dont la poésie semblait les séduire et convenir à leur mentalité.

« Pour n'avoir pas fait avancer la science géographique qu'ils ont reçue des Grecs, les Arabes sont-ils donc restés sans action dans le progrès général ? Ce serait beaucoup trop dire. Même au point de vue spécial où nous place notre étude, ils ont très utilement contribué au mouvement de la science, ils ont été les premiers intermédiaires entre la culture des temps classiques et la renaissance de l'Occident ; ils ont été, comme on l'a dit avec raison, les conservateurs de la science des Grecs, alors que l'Europe était trop ignorante pour se charger de ce précieux dépôt. C'est à leur contact que les nations européennes ont secoué la torpeur qui pesait sur elles depuis le XIe siècle, et qu'elles ont ressenti leurs premières aspirations vers le retour à la civilisation intellectuelle (1). »

Et plus loin le même auteur ajoute, après avoir constaté que la culture arabe a réagi sur l'Occident par les croisades :

« L'Espagne musulmane possédait de nombreuses bibliothèques, et celle de Cordoue renfermait

(1) VIVIEN DE SAINT-MARTIN. *Histoire de la géographie*.

500.000 volumes. Ces magnifiques démembrements du Khalifat ne brillèrent pas moins par les lettres et les sciences que par la richesse des monuments dont aujourd'hui encore on admire les ruines. Effacez les Arabes de l'histoire, et la renaissance des lettres sera retardée de plusieurs siècles en Europe. »

Enfin, dans notre propre domaine, Ahmed Baba signalait qu'il y avait jadis à Tombouctou une bibliothèque de 1.200 volumes, et tout récemment, Si Mehamed el Hachaïchi (1) assure que la bibliothèque de Snoussi à Djerboub renfermait 8.000 volumes et qu'on y traitait de 145 sciences du raisonnement.

Les causes qui ont motivé la stagnation et même cette régression dans l'enseignement que nous pouvons constater, sont connues. Après la chute du Khalifat, l'Islam est resté isolé du monde civilisé. Vaincu autant par la lassitude qui suit les grands efforts que par l'hostilité de l'Europe chrétienne, son relèvement a été difficile. Ses Etats mal gouvernés ou pas gouvernés n'ont pas su résoudre le grand problème de l'enseignement; ils ont végété dans l'ignorance, comme nous-mêmes dans les premiers âges du christianisme.

« Même à travers l'éclat que jette sur le monde la parole éloquente d'un Lactance et d'un Chrysostome, d'un saint Jérôme et d'un saint Augustin, on sent la décadence de la science ancienne. Cette décadence des écoles, cet abaissement des études, triste avant-coureur de l'ignorance qui, pendant dix siècles, va peser sur l'Europe, sont surtout sensibles dans ce qui tient à la science du monde extérieur, dans la physique et la géographie. En rompant avec le vieux monde, que devait régénérer le christianisme, les docteurs de

(1) Déjà cité.

la foi nouvelle ne se sentent plus liés par les doctrines reçues ; ce qui leur paraît contraire au texte de l'écriture, ils le combattent et le rejettent (1). »

Cependant il faut bien reconnaître que le Coran et ses docteurs font un grand éloge du savoir.

Le prophète Mahomet a dit :

« Les savants sont les héritiers des prophètes. »

« S'instruire est un indispensable devoir religieux. »

« Cherchez la science, même en Chine. »

« N'attendez pas de bienfaits de celui qui n'est ni savant ni étudiant. »

Les docteurs de l'Islam ont dit :

« Les savants sur la terre sont comme les astres au ciel. »

« Les rois gouvernent les hommes et les savants gouvernent les rois. »

« Le savoir est le fils immortel de l'homme. »

« La science est la vie du cœur et le flambeau de l'âme. »

« Celui qui fait vivre la science ne meurt pas. »

« A la science suffit cet honneur, que celui qui ne la possède pas prétend la posséder et se réjouit si on la lui attribue. »

« Réside où tu veux et acquiers de la science et des vertus, elles te tiendront lieu d'ancêtres. »

« Certes l'homme est celui qui dit : « voilà ce que je suis », l'homme n'est pas celui qui dit : « Mon père a été. »

Faut-il encore citer cette belle maxime que les autorités musulmanes de Kong ont placée en tête

---

(1) Vivien de Saint-Martin.

du sauf-conduit qu'elles m'ont délivré en 1887 : « Louanges à Dieu » qui nous a « donné le papier comme messager et le roseau comme langue. »

Ces maximes suffisent à prouver que l'instruction et les savants sont honorés dans l'Islam, et que le Coran n'est pas hostile à la diffusion de l'instruction. Il existe à Constantinople une école des arts et métiers, des écoles militaires d'infanterie et de cavalerie, une école de la marine militaire et une autre pour la marine commerciale, une école d'administration, une école normale de jeunes filles, une école de sourds-muets, des lycées et quantités d'institutions dues à l'initiative privée mais subventionnées par le gouvernement.

On y apprend le turc, l'arabe, le persan et le français. Les programmes classiques sont calqués sur les nôtres et la plupart des ouvrages sont traduits du français.

Dans les principales écoles de Constantinople, on trouve des élèves parlant trois langues, le turc, le français et leur langue maternelle (arabe, grec ou arménien). Enfin, dans les grandes écoles, outre le turc et le français, les élèves doivent apprendre une deuxième langue européenne : l'anglais, l'allemand ou le russe.

Il est bon d'ajouter qu'en Turquie les fonctionnaires de l'instruction publique sont à peu près les seuls qui touchent régulièrement leurs appointements.

En Egypte, l'instruction se développe d'une façon encore plus intense : non seulement la plupart de nos livres d'histoire, de géographie et de sciences ont été traduits en arabe, mais la plupart de nos classiques sont connus sur les bords du Nil. Nos romanciers aussi sont devenus populaires en Turquie et en Egypte. En Syrie, l'instruction est également très développée ; à Beyrouth, à Damas, à Jérusalem et dans quelques

autres villes, un Français peut pour ainsi dire se passer d'interprète, il est vrai d'ajouter qu'en Asie Mineure ces résultats sont en grande partie dus aux efforts des écoles chrétiennes et israélites.

Il y a partout dans l'Empire Ottoman un mouvement manifeste en faveur des études ; si l'instruction publique ottomane emprunte des livres et ses méthodes d'éducation à l'Europe, cela dénote au moins qu'elle a le courage de se reconnaître tributaire de la civilisation occidentale et qu'elle a reconnu la nécessité de ne pas rester étrangère au progrès.

Est-ce à dire que la diffusion de l'enseignement s'exerce en dehors des villes avec toute l'activité désirable? Nous ne le pensons pas.

Si on examine à présent l'enseignement que donne l'Islam dans les régions musulmanes non organisées, on est obligé de reconnaître que sous ce rapport l'immense troupeau islamique erre sans direction et sans guide. Personne n'ordonne et ne donne une impulsion directrice à l'instruction et partant personne ne veille à l'exécution, tout est livré sous ce rapport à l'initiative privée ou personnelle. On ne peut cependant pas douter que la foi des musulmans est aussi vive que celle des chrétiens, mais c'est la *foi sans institutions organisées*. Souvent les maîtres qui dirigent quelques rares écoles se consacrent à l'enseignement sous l'empire de préoccupations très élevées, espérant trouver la récompense de leurs efforts dans une vie future. Très rares sont ceux qui se consacrent à l'enseignement dans le seul but de se créer des ressources.

Mais si leur zèle en tout état de cause est très louable, il ne suffit malheureusement pas à résoudre la question de l'enseignement dans le monde islamique, et c'est une des raisons péremptoires qui nous oblige d'y veiller nous-mêmes chez les peuples musulmans que nous gouver-

nons. La question de l'instruction publique est une des nombreuses obligations que les nations contractent par le fait même des responsabilités qu'elles ont assumées par la conquête ou le protectorat et elles ne peuvent s'y soustraire à aucun prix.

Nous nous trouvons donc dans la nécessité de donner nous-mêmes l'instruction que l'Islam est incapable de donner dans les régions où nous avons étendu notre domination. Il n'entrerait dans la pensée de personne d'aller recruter notre personnel enseignant ailleurs que là où nous le recrutons déjà.

Nous n'avons pas non plus besoin, pour le moment du moins, de faire de nos sujets nègres des licenciés ès sciences ou ès lettres. Nos ambitions sont plus modestes, nous voulons en faire des sujets utiles à eux et à nous-mêmes, et les amener progressivement, par l'éducation professionnelle surtout, à diminuer la distance qui nous sépare d'eux comme civilisation. Nous ferons ainsi disparaître du même coup l'ignorance et avec elle toutes les pratiques stupides ou condamnables qu'engendrent les croyances ridicules. Et pour cette tâche, nos instituteurs laïques ou nos missionnaires sont plus que suffisants.

Il est bien difficile de définir exactement le degré de civilisation des noirs par comparaison avec notre propre civilisation. Ces peuples sont à des degrés divers plus avancés les uns que les autres, leur civilisation ne correspond pas non plus, en bloc, à telle ou telle époque de notre propre histoire : par certains côtés elle s'échelonne sur de longues périodes. Quand on relit par exemple les belles pages d'Augustin Thierry sur l'affranchissement des communes, on retrouve dans certaines chartes bien des préoccupations que l'on trouverait encore dans certaines sociétés nègres. D'autre part, les chroniques de Juvénal

des Ursins, de Froissart, de Jean Chartier et de Philippe de Commines qui s'étendent de 1380 à 1500 renferment des tableaux de mœurs et des caractères que l'on retrouve à peu de chose près dans la société nègre actuelle. Des pages entières de Juvénal pourraient s'appliquer aux noirs. Il suffirait de substituer à certains évêques des almamys, et à certains ducs des noms de chefs soudanais. Les différends avec le duc de Bretagne, les démêlés d'Olivier de Clisson et même certains côtés pittoresques des entrevues des rois d'Angleterre et de France, la nature des cadeaux que se font à cette époque les souverains d'Europe, ou que l'on fait aux ambassadeurs, offrent des analogies frappantes avec ce qui se passe de nos jours au Soudan.

L'aptitude du nègre à recevoir la civilisation à la dose que nous proposons et d'une manière progressive n'a pas besoin d'être démontrée. Il n'est pas plus réfractaire, qu'il soit musulman ou non, et il n'y a aucune raison pour que ce musulman ne puisse recevoir la civilisation à tous les degrés (sauf pour les dogmes) quand elle lui est apportée dans certaines conditions.

L'insuccès serait certain du reste, si, au lieu de nous adresser à notre corps enseignant, nous avions l'intention de laisser donner l'éducation à nos sujets par leurs propres maîtres d'école arabes ou nègres. On ne saurait vraiment y songer sérieusement : le nombre de musulmans sachant suffisamment lire et écrire en arabe, pour être à même d'enseigner, est du reste très restreint. Les musulmans lettrés arrivent à peine à déchiffrer un texte arabe, lorsqu'il ne leur est pas familier, c'est-à-dire tiré du Coran. Ils ne possèdent comme livres que le Coran. C'est de lui que les imams et les maîtres d'école tirent les modèles d'écriture, les dictées. Le Pentateuque, l'Evangile, les commentaires juridiques, les livres d'histoire ou de

géographie ne se trouvent entre les mains que de rares privilégiés, et comme ils sont toujours manuscrits, informes, tronqués par les copistes, les fautes y fourmillent et donnent lieu à des interprétations erronées des textes.

C'est ainsi qu'à Bobo-Dioulasso j'appris qu'une croyance assez répandue faisait vivre les Européens dans les régions sous-marines. Ce qui avait fortifié cette conviction chez mon interlocuteur, c'est que je paraissais affectionner tout particulièrement l'eau, en choisissant mes campements de préférence aux abords des rivières, et que souvent aussi on m'avait aperçu prenant mon tub. J'appris que cette erreur provenait tout simplement de ce qu'on avait lu dans un texte arabe ; « Au delà de la mer habitent les chrétiens », et qu'on avait interprété « au delà » comme, *en dessous*, en profondeur.

En résumé, les musulmans cultivés sont rares au Soudan; c'est par eux seulement que nous avons cependant pu obtenir quelques renseignements sur l'état politique, la géographie et l'histoire de ces régions. Il n'est pas téméraire de dire que la majorité d'entre eux sont des ignorants en comparaison de l'Européen, et que leur bagage de connaissances est très inférieur à celui que possèdent les employés subalternes aux colonies : douaniers, infirmiers, écrivains, etc. On trouve pour le moins chez ces derniers un certain bagage scientifique; constitué peut-être simplement par l'habitude, l'observation ou le hasard des lectures. En général, l'Européen, même s'il est peu lettré, a au moins quelques notions sur le système du monde, il possède quelques données scientifiques, sait un peu de géographie et d'histoire. S'il est d'une famille de cultivateurs, il sera même souvent initié dans une certaine mesure à l'agriculture raisonnée et scientifique.

L'enseignement doit donc émaner de nous et

non pas de gens presque illettrés. Que ces derniers continuent à apprendre à quelques écoliers à lire l'arabe, concurremment à l'enseignement du français qu'ils recevraient par nos soins, nous n'y voyons pas de sérieux inconvénients, mais nous avons peine à y trouver des avantages et pour eux et pour nous. Si actuellement le jeune nègre apprend à lire et à écrire en arabe, c'est parce qu'il n'a que ce genre d'étude à sa portée; les écoles françaises sont encore trop peu nombreuses. Il apprend l'arabe parce qu'il est la langue du livre, et surtout parce qu'il est la langue commerciale qui lui permet de communiquer par écrit avec ses compatriotes ou ses voisins soudanais.

Aussi bien, quand l'instruction se sera répandue au point que le français pourra servir à tous les besoins de la vie courante, l'étude de l'arabe ne lui offrira-t-il plus que des ressources et des avantages très limités. Il restera la langue liturgique et son étude sera délaissée, car les peuples ont toujours accordé la préférence à celle des langues dont l'usage leur rend le plus de services. Si tel devait être le sort de l'arabe dans nos possessions soudanaises, il serait en somme traité comme le latin, et les musulmans ne s'en porteraient ni plus ni moins bien que la masse des catholiques qui suivent fidèlement leur religion sans comprendre le latin.

Les choses se sont du reste passées ainsi pour d'autres religions, notamment pour les Israélites et les musulmans chinois qui se trouvent dans le même cas. L'impression de tous ceux qui ont été en Chine est que la très grande majorité des musulmans chinois ne savent d'arabe que ce qui leur est indispensable pour la récitation des prières, et que seuls les prêtres sont en mesure de lire et de copier les textes religieux.

Rien n'empêcherait du reste de tolérer dans un but exclusivement liturgique l'établissement d'un

certain nombre d'écoles où l'on enseignerait la langue arabe. Mais nous estimons qu'elles doivent être placées sous la surveillance de l'administration, absolument comme les autres établissements d'instruction, qu'ils soient laïques ou religieux. Personne ne doit être autorisé à ouvrir une école dans nos colonies sans l'autorisation de l'administration; nos missionnaires s'y conforment avec beaucoup de déférence, et je ne vois pas pourquoi les musulmans n'en feraient pas autant.

On voit que, parmi les moyens que nous préconisons pour élever les noirs à nous, la diffusion de l'instruction tient une grande place; nous sommes en cela d'accord avec beaucoup d'esprits bien pensants, notamment avec notre éminent camarade Le Châtelier, qui, dans un livre très documenté, dont nous recommandons la lecture à tous (1), arrive à peu près aux mêmes conclusions que nous.

Nous devons cependant dire qu'il existe toute une école qui, sans être absolument hostile à cette méthode, la verrait appliquer avec quelque regret. Ses partisans estiment qu'en élevant les noirs, nous en ferons des déclassés et surtout de mauvais électeurs ou des électeurs médiocres. Nous ne pensons pas que ces craintes soient justifiées; à la dose où nous voulons donner l'instruction aux premières générations noires, elle n'offre point ce danger et nous n'y voyons au contraire que des avantages. Aucune considération ne saurait limiter ce que nous considérons comme un devoir impérieux contracté vis-à-vis de ces populations, à savoir : de les amener progressivement à diminuer la distance qui sépare leur civilisation de la nôtre. C'est une responsabilité que nous avons assumée, nous ne saurions à aucun prix nous y

(1) Le Chatelier. *L'Islam en Afrique occidentale.*

soustraire. La question de l'électorat ou de l'éligibilité, quelles que soient les considérations que l'on invoque à cet égard, ne doivent pas primer un devoir moral.

Il serait du reste très facile de donner satisfaction à ceux qui redoutent ces éventualités, en créant un état intermédiaire entre l'indigène et le citoyen français. Cet état spécial, en imposant certaines obligations à l'indigène, lui conférerait certains droits et avantages qu'il acquerrait au fur et à mesure que son évolution dans la société le rapprocherait de nous. Cet état pourrait être celui de *protégé français*.

Nous aurions ainsi, dans les colonies où ce système pourrait être avantageux, à appliquer trois états :

L'indigène,
Le protégé français,
Le citoyen français.

La condition de l'*indigène* ne serait modifiée dans ses bases essentielles qu'autant qu'il est strictement nécessaire pour le faire *aborder* seulement à l'évolution sociale vers laquelle nous voulons le mener et avec les précautions nécessaires pour lui permettre de les accepter sans le troubler par trop dans ses mœurs et ses conceptions sociales.

C'est ainsi que l'*indigène* conserverait sa législation et ses coutumes, et resterait soumis aux règles qui régissent la propriété chez lui. La propriété, et à plus forte raison la jouissance des terres, serait assurée aux indigènes. L'aliénation de ces droits ne pourrait avoir lieu qu'entourée de toutes les garanties nécessaires pour éviter de léser ni ses intérêts particuliers, ni ses intérêts généraux, que nous devons surveiller avec une égale sollicitude.

D'autre part, afin de l'amener progressivement

au respect de l'autorité et à lui faire concevoir la hiérarchisation, il serait utile de consacrer son individualité par la délivrance obligatoire d'une pièce d'identité très simple. Les naissances et les décès donneraient lieu à une déclaration obligatoire auprès du chef de village sans autre formalité. Il en serait de même pour les mariages et les répudiations. La déclaration de mariage devrait toujours précéder la consécration religieuse, qu'elle soit chrétienne ou musulmane. Cette formalité ferait comprendre à nos sujets musulmans que l'autorité du chef de village prime dans ce cas celle de l'imam ou du cadi, sans pour cela qu'elle lui enlève la liberté de faire consacrer son mariage par l'autorité religieuse dont il conserve absolument le choix.

Au point de vue de la justice, l'indigène serait soumis à la juridiction indigène sous la surveillance de l'administrateur. Dans le cas où les peines infligées dépasseraient certaines pénalités à fixer, les jugements devraient être homologués par un tribunal supérieur dans la composition duquel entreraient toujours un magistrat de carrière et des assesseurs indigènes.

L'instruction se bornerait pour cette catégorie d'indigènes à recevoir des notions suffisantes pour qu'il comprenne le français et sache se faire comprendre, il aurait la faculté d'apprendre à lire et à écrire sans qu'elle prenne le caractère obligatoire ; un ou deux moniteurs indigènes par village pourraient suffire.

Pour récompenser l'indigène des efforts qu'il ferait dans ce sens, des patentes gratuites de colporteur lui seraient délivrées.

Enfin, il y aurait lieu de considérer au bout d'un certain temps comme une obligation, à laquelle un chef de village ne saurait se soustraire, de comprendre et de se faire comprendre en français ou pour le moins d'avoir auprès de lui un indi-

gène pouvant le suppléer dans ses rapports avec nous.

Pour les *protégés français*, les exigences pourraient être plus considérables, à la condition de les proportionner aux avantages que nous leur reconnaîtrions. Ils conserveraient leur législation sous réserve des droits et obligations que leur reconnaîtrait ou imposerait l'administration française.

Parmi ces obligations, on imposerait un état civil très simple, mais transcrit sur un registre et sur un livret individuel qui en serait la reproduction.

Les naissances et les décès donneraient lieu à des déclarations à l'administrateur. Le mariage ou la répudiation donnerait lieu à la délivrance d'un livret de famille, la consécration du mariage chrétien ou musulman ne devant s'effectuer par l'autorité religieuse que sur présentation préalable du livret de famille.

Il devra savoir lire et écrire. Pour la justice, il pourra se réclamer pour n'importe quelle pénalité du tribunal supérieur que nous avons défini plus haut.

Il devra justifier qu'il exerce un état, une profession ou qu'il vit de moyens d'existence admis. En échange de ces obligations, on pourrait lui reconnaître comme avantages :

La jouissance de la propriété individuelle avec immatriculation gratuite;

Le droit de tenir boutique ou de se livrer à un autre commerce que celui de colporteur.

Il pourrait faire partie des comités locaux institués dans chaque cercle par l'administrateur pour l'hygiène et l'assistance, le commerce et l'agriculture, l'instruction publique, etc.

Ce serait également au *protégé français* que l'on ferait appel pour remplir les fonctions d'agents subalternes, d'interprètes, de chefs de

village ou de district ; il pourrait également être un élément précieux pour la constitution de tribunaux de conciliation, etc.

Enfin le *protégé* aurait la faculté, au bout d'un certain nombre d'années ou après des services appréciés rendus à la cause française, d'acquérir par une formalité simple le titre de citoyen français avec obligation de renoncer à son statut personnel et d'admettre intégralement l'application de la législation française.

Ces dispositions qui constituent en somme pour l'indigène et le protégé des obligations à tous égards acceptables auraient pour effet d'amener l'indigène à évoluer progressivement et de le hiérarchiser.

Le respect de l'autorité serait inculqué par des mesures assez pondérées pour les leur faire adopter pour ainsi dire automatiquement.

La subordination des divers clergés à l'autorité civile en se manifestant déjà au début de l'évolution aurait pour effet, sans pour cela les heurter dans leurs conceptions religieuses, de ne plus créer une situation privilégiée aux musulmans, auxquels on reconnaissait une manière de statut personnel, notamment pour le mariage. La civilisation donnée pour ainsi dire comme avec un compte-gouttes ne leur serait pas pénible à accepter.

Enfin, en acquérant progressivement des droits et des avantages, ils ne les obtiendraient qu'en échange d'une soumission progressive à nos lois. La diffusion de l'instruction et de l'étude du français nous permettrait également d'éviter de puiser presque exclusivement dans l'élément musulman, qui jusqu'à présent était le plus éclairé, nos auxiliaires du commandement. Les titres deviendraient égaux, notre choix pourrait s'exercer sur nos sujets de façon plus équitable, quelle que soit la religion qu'ils professent.

Nous éviterions surtout de faire passer subitement et sans transition aucune les indigènes de leur propre civilisation à la nôtre.

D'autres mesures s'adaptant en particulier à chaque milieu peuvent du reste s'ajouter aux précédentes. Elles pourront être variées à l'infini, il suffit pour les rendre salutaires qu'elles ménagent la transition, incitent à l'évolution et marquent des avantages chaque fois qu'en gravissant un échelon de la vie sociale, elles obligent l'indigène à faire un sacrifice à son ancien état.

L'application de ces mesures peut comporter naturellement des tempéraments; il importe peu, pourvu qu'elle soit faite avec opportunité.

Bien que nous ayons eu l'occasion de citer des groupements musulmans où l'évolution ainsi comprise se ferait sans aucune difficulté, il peut se faire que nous en rencontrions qui pourraient les interpréter comme étant en opposition avec les prescriptions coraniques et avoir de ce fait une certaine répugnance à s'y soumettre.

Il sera bon, si nous nous trouvons en présence de semblables éventualités, de se rappeler les conclusions du savant ouvrage de Savvas Pacha (1) :

« Le secret du gouvernement des peuples mahométans est formé de deux vérités qui fournissent la solution du problème islamique, qui sont :

« 1° Le musulman, tout mauvais musulman qu'il pourra être, ne peut accepter sans abjurer une vérité de n'importe quelle nature — toutes les vérités sont religieuses pour les musulmans — si elle n'est pas islamisée, c'est-à-dire s'il ne lui est pas démontré qu'elle s'appuie sur l'une des assises sacrées jetées par Dieu et son prophète.

---

(1) *Etude sur la théorie du droit musulman*, par Savvas Pacha. Paris, 1892.

« 2° Rien n'est plus facile — l'abondance des sources de la loi musulmane étant donnée — que d'islamiser toutes les vérités, de les asseoir sur des bases absolument orthodoxes, et de les rendre par conséquent, non seulement acceptables, mais obligatoires pour la conscience mahométane.

Et le même auteur ajoute :

« L'étude des méthodes, des règles et des procédés par lesquels la loi musulmane a été faite a une importance toute spéciale pour les Etats islamiques, et pour les Etats chrétiens gouvernant des musulmans. Elle met le jurisconsulte à même d'islamiser toutes les vérités et par conséquent de les rendre acceptables à la conscience musulmane.

« *Le progrès est la loi de l'Islam. — L'immobilité est condamnée par Dieu et son envoyé.* Mais le progrès doit se présenter sous une forme islamiquement correcte pour devenir acceptable. Toutes les lois et les institutions, toutes les innovations scientifiques, sociales et politiques, nécessaires à la prospérité des peuples peuvent être sûrement extraites des sources de l'Islam ou assises sur les vérités qu'elles contiennent. Tout musulman doit alors les considérer comme des devoirs religieux et les accepter avec respect et reconnaissance. Si difficiles qu'elles soient, elles le mettent à même de faire son bonheur et son salut. »

Dans les Etats islamiques organisés, les souverains ne procèdent pas autrement; ils islamisent leurs ordres par des *fettoua* qu'ils font rendre par les ulémas. Dans notre domaine africain, il a suffi aux Mandé, pour conserver pour ainsi dire toutes leurs coutumes fétichistes, de les faire islamiser par leurs propres imams et leurs djemmah.

Nous ne voyons et nous n'avons jamais vu d'obstacles à la formation d'une Afrique Occiden-

rendre utiles à eux-mêmes et à nous. Le temps et la persévérance feront le reste, et la persévérance dans l'œuvre coloniale ne nous a jusqu'à présent point fait défaut. Le parti colonial n'a pas subi de défections, il n'a fait que des adeptes.

Mais nous croyons aussi fermement que pour atteindre ce beau résultat nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de nous priver d'aucun des facteurs civilisateurs dont nous disposons. Nous devons utiliser chacun de ces facteurs selon sa faculté et nous en servir dans la mesure où il est compatible avec nos intérêts.

Chacun, à des degrés divers, apporte à la civilisation son utile collaboration, nous devons les accepter tous avec leurs qualités et leurs défauts. Ils ne doivent et ne peuvent se remplacer l'un par l'autre; car aucun d'eux n'est capable de mener seul à bien cette œuvre, soit que les moyens matériels ou financiers fassent défaut, soit encore que le même moyen ne saurait s'appliquer à tous les milieux avec les mêmes chances de succès.

A cette œuvre collective viendront s'ajouter, d'année en année, des auxiliaires de plus en plus puissants. Parmi les meilleurs d'entre eux, nous plaçons l'extension des voies de communication, et en première ligne les chemins de fer. Ils centupleront l'intensité commerciale et créeront les intérêts communs. Nous n'avons pour ce faire qu'à suivre la voie du progrès dans laquelle nous sommes déjà entrés, il y a quelques années, et qui a suivi de si près l'œuvre de conquête. Nous sommes en droit de dire, quoi qu'en pensent encore certains esprits chagrins de France, que notre politique en Afrique n'a pas été une politique née du hasard. Les procédés que nous avons employés font l'admiration de l'étranger qui loue la continuité de nos vues, et surtout le parti que

nous avons su tirer de notre empire colonial ancien, pour créer le nouveau.

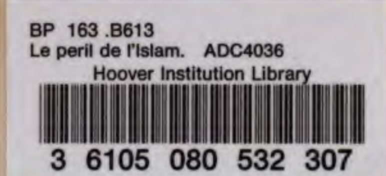
Notre vieux Sénégal, si décrié jadis, a servi de base à la formation de notre empire colonial nouveau; c'est sur lui que se sont appuyées l'exploration d'abord, la conquête et l'organisation ensuite. Chrétiens, musulmans et fétichistes y ont également contribué, et c'est grâce à la grande tolérance religieuse inaugurée par Faidherbe que nous avons pu obtenir ces prodigieux résul tats.

Sous la conduite d'officiers de toutes les religions, même musulmans, nous avons amené spahis, tirailleurs, artilleurs, marins, ouvriers, employés, chrétiens, musulmans ou fétichistes, à se battre sous un même drapeau avec un égal dévouement.

Cette collaboration intime, cette large tolérance a donné aux peuples conquis une haute idée de nous et d'eux-mêmes, idée qui s'est manifestée maintes fois devant nous par ce cri sublime, sortant de la poitrine du noir illettré : « Moi Français. »

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.





Syracuse, N. Y.
PAT. JAN. 21, 1908
HOOVER INSTITUTION
To avoid fine, this book should be returned on or before the date last stamped below
ILL-3/13/78
ILL-11/29/78
FOR USE IN LIBRARY ONLY
JUN 1991
CECIL H. GREEN
STANFORD UNIVERS
STANFORD, CALIFORN
(650) 723-
grncirc@stanf
All books are subj
DATE DU

